

L'A[LIB]ERTÉ ET LE PATRIOTE

Vol. 5[...] SAINT-BONIFACE, MANITOBA, JEUDI 21 MARS 1968 PRIX 10c



Nous voyons ci-dessus tous les figurants du pageant "Echos du passé" qui a été présenté par la Ligue des Femmes Catholiques de St-Boniface, dimanche dernier, au Centre Culturel de St-Boniface. Le plus jeune avait cinq ans et le plus âgé 89! La L.F.C. voulut marquer par cet événement le 150e anniversaire de St-Boniface. (Photo Perrin du Manitoba)

Des médecins s'inquiètent des effets possibles de la contraception orale

N.D.L.R. — Un article paru récemment dans le grand journal parisien "Le Monde", sous la plume du professeur Jérôme LeJeune, titulaire de la chaire de génétique fondamentale à la faculté de médecine de Paris, analyse les "conséquences possibles des contraceptifs oraux sur la formation de l'enfant".

Nous donnons ici de larges extraits de cette étude qui a été également publiée par "Le Devoir" de Montréal.

Action des médicaments absorbés par la mère

D'innombrables travaux ont été consacrés dans le monde, depuis plus de dix ans, aux effets nocifs, immédiats ou lointains, que pourraient avoir sur l'organisme de la femme les contraceptifs oraux. Depuis le drame de la Thalidomide, des études dites tératogéniques sont, d'autre part, imposées à tous les fabricants de produits pharmaceutiques, afin de déterminer l'action sur l'embryon des médicaments absorbés par la mère. Ces études se font sur l'animal, et ne conduiront qu'à l'observation éventuelle de malformations importantes, décelables à l'oeil nu; elles n'ont jamais comporté jusqu'à présent d'examens plus poussés concernant les anomalies que pourraient présenter les chromosomes — le patrimoine génétique — des sujets étudiés.

Or on sait, depuis une série de découvertes retentissantes dans lesquelles le professeur Jérôme Lejeune a joué un rôle essentiel, que certaines de ces anomalies conduisent à la mort du foetus (avortement spontané) et d'autres à des infirmités mentales ou physiques qui peuvent ne se manifester dans toute leur ampleur qu'au moment de la puberté.

Le vieillissement de la mère et les malformations congénitales

Les controverses sur la contraception ont fait état de risques possibles pour la femme, le couple ou la société, mais la destinée des enfants parait avoir été pratiquement négligée.

Cette omission est d'autant plus étrange que la généralisation de techniques efficaces bouleverserait gravement l'équilibre reproductif de la population.

Deux effets principaux sont possibles, dont l'un est commun à toutes les méthodes contraceptives, l'autre étant propre aux drogues antiovulatoires.

On sait que la fréquence des malformations congénitales augmente progressivement avec le vieillissement de la mère. Par exemple, la fréquence de la trisomie 21 (appelée aussi mongolisme) est de l'ordre d'un cas sur deux mille naissances pour les enfants dont la mère est âgée de 20 à 25 ans à leur venue au monde. Cette fréquence s'élève de plus en plus vite avec le vieillissement maternel pour atteindre à peu près un cas sur cinquante chez les enfants nés de mère âgée de 45 ans ou plus.

D'un point de vue statistique, le nombre total des malades dépend donc directement de la répartition de l'âge des femmes au moment de la reproduction.

La fréquence de la maladie pourrait doubler

Par exemple, le simple désir d'acquérir un certain bien-être social avant la première maternité peut amener un couple à reporter celle-ci au-delà de la vingt-cinquième année. Etendue à toute une population, cette pratique apparemment anodine impliquerait un vieillissement moyen des mères. Un calcul théorique permet de montrer qu'un décalage de 4 à 5 ans de la répartition des âges ferait presque doubler la fréquence de la maladie.

La trisomie 21 est fort rare, mais chaque année dans notre pays un peu plus d'un millier de nouveau-nés en sont affectés. Augmenter significativement ce chiffre serait d'autant plus grave que nombre d'autres malformations congénitales suivraient la même tendance.

On voit dès lors que toute politique de régulation des naissances qui ne s'accompagnerait pas de mesures destinées à encourager la maternité à l'époque la plus favorable, c'est-à-dire entre 20 et 30 ans, serait dangereuse pour les enfants.

Avortements et malformations

Des études récentes du docteur Carr, de Toronto, ont révélé que le nombre des foetus à soixante-neuf (46-23) chromosomes (au lieu de la normale 23-23 qui constitue la cellule primordiale du nouvel être humain) est considérablement accru dans les fausses couches survenues chez les femmes ayant été soumises assez longtemps à une drogue anti-ovulatoire et ayant secondairement conçu quelques mois après suppression de tout produit anticonceptionnel.

Il serait imprudent de tenir cet effet pour négligeable en considérant que les foetus à soixante-neuf chromosomes ne sont pas viables et que la sélection naturelle les éliminera par un avortement précoce. On sait en effet qu'un accident plus complexe peut constituer des foetus mosaïques, composés de cellules à quarante-six chromosomes et de cellules à soixante-neuf chromosomes. Avec une telle constitution, les enfants sont viables, mais sont malformés et profondément débiles mentaux.

D'autre part, des foetus à quarante-cinq chromosomes ont été observés aussi par le Dr Carr. Ces foetus, possédant un seul chromosome sexuel au lieu de deux normalement, peuvent donner naissance à des femmes petites et stériles (syndrome de Turner).

Il est impossible de savoir si le trouble de la mécanique chromosomique induit par les drogues anti-ovulatoires peut produire d'autres aberrations, telles que la trisomie 21 dont nous avons parlé au début de cet article, mais cette éventualité ne peut être exclue.

Lorsqu'on sait qu'à la naissance un enfant sur cent est porteur d'une anomalie chromosomique, on saisit de quelle gravité serait toute augmentation de ce fardeau génétique.

Des statistiques inexistantes

On allègue parfois qu'aucune statistique américaine n'a

(Suite à la quatorzième page)

Livraison rurale à à Monominto (Man.)

Le ministre des Postes, l'honorable Jean-Pierre Côté, a annoncé que le bureau de poste de Monominto sera fermé.

Les usagers de ce bureau seront desservis six fois par semaine, au moyen de boîtes postales multiples, par la route no 1 de Dugald.

Les Franco-manitobains quasi absents du festival de musique du Manitoba

Le 50e festival de musique du Manitoba s'est terminé lundi soir par un concert de haute qualité. Quelque 25,000 concurrents y avaient défilé du 4 au 18 mars. Ils étaient venus de toutes les provinces de l'Ouest, des Etats-Unis (Minnesota et même Nebraska). Une concurrente de l'Ile de Vancouver s'était également inscrite. Mais en parcourant la liste interminable des inscriptions, La Liberté et Le Patriote a constaté qu'aucune des divisions scolaires rurales à majorité francophone (Rivière-Seine, Rivière-Rouge, Cheval-Blanc) n'avait participé à ce festival qui compte parmi les plus réputés de l'Amérique du Nord.

Les écoles privées

A part le choeur de l'Institut Collégial Louis-Riel et les 13 autres groupes de la division scolaire de St-Boniface où se trouvaient un certain nombre d'étudiants francophones, ce sont les départements de musique relevant des communautés religieuses ou des écoles privées, telles que l'Académie St-Joseph, l'Académie St-Charles, l'Académie Ste-Marie, le Couvent du Sacré-Coeur et l'Ecole du Sacré-Coeur qui ont inscrit la plupart des jeunes concurrents de langue française, dont quelques-uns se sont mérité des honneurs fort enviés tels que le "Rose Bowl" gagné par Diane Berger.

De nombreux participants mennonites

De toutes les collectivités qui ont participé au festival ce sont sans aucun doute les Mennonites, tant leurs églises que leurs écoles, qui ont eu la représentation la plus forte et aussi, du moins dans l'ensemble, la mieux préparée. On remarquait de nombreux choeurs et chorales (dont plusieurs membres concouraient également comme solistes ou instrumentistes) venus de Gretna, Morris, Steinbach et Altona ainsi que de toutes les régions de Winnipeg. Il faut signaler ici les deux choeurs de filles du Mennonite Brethren Collegiate qui ont gagné le trophée des Chevaliers de Colomb (offert à la catégorie des écoles privées) et le trophée J. S. Little.

Grant Park High School

Parmi les "high schools" représentées au festival, c'est peut-être l'Institut Collégial Grant Park qui a fourni le plus gros effort. Cette école avait plus de 300 élèves d'inscrits dans près de vingt catégories dont deux orchestres dirigés par M. Len Takoski de St-Norbert. En outre, cet institut était fier de voir plusieurs de ses anciens élèves concourir dans d'autres catégories.

Grant Park High School est renommée pour ses activités musicales. Très rares sont ses élèves qui ne participent pas d'une façon ou d'une autre au vaste programme de formation musicale donné par cette école.

Le programme scolaire et la musique

Selon des renseignements recueillis auprès des autorités de diverses divisions scolaires au Manitoba, les commissions scolaires sont les seules à décider de l'importance à accorder à la formation musicale dans les écoles de leur compétence. Elles déterminent elles-mêmes les sommes dont les enseignants pourront disposer pour l'enseignement de la musique à l'école.

Dans les divisions scolaires de la région urbaine, la plupart des "junior" et "senior high schools" ont un maitre qualifié en musique, qui enseignera aussi un ou deux sujets académiques. Les élèves reçoivent gratuitement à l'école des leçons de musique qu'ils peuvent ensuite poursuivre privément s'ils le désirent. Les instruments sont également fournis.

Le ministère de l'Instruction publique du Manitoba n'accorde cependant aucun "crédit" pour la musique, de sorte que sur le plan strictement académique la musique est placée sur le même pied que l'instruction religieuse: elle ne compte pour rien!

Dans la division Rivière-Rouge, on nous rapporte qu'il se fait du chant dans chaque école mais qu'il n'y a aucun professeur de musique attitré. Certains élèves suivent des cours de musique privément.

Dans la division du Cheval-Blanc, une religieuse enseigne le chant dans toutes les écoles secondaires de la région.

Dans la Rivière Seine, les institutrices enseignent du chant à leur classe, mais il n'y a qu'à St-Norbert où il y a un professeur attitré au cours secondaire et deux à l'école élémentaire.

Dans les instituts secondaires privés de St-Boniface il n'y a aucun programme de chant ou de musique instrumentale.

Quant à la division La-Montagne, elle organise son propre festival. Chaque institutrice titulaire d'une classe voit à insérer du chant dans son programme.

Le Canada tire profit de sa participation aux foires internationales

OTTAWA — M. Winters a annoncé que des exportations de plus de 4 millions de dollars sont prévues cette année par suite de la participation du Canada à la 5e Foire internationale du Pacifique à Lima (Pérou).

D'après une étude effectuée par le ministère du Commerce, qui a patronné la présentation canadienne, c'est le chiffre de ventes le plus élevé qui ait été enregistré par le Canada à la suite d'une foire organisée à l'étranger.

Les quarante-cinq sociétés canadiennes installées dans le nouveau pavillon du Canada ont exposé des produits ayant trait à l'ingénierie, à l'électricité et à l'électronique de même que des matières industrielles, des produits alimentaires pour animaux, des vaccins et des animaux d'élevage.

Au "National Boat Show" de New York

Les 13 sociétés qui ont participé à l'exposition du Canada au "National Boat Show" de New York qui a eu lieu le mois dernier évaluent leurs ventes réelles et possibles à près d'un million de dollars. C'est ce qu'a annoncé le ministre du Commerce, l'honorable Robert Winters.

Les fabricants canadiens ont passé des commandes pour des embarcations de plaisance d'une valeur de $275,372 et se sont engagés à en fournir pour une valeur supplémentaire de $687,280. L'an dernier, les ventes sur place des sociétés canadiennes se sont élevées à $193,340.

Sept des sociétés canadiennes qui ont participé à la foire exposaient leurs produits pour la première fois.

Au Salon des Sports d'Hiver à Grenoble

Treize fabricants canadiens de vêtements et de matériel de sport exposeront une vaste gamme de produits de qualité au Salon international des Sports d'Hiver à Grenoble du 23 au 27 mars. Les sociétés canadiennes ont l'intention de démontrer que le Canada excelle dans la fabrication de ces produits. Les vêtements et le matériel de sport canadiens ont vite reçu un accueil favorable en Amérique du Nord et les fabricants constatent maintenant un intérêt accru de la part d'autres pays. L'année dernière, les Européens ont acheté environ 29 pour cent des articles de sport exportés par le Canada.

L'exposition canadienne à Grenoble comprendra une grande variété de produits: du matériel de sport, depuis les patins jusqu'aux toboggans motorisés, et des vêtements d'hiver variant depuis les gants et moufles jusqu'aux vêtements d'après-ski très à la mode.

Réduction des prestations versées par les Services médicaux du Manitoba

L'Association médicale du Manitoba annoncait récemment à ses quelque 1,000 membres que les Services médicaux vont réduire les prestations qu'ils versent aux médecins.

En juillet 1967, ces services s'engagèrent à verser aux médecins 90% de **l'ancien barème d'honoraires de 1961.** Cette décision avait été prise dans l'attente que les S.M.M. disparaitraient en faveur du Medicare le 1er juillet 1968. Toutefois, on peut s'attendre à ce que ces services continueront à fonctionner une autre année pour le moins et, afin de balancer leurs livres le 1er juillet 1968, ils vont réduire de 90% à 85% les prestations qu'ils verseront aux médecins en mars, avril, mai et juin de cette année.

Quand les S.M.M. convinrent l'an dernier de payer 90% du barème de 1961, ils admirent aussi le droit des médecins de se faire payer la différence entre la prestation qu'ils leur verseraient et le barème d'honoraires. En raison de la décision toute récente des S.M.M. de payer aux médecins 85% de leurs honoraires seulement, l'Association a recommandé à ses membres que, dans les cas où ils considéreraient la prestation des S.M.M. insuffisante, ils ne devraient pas craindre d'exercer ce droit tout en prenant en considération les moyens financiers de leurs clients n'ayant qu'un faible revenu.

En vertu d'une entente faite entre l'Association médicale du Manitoba et le Gouvernement de la province, tout patient recevant des secours directs de l'Assistance publique sera exempté de payer le supplément d'honoraires jusqu'à concurrence des montants prévus dans le barème en question. Les membres du Groupe des Employés des chemins de fer auront droit à la même exemption puisque leurs primes sont suffisantes pour payer en entier les notes des médecins.

Rallye Franco-Manitobain

Grand concours — $150.00

CHANSON THEME

Les 3, 4 et 5 mai prochains se tiendra le Rallye Franco-manitobain. Dans le but de présenter une chanson qui puisse exprimer le thème de ce grand rallye, le Comité exécutif lance un grand concours s'adressant à tous les amateurs de la chanson. Voici donc votre chance de faire valoir vos talents de compositeur et vous gagner une belle somme d'argent. Allez-y sans tarder. Voici les règlements du concours:

1. Etre manitobain.
2. Musique et paroles originales.
3. Votre chanson devra être présentée sur bobine (enregistrement).
4. Cette bobine enregistrée devra être accompagnée des paroles de la chanson dactylographiées.
5. Cette bobine et paroles devront être envoyées à l'adresse suivante: Les J.F.M., 577, rue Des Meurons, St-Boniface 6, Man., et ceci avant minuit **le 18 avril 1968.**
6. Votre chanson devra porter sur le thème: "Rallye Franco-manitobain". Pour plus d'information sur les buts de ce Rallye, lisez La Liberté et le Patriote, écoutez CKSB ou encore signalez: 247-3656.
7. Le premier prix du concours: $100.00; le deuxième prix: $50.00.
8. La décision du jury sera finale.

Nouveaux salaires pour les ouvriers de la construction lourde

L'Hon. Obie Baizley, D.C., le Ministre du Travail du Manitoba, vient d'annoncer qu'à compter du 1er mai 1968, l'échelle des salaires minimums pour les ouvriers de la construction lourde sera augmentée de cinq à neuf pour cent.

Les conducteurs de grues dans la construction et la démolition d'immeubles recevront une augmentation de huit pour cent, soit $2.85 de l'heure au lieu de $2.65.

Les conducteurs de pelles-grues, pelles mécaniques, "backhoes" et "gradalls" (niveleuses), "clamshells" (bennes-preneuses), "pile drivers" (béliers), ainsi que les mécaniciens et soudeurs travaillant sur des machines lourdes, recevront $2.40 de l'heure au lieu de $2.20, soit une augmentation de 8.5%.

Les conducteurs de camions travaillant sur les sites de construction ou transportant de la terre, des débris de maçonnerie ou autres, du gravier ou du sable aux sites de construction ou aux installations de mélange de béton, recevront une augmentation de 5 pour cent, de $1.90 à $2.00. Sont aussi inclus dans cette catégorie les conducteurs de tracteurs et autres machines du genre.

Les manoeuvres et toutes autres personnes occupées dans la construction lourde sans appartenir à une des catégories spécialisées, bénéficieront d'une augmentation de sept pour cent, de $1.70 à $1.80.

Les gardiens et signaleurs qui recevaient $1.25 de l'heure, ont une augmentation de neuf pour cent, soit $1.35.

Les étudiants des écoles privées réclament la justice scolaire

Dimanche dernier 17 mars, 120 étudiants représentants différentes écoles privées de la région métropolitaine de Winnipeg se sont réunis en la salle de la Cathédrale Ste-Marie pour protester contre le traitement réservé aux écoles privées du Manitoba et pour organiser un plan d'action au niveau des étudiants.

L'animateur de la réunion était M. Roy Bonnin de l'Ecole secondaire diocésaine de St-Boniface. Six représentants avaient été invités à exprimer les sentiments de leurs compagnons étudiants au sujet de la situation scolaire au Manitoba: Johnston Smith de St. Paul's High, Anna Maria Magnifico de l'Académie Ste-Marie, Marlene Kaban du Couvent du Sacré-Coeur, Charles Broplug de l'Ecole secondaire diocésaine de St-Boniface, Shelley Faintuch de Joseph Wolinsky Collegiate (juif) et Julie Mae Ewatski du St. Benedict's Academy.

Absence des chefs politiques

Les étudiants déplorèrent tout d'abord l'absence des chefs de partis politiques du Manitoba qu'ils avaient invités expressément à leur réunion afin d'entendre leur point de vue. Des conseils municipaux également invités, seul le maire Joseph Guay avait envoyé son représentant en la personne du conseiller municipal M. Michel Ludwick.

Attitudes anti-démocratiques

Soulignant à tour de rôle le caractère injuste des lois manitobaines en ce qui a trait aux écoles confessionnelles, les jeunes conférenciers déclarèrent sans ambages que les étudiants étaient bien décidés à ne pas laisser les droits de leurs parents et les leurs opprimer par des lois injustes. Ils insistèrent également sur l'anomalie d'une telle situation dans un pays qui se veut parmi les plus civilisés du monde. La jeune représentante des étudiants juifs a demandé pourquoi un groupe religieux devait-il être forcé, dans notre système démocratique, à abandonner les écoles qui l'aident à mieux approfondir ses croyances.

Plan d'action

Les organisateurs de la réunion ont exprimé le regret que seulement 120 des 1,200 étudiants des écoles catholiques secondaires se fussent présentés à la réunion. Ils se sont proposés cependant de saisir leurs milieux étudiants de leur projet. Ils chercheront également à gagner l'appui de leurs compagnons anglicans et mennonites. De plus ils sont résolus à alerter l'opinion publique par tous les moyens légitimes possibles.

Diane Berger se mérite le Rose Bowl

Une jeune Canadienne française de Winnipeg a remporté à son premier essai le concours "Rose Bowl" du Festival de musique du Manitoba samedi dernier. Diane Berger, âgée de 17 ans, est la fille de M. et Mme Albert Berger, de 540, avenue Bannatyne.

Ancienne élève de l'école du Sacré-Coeur, Mlle Berger est actuellement étudiante de 12e année à l'Académie Ste-Marie de Winnipeg et elle y poursuit ses cours de musique et de chant, sous la direction de Soeur M.-Josaphat, S. N. J. M.

Diane Berger se mérita le trophée "Rose Bowl", offert par la Chambre de Commerce de Winnipeg, en interprétant "L'air de Lia" de Debussy et "Sweet chance that led my steps abroad" de Head.



(Photo Tribune)

ÉDITORIAL

Une initiative des jeunes

Nous croyons opportun d'attirer l'attention aujourd'hui sur l'initiative que viennent de prendre une centaine d'étudiants de quelques écoles secondaires privées de Winnipeg et de St-Boniface. On aura sans doute lu, en première page de notre journal, le court reportage au sujet de la réunion que ces jeunes ont tenue dimanche dernier dans le but d'établir un plan d'action en faveur de la justice en matière scolaire.

Tout le monde connait déjà, au moins de nom, l'Association Manitobaine pour l'Egalité en Education. Mais c'est la première fois, que nous sachions, que les étudiants décident d'entrer en jeu à leur propre niveau et selon leurs propres moyens.

Cela est d'autant plus intéressant que depuis quelque temps, du moins parmi la masse des adultes, on semblait résigner à laisser mourir cette affaire "de mort très douce".

Ceux qui ont assisté à cette réunion de dimanche dernier n'ont eu que de l'admiration pour la façon dont ces jeunes ont conduit leurs délibérations: belle discipline, interventions bien préparées, référence constante au président de l'assemblée, souci de rester dans la légalité, recherche de moyens positifs et réalistes.

C'est dommage que les chefs politiques qui avaient été personnellement invités n'aient pas trouvé moyen d'être présents, ne fût-ce que pour entrer en communication avec un groupe de futurs électeurs. Et l'on viendra prétendre ensuite qu'on a le souci d'entendre les "grass-roots"! Les hommes politiques devraient se rappeler que les jeunes ont horreur des faux-fuyants.

Cette initiative qu'ont prise une poignée d'étudiants afin d'alerter l'opinion publique devant les injustices que la loi manitobaine leur impose pourra paraître à plusieurs comme un enthousiasme juvénile qui s'éteindra à la première douche d'eau froide. C'est possible, mais peut-être ignore-t-on que les jeunes s'accommodent moins bien de l'injustice que les adultes "installés".

Peut-être ignore-t-on aussi que les convictions acquises dans la jeunesse font la nourriture de la vie adulte.

Il nous faut donc nous réjouir que des jeunes s'éveillent au sens de la justice dans un régime démocratique et souhaiter qu'ils réussissent à gagner bien d'autres à leur "cause". Nous leur souhaitons surtout l'adhésion de la jeunesse franco-manitobaine. Celle-ci était pratiquement absente dimanche dernier. Et pourtant cette jeunesse envahira la ville bientôt; elle s'y établira, elle y fondra foyer. Ce n'est pas quand ces futurs parents franco-manitobains auront des enfants d'âge scolaire qu'il faudra les éveiller aux problèmes de l'éducation.

Le temps de la douce illusion est d'ailleurs périmée. Jusqu'ici le milieu rural ne s'est pas préoccupé des problèmes très graves qui menacent l'éducation confessionnelle. Il n'a pas suffisamment éveillé l'attention des jeunes sur ce qui les attend en ville où la majorité devront gagner leur vie et élever leur famille. Il leur devient donc important de s'intéresser immédiatement à la question des écoles séparées avant qu'il ne soit trop tard.

J.-P. A.

Ça bouge chez les Canadiens français de Thompson, Manitoba

N.D.L.R. — Cette lettre que nous publions aujourd'hui a été adressée au Rallye du Manitoba français par l'intermédiaire de notre journal. Le dynamisme du groupe canadien-français mérite d'être connu de tous nos lecteurs.

Messieurs,

A la suite de l'article paru dans votre journal: "Un projet audacieux se prépare: le Rallye du Manitoba français", un groupe de Canadiens français a décidé d'organiser un club ici à Thompson. A notre première assemblée, qui comptait environ 75 personnes, sur une population d'environ 1,000 à 1,500 Canadiens français à Thompson, un Conseil d'administration a été formé dont un président, quatre directeurs, une trésorière et moi-même comme secrétaire-archiviste. Toutes ces nominations ont été faites pour une durée de trois mois seulement, afin que des contacts fréquents d'ici trois mois nous permettent de mieux nous connaitre et de procéder à la formation d'un bureau de direction permanent; un comité de divertissements a aussi été formé et autorisé à organiser un souper aux fèves pour le 31 mars, lequel sera organisé dans le but évident de créer des fonds pour notre organisation.

Pour répondre au désir unanime de nous joindre à votre Rallye provincial, une résolution a été prise et adoptée à cet effet et je vous fais tenir copie de cette résolution.

Nous espérons votre réponse dans le plus court délai possible afin que le bureau de direction puisse donner rapport à l'occasion du souper aux fèves du 31 mars prochain, lequel devra se réunir au moins deux fois avant le souper en question.

Auriez-vous, s'il vous plait, l'obligeance de nous envoyer les informations concernant la formation de votre propre mouvement, les conditions à remplir pour s'y joindre, les avantages que nous aurions à en tirer; par contre nous vous offrons notre entière collaboration, temporairement, puisque le groupe n'est qu'en formation.

Fraternellement vôtre,

Le Ralliement des Canadiens français de Thompson, Man., le 4 mars 1968.

• • •

P.S. — Copie de la résolution autorisant la présente.

Proposé par M. Jean-Paul Devault, appuyé par M. Joseph Charbonneau: que la secrétaire soit autorisée à communiquer avec le Rallye de St-Boniface pour informations et leur faire part que nous avons formé un groupe de Canadiens français.

Circulaire envoyée aux Canadiens français de Thompson.

L'élément "canadien-français" se faisant de plus en plus nombreux, ici à Thompson, nous voudrions sonder l'opinion pour savoir si les Canadiens français seraient intéressés à se grouper dans les buts suivants:

1) Favoriser des rencontres, donnant l'occasion de discuter de nos problèmes, causés par l'isolement d'avec les nôtres.

2) Organiser des loisirs, ce qui normalement contribuerait au bien-être de tous.

3) Voir s'il y a un nombre suffisant d'enfants qui aimeraient avoir une heure ou deux d'instruction en français dans nos écoles.

4) Peut-être former une coopérative, ou encore un autre organisme, afin d'aider l'aménagement de logements pour les nôtres.

5) Une telle organisation n'a aucunement des intentions "séparatistes"; elle nous aiderait à mieux connaitre nos aspirations, et notre dialogue avec tous les autres éléments de notre population cosmopolite.

De même bien d'autres sujets pourraient être discutées et étudiées, tel que la possibilité de donner des cours d'anglais.

La Liberté et le Patriote

Membre de l'A.B.C. et de la C.W.N.A.

Tirage



Certifié

Journal hebdomadaire publié le mercredi, à Winnipeg, Man., 619, avenue McDermot, par la Canadian Publishers Limited.

Toute correspondance relative aux chroniques, articles et nouvelles doit être adressée à **La Rédaction**, 619, avenue McDermot, Winnipeg 2, Man. **(Tél.: 775-8443).**

Toute correspondance relative aux abonnements et à la publicité doit être adressée à **L'Administration**, 619, avenue McDermot, Winnipeg 2, Man. **(Tél.: 774-3415).**

ABONNEMENT ANNUEL

Canada: $4.00
Etats-Unis:,$5.00
Amérique du Sud: $5.50
Autres pays: $6.50

Les abonnements portent du premier numéro du mois qui suit la réception de l'abonnement.

Autorisé comme envoi postal de 2e classe, Ministère des Postes, Ottawa, et pour affranchissement payé en numéraire



SEMEZ LA JUSTICE ET VOUS RECOLTEREZ LA PAIX. — L'effort collectif de l'humanité toute entière contre la misère et la faim peut seul tracer le chemin qui, par le développement de tout l'homme et de tous les hommes, conduit à la justice et à la paix.

☆ ☆ ☆

Partager pour vaincre la faim

Il meurt chaque jour 100,000 personnes de la faim ou de ses conséquences. A l'âge de la fusée et du transistor, deux hommes sur trois ont faim. Nous sommes responsables d'un monde qui, en l'an 2000, comptera et devra nourrir six milliards d'êtres humains. Il nous faut donc vaincre la faim.

Aucun être n'a demandé à naitre en ces terres hostiles où la faim, les maladies et la misère sous toutes ses formes ont droit de cité. Personne n'a demandé à naitre en ces terres hostiles, là-bas où enfants et adultes meurent silencieusement. Nous sommes donc tous solidaires de ces souffrances, de ces morts.

Si vous n'avez connu la faim, vous ne pouvez savoir. Il est né et il n'a pas été accepté. Il a été rejeté par les siens. Le monde continue à ignorer son existence. Il a pourtant traits d'être humain. Dans son visage émacié un trait mince marque des lèvres qui ne savent plus quémander. Deux trous sombres, un regard qui ne sait plus implorer. Des millions de regards où se simulent une immense et commune désolation, une injuste résignation. Regards graves, tournés vers l'intérieur, regards d'hommes habitués à vivre en constante familiarité avec la mort. Pour des millions d'enfants, la fin déjà d'une vie qui n'a pas commencé. Pour des millions d'hommes et de femmes, la fin d'une existence qui n'a pas été vécue. Terres hostiles, un monde de souffrances, un immense charnier sur la Terre des Hommes et en plein XXe siècle.

Nous, peuples de l'opulence, devons vaincre la faim dans le monde. Fini pour nous le temps de l'ignorance. Fini pour les masses affamées le temps de la résignation. "Les peuples de la faim interpellent aujourd'hui de façon dramatique les peuples de l'opulence".

Tout comme Sa Sainteté Paul VI proclamait le 1er janvier, "Jour mondial pour la Paix", l'Organisation Catholique Canadienne pour le Développement et la Paix proclame le dimanche 24 mars le "dimanche de la faim dans le monde". Etape du "Carême de Partage", durant lequel un effort intensif sera fait pour informer et sensibiliser plus fortement la population canadienne et plus spécialement les Catholiques au sujet du problème de la faim dans le monde; pour recueillir les fonds nécessaires aux opérations de développement poursuivies par cet organisme durant l'année à venir; pour permettre aux chrétiens de revivifier leur carême par le partage avec leurs frères déshérités. "SE PRIVER POUR PARTAGER".

En mars 1967, l'encyclique sur le "Progrès des Peuples" lançait un appel pressant à l'action: "Si le Développement est le nouveau nom de la PAIX, qui ne voudrait y oeuvrer de toutes ses forces? Oui, tous, nous vous convions à répondre à notre cri d'angoisse, au nom du Seigneur. Puissent les personnes, les groupes sociaux et les nations se donner fraternellement la main..."

> **"Il n'y a pas de spectacle plus abject que celui d'hommes ramenés au-dessous de leur condition d'hommes."**
> **(Albert Camus)**

Répondons généreusement à cet appel. En contribuant à vaincre la faim seront jetées les bases d'une paix fondée sur la justice, la fraternité et l'amour. L'oeuvre est à la grandeur de notre pays dont la vocation est de porter secours à ceux qui se trouvent dans la détresse quelle qu'elle soit, où qu'ils soient.

(Organisation Catholique Canadienne pour le Développement et la Paix 1452, rue Drummond, Montréal, P.Q.)

Commission d'enquête économique et industrielle au Manitoba

Depuis le début de l'année, nous entendons souvent la presse locale anglaise faire allusion au projet TED ("Targets for Economic Development" que nous pourrions traduire ainsi: Buts à atteindre pour le développement économique du Manitoba). Il s'agit là d'une commission industrielle qui a été créée pour analyser la situation économique de notre province et tracer des lignes de conduite destinées à favoriser sa plus grande expansion. Lors de la réunion inaugurale, le président, M. Rex E. Grose, esquissa le projet de recherches à entreprendre afin de faire des projections qui seraient valables jusqu'en 1980.

Cette commission de seize membres enrôle l'aide de chefs d'industries locales et d'hommes d'affaires éminents; elle engage un personnel et des conseillers et elle est assistée de divers fonctionnaires techniques du gouvernement.

Elle étudie la situation économique actuelle de la province ainsi que les perspectives d'avenir de l'industrie, du commerce et de leurs secteurs connexes jusqu'en 1980. Elle doit aussi faire des recommandations sur les meilleurs moyens à prendre pour stimuler et coordonner les activités publiques et privées en vue de l'expansion projetée. Elle devra déposer son rapport final le 1er mars 1969.

Le programme à suivre

Son enquête portera sur cinq points importants:

- L'avenir de l'économie manitobaine;
- buts à atteindre dans le commerce;
- buts à atteindre dans le développement rural;
- buts à atteindre dans le développement urbain;
- buts à atteindre dans l'expansion industrielle.

Selon M. R. E. Grose, il était temps en effet de mettre à jour les résultats de l'enquête faite par le Comité sur l'avenir économique du Manitoba (COMEF) il y a cinq ans, car, depuis ce temps-là, nombre de changements radicaux se sont produits dans la conception que l'on se faisait de l'économie du Manitoba et du Canada tout entier.

Il y a entre autres: les réductions des tarifs du Kennedy Round en 1967; la transformation constante de l'économie industrielle du Canada de primaire à secondaire; l'importance accrue de nouveaux débouchés qu'on ne pouvait entrevoir en 1963; la diminution des différences de salaires entre les provinces, ainsi qu'entre le Canada et les Etats-Unis, et la plus grande mobilité de la main-d'oeuvre; les changements dans le système monétaire mondial; les modifications rapides de la technologie des transports.

Il s'est produit aussi des changements profonds dans la province elle-même: un bon nombre de projets industriels de grande envergure ont été menés à bonne fin. De plus, l'abondance de main-d'oeuvre qui se faisait sentir en 1963 a été remplacée par la pénurie d'ouvriers spécialisés dans certains secteurs industriels.

Au lieu de se lancer dans des projections vagues, TED doit s'efforcer de stimuler de façon positive les tendances actuelles de l'économie manitobaine en canalisant les forces des milieux commerciaux et industriels les plus actifs, en leur proposant des buts concrets à atteindre, en étudiant les obstacles qui peuvent se présenter à elles et en essayant de suggérer les moyens de les surmonter.

L'avenir de l'économie manitobaine

TED doit examiner attentivement la condition interne de l'économie manitobaine tant dans ses rapports avec l'économie nationale que dans le cadre international. On examinera les progrès faits depuis le rapport COMEF de 1963 et les objectifs qui ont été atteints; on étudiera divers facteurs tels que les tarifs, les taux de transport, la fiscalité et la politique nationales qui sont des domaines sur lesquels le Manitoba a peu d'influence. On évaluera d'autres facteurs comme l'abandon de certaines lignes par les compagnies de chemins de fer, l'orientation de la population, la manutention du grain, l'exploitation des fermes modernisées, l'industrialisation rurale et le développement urbain. On s'efforcera de mesurer le "niveau de vie" du Manitoba en comparaison avec celui des autres provinces.

Buts à atteindre dans le commerce

Cette étude portera en particulier sur les répercussions des réductions de tarifs du Kennedy Round sur le commerce du Manitoba avec l'étranger; sur les moyens à adopter pour favoriser ses ventes d'exportation surtout en direction des régions américaines avoisinantes et des autres provinces canadiennes. On

(Suite à la septième page)

Opinions et commentaires

Ici Radio-Québec!

Ainsi, le gouvernement provincial décide de se lancer dans un domaine qui, jusqu'à ce jour, a été reconnu à peu près universellement, comme une responsabilité fédérale: la radiodiffusion. En annonçant la décision de son gouvernement, M. Johnson n'ignore pas qu'il fera bondir les gardiens du temple fédéral, Judy LaMarsh en tête. Incidemment, le Québec se sent pressé d'agir dans ce domaine à cause du bill C-163 que le Secrétaire d'Etat tente désespérément de faire passer aux Communes depuis quelques semaines. La nouvelle loi fédérale sur la radiodiffusion comprend dans ses dispositions générales, un article déclarant que le système de radiodiffusion canadienne devrait être doté d'un équipement de radio-diffusion éducative.

Si le fédéral veut, par le détour de la radio et de la télévision, s'immiscer dans un domaine strictement réservé aux provinces, soit l'éducation, le Québec a évidemment raison de s'inquiéter et de se demander où s'arrêtera l'invasion d'Ottawa. Déjà, le gouvernement central exerce une grande influence sur la culture canadienne-française par l'intermédiaire des ondes. C'est lui en effet, qui détermine dans quelle mesure les postes privés comme ceux de l'Etat, devront diffuser d'émissions locales, capter le réseau de Radio-Canada, combien de temps l'on pourra consacrer aux nouvelles, aux annonces, etc. Son influence sur les postes privés a contribué jusqu'à un certain point à orienter la mentalité populaire dans les deux groupes ethniques. Ottawa n'aurait qu'un pas de plus à faire pour se retrouver en pleine activité dans le domaine de l'éducation comme dans le domaine culturel, deux secteurs que le Québec ne veut pas céder à une autre juridiction.

La décision du Québec de posséder son propre organisme sur la radiodiffusion ne signifie pas que l'on verra surgir dans quelques mois un édifice abritant un poste nouveau qui se mettra à diffuser sur telle longueur d'onde tout ce qu'il jugera nécessaire à l'éducation, la culture et le divertissement des Canadiens français du Québec. Cette Société Radio-Québec, si on nous permet de le baptiser ainsi, sera créée à partir d'un embryon déjà mis en place par le ministère de l'Education. On amplifiera la collaboration avec des postes privés, voire même avec Radio-Canada, en vue de diffuser des émissions destinées à l'éducation. Le projet, basé sur une loi adoptée à l'Assemblée législative en 1945, pourrait bien avoir des pouvoirs assez étendus. La loi de 1945 voulait, en effet, autoriser l'organisme à diffuser et capter des émissions, l'autoriser à acquérir des postes même par expropriation, et à procéder à toutes les opérations radiophoniques ordinaires.

Tous ces objectifs, s'ils sont retenus dans la refonte de la loi, ne pourront s'appliquer dans un avenir immédiat mais pourraient faire l'objet d'un programme à long terme. Le gouvernement, en tout cas, n'a pas rejeté la possibilité de pousser l'expérience jusqu'à cette frontière; le premier ministre admet que cela pourrait devenir possible. Par ailleurs, le gouvernement étudie une suggestion qui lui est faite de prévoir des sanctions contre les institutions qui refuseraient de collaborer avec Radio-Québec. Songerait-on à pénaliser les postes privés ou même les postes de Radio-Canada qui refuseraient de diffuser les émissions prévues par l'organisme provincial? Ce serait évidemment un véritable défi à lancer à Ottawa.

Le projet du provincial ne semble s'intéresser au départ, qu'à la question éducative, puisque c'est elle qui est le plus menacée par les intrusions d'Ottawa. Sur ce plan, l'on pourra certainement développer un système utile pour toute la population, y compris pour les adultes qui désirent parfaire leur éducation. Le succès des expériences tentées jusqu'à maintenant dans plusieurs écoles, quant à la diffusion de cours spécialisés pour les jeunes, de même que les expériences de cours pour adultes par circuits fermés de télévision ne laissent aucun doute sur l'efficacité d'un organisme d'Etat pour contrôler la radio et télédiffusion éducatives.

L'on ne se surprendra pas si Ottawa proteste; on se surprendrait plutôt du contraire. A Ottawa l'on croira peut-être que la fin du monde est proche le jour où l'on entendra sur les ondes l'indication "Ici Radio-Québec".

Roger Bruneau
(L'Action, 2-68)

M. Pierre Elliott Trudeau dans la course

Voilà, c'est chose faite, M. Pierre Elliott Trudeau est candidat à la direction du parti libéral du Canada, donc, au poste de premier ministre. Son libéralisme intellectuel ne fait pas de doute et le parti qu'il souhaite diriger trouverait en lui le réformateur dont il a grand besoin s'il veut se distinguer des autres formations politiques qui se disputent la confiance du peuple.

Sur ce point, nul doute que M. Trudeau pourrait rendre de très grands services au parti libéral, mais il n'est pas nécessaire pour cela qu'il en devienne le chef. A l'époque où il travaillait dans l'ombre de M. Pearson, avant même qu'il ne soit député ou ministre, le sénateur Maurice Lamontagne a été l'inspirateur de certaines des meilleures politiques du parti libéral. Avant lui, d'autres ont ainsi joué le rôle d'éminence grise avec plus de bonheur pour le parti que s'ils en avaient été les chefs. Ce qu'on vient de lire ne signifie toutefois pas que les brillants esprits doivent nécessairement oeuvrer dans l'ombre. A certaines époques de l'histoire, il vaut mieux qu'ils soient à l'avant-scène et réels maitres du pouvoir.

Par malheur pour M. Trudeau, l'époque actuelle commande plutôt le contraire, non pas parce qu'il est rigide et intransigeant, contrairement à ce qu'écrivait un confrère montréalais, — rigidité et intransigeance étant parfois nécessaires chez les chefs politiques, — mais parce qu'il est Canadien français. En certaines circonstances, sa rigidité le servirait; n'a-t-on pas reproché précisément le contraire au chef actuel, M. Pearson, dont on qualifiait souvent à tort la diplomatie de mollesse. Quel qu'il sera, le nouveau chef libéral, le nouveau premier ministre, devra faire preuve de fermeté devant les exigences trop autonomistes de certaines provinces. La survie de la Confédération en dépend.

Fermeté et arrogance n'étant pas synonymes, nul doute qu'un homme intelligent comme M. Trudeau ne saurait les confondre. Sur ce point, on peut être assuré que l'exercice du pouvoir atténuerait chez lui l'excès de rigueur qu'on lui reproche aujourd'hui. Devant un problème concret, on réagit souvent différemment qu'on ne le fait lorsque le problème n'est pas théorique ou hypothétique.

Côté intellectuel, si l'on peut dire, il ne faut donc pas craindre la candidature de M. Trudeau. Malheureusement, son statut de Canadien français constitue, dans les circonstances présentes, un obstacle de taille. On a pu le lire, tout acte de simple justice de M. Trudeau envers les francophones serait jugé suspect par un très grand nombre d'anglophones qui affirment voir aujourd'hui en lui le messie politique dont le Canada a besoin. Avec une triste complaisance, on a souvent parlé du peu de maturité politique du Canada français, mais l'expérience des dernières années démontre que c'est plutôt le Canada anglais qui est en retard sur ce point. Les Nielsen, Churchill, Cowan et Horner sont encore trop nombreux au Canada anglais pour que nous puissions lui faire confiance.

Le danger est d'autant plus grand qu'après la diffusion des propos de M. Trudeau sur le français pouilleux ou bâtard du Québec, il risque fort, s'il est élu, de l'être sans l'appui majoritaire de sa province, ce qui permettrait à ses amis anglophones d'aujourd'hui de le lui reprocher chaque fois qu'il se rendra malgré tout à l'une des revendications du Québec et du Canada français en général.

Autre danger, plusieurs indices portent à croire que les conservateurs, sous la direction de M. Robert Stanfield, remporteront la victoire aux prochaines élections fédérales. Si cela se produit, les libéraux de langue anglaise ne manqueront pas d'en imputer la faute à M. Trudeau et diront sa défaite attribuable à son titre de francophone.

Le chargeant de tous les péchés d'Israël, ils chercheront à avoir sa tête et l'obtiendront. Une fois de plus, le Canada français aura vu l'un de ses plus brillants esprits sacrifié sur l'autel de la politique.

Pour toutes ces raisons, il faut souhaiter la défaite de M. Trudeau. Devrait-il gagner malgré ce souhait, que le Canada français tout entier aurait alors le devoir de devenir son plus ferme soutien.

Marcel Gingras
(Le Droit, 17-2-68)

Deux jeunes mariés nous parlent du Service de Préparation au Mariage

Les circonstances nous ont empêché de publier plus tôt cette interview que MM. Gérald Dorge et Marcel Lécuyer, de St-Boniface, nous ont accordée au sujet du Service de Préparation au Mariage. M. Dorge a fait partie, jusqu'à ces derniers temps, du comité diocésain du Mouvement des Jeunes Travailleurs tandis que M. Lécuyer est actuellement propagandiste du S.P.M. dans l'archidiocèse de St-Boniface.

Q. — D'où viennent ceux qui suivent le Service de Préparation au Mariage?

R. — La plupart sont originaires de la campagne. Nous nous demandons comment il se fait que ce soit surtout eux qui en sentent le besoin, mais nous n'avons pas encore trouvé la réponse. Et pourtant, les problèmes ne manquent pas chez les jeunes citadins.

Q. — Parmi quels groupes de la société ces couples se recrutent-ils?

R. — Il y a deux niveaux que nous avons beaucoup de difficulté à atteindre. Tout d'abord, il y a ceux qui ont beaucoup d'instruction, ceux qui ont une formation universitaire: ils pensent qu'ils sont au-dessus de tout cela, qu'ils en connaissent suffisamment, qu'ils n'ont pas besoin de préparation spéciale au mariage.

Par contre, nous ne pouvons atteindre ceux qui n'ont pas beaucoup d'éducation; ceux-ci pensent que le S.P.M. est réservé à une élite.

Q. — D'après vous, tous les jeunes couples devraient-ils s'inscrire au Service de Préparation au Mariage?

R. — Absolument! C'est une grande nécessité. Nous pouvons vous donner des exemples bien concrets où, en comparant entre des couples qui ont suivi le S.P.M. et d'autres qui, pour une raison ou pour une autre, ne l'ont pas suivi, on voit une différence comme entre le jour et la nuit.

Le S.P.M. fait voir aux jeunes couples que se marier n'est pas toujours rose!

Q. — Quels sont les principaux avantages que de futurs mariés peuvent tirer du Service de Préparation au Mariage?

R. — A notre point de vue, le plus gros problème aujourd'hui chez les jeunes c'est qu'ils ne savent vraiment pas dialoguer. Ils ont beaucoup de difficulté à vraiment se connaitre, et non pas de façon superficielle.

Le S.P.M. donne aux jeunes fiancés l'occasion de s'entraîner à dialoguer non seulement entre eux-mêmes mais aussi avec d'autres jeunes comme eux, à s'ouvrir envers eux, à accepter différentes mentalités et différentes façons de voir les problèmes et d'envisager diverses questions.

Le point le plus important, c'est tout d'abord d'amener le couple à se parler vraiment, à se connaître et à savoir quelle voie prendre pour se compléter et vivre en harmonie.

Aussi, du fait qu'on discute avec d'autres de tous les problèmes qui peuvent se présenter, on s'aperçoit qu'on n'est pas le seul à en avoir!

Q. — D'après ce que vous dites, les jeunes, malgré toute la facilité et la liberté qu'ils ont aujourd'hui de se rencontrer, n'apprennent pas à dialoguer, à échanger, à se connaître?

R. — Exactement. Si nous n'avions pas suivi le S.P.M., nous, les jeunes couples, nous ne discuterions que très superficiellement sans venir au fond des problèmes.

Nous autres, les responsables du S.P.M., nous constatons presque à toutes les réunions du S.P.M. que c'est la question du dialogue qui ressort le plus. On s'y aperçoit que si on n'est pas capable de se parler entre homme et femme, ça ne marchera pas dans le mariage.

Pour un dialogue, il faut être capable d'écouter l'autre jusqu'au bout et non pas chercher, pendant que l'autre parle, une manière de se défendre ou de gagner son point de vue! Cela, les jeunes doivent l'apprendre avant de se marier.

Q. — Alors, tous ceux qui ont suivi le S.P.M. y ont découvert une initiation au dialogue?

R. — Sans aucun doute. D'ailleurs, le S.P.M. n'est pas tant un cours qu'une "rencontre". Ce n'est pas un endroit pour apprendre des recettes. Ceux qui en cherchent en sortiront pas mal déçus!

Il y a des couples qui ont suivi le S.P.M. deux ou trois fois avant de se marier. Et chaque fois ils ont appris quelque chose, au moins celle qu'ils n'étaient pas encore prêts à se marier!

On remarque même que les responsables de l'organisation du S.P.M. en retirent pour eux-mêmes un plus grand sens des responsabilités et deviennent éventuellement de véritables chefs dans la société.

Q. — Vous recevez, durant le S.P.M., le témoignage de certains couples plus âgés. Qu'est-ce que ceux-ci pensent de cette expérience?

R. — Les couples qui ont été invités à nous présenter leur témoignage admettent que le fait d'avoir eu à s'adresser aux jeunes du S.P.M. les a amenés à redécouvrir leur propre mariage, leur propre évolution et, aussi, le travail de la grâce.

Nous aimerions dire à ces couples combien nous, les jeunes, apprécions leur contribution au S.P.M.

Q. — Le S.P.M. a-t-il des suites chez les jeunes couples qui l'ont suivi?

R. — Au cours du S.P.M., nous nous sommes fait des amis pour la vie. Plusieurs des jeunes couples continuent de se rencontrer non simplement pour s'amuser mais pour discuter de choses sérieuses. C'est ainsi que des anciens du S.P.M., ayant constaté la crise du logement, ont décidé de former une coopérative d'habitations. Il y a même une coopérative d'ameublement qui est en train de se former. Nous apprenons aussi à recourir aux caisses populaires au lieu des sociétés de financement.

C'est une entraide à tous les plans de la vie. D'ailleurs, plusieurs des anciens du S.P.M. deviennent membres des Equipes de Foyer.

Q. — Qu'est-ce qui décide les jeunes à s'inscrire au S.P.M.?

R. — Certains sont venus parce que leurs amies les y ont poussés! D'autres parce que le prêtre leur a dit qu'il ne les marierait pas s'ils ne suivaient tout d'abord le S.P.M. Plusieurs sont venus tout en pensant que c'était de l'enfantillage, mais une fois plongés dedans, ils se sont aperçus qu'on y traitait de choses toutes proches d'eux, et alors ils y ont pris un grand intérêt. Ils ont aussi découvert ce que c'était que vivre une amitié intégrale.

Q. — Avez-vous la collaboration des curés?

R. — Certains ont toujours collaboré. Chez d'autres ça commence.

Q. — Etes-vous satisfaits des résultats actuellement? Atteignez-vous assez de monde?

R. — Non, c'est là notre problème. Nous n'atteignons pas le tiers des jeunes Canadiens français qui se marient. Nous cherchons des formules pour pénétrer les différents milieux. Nous voulons surtout trouver des responsables dynamiques dans chaque région et aussi coordonner les activités. Nous savons que faire équipe, ça va contre le grain de nos jours. L'individualisme est fort. Le S.P.M. veut corriger cette tendance.

St-Eugène

Thé annuel

Les dames de la paroisse St-Eugène sont heureuses de vous inviter, ainsi que vos amis, à leur thé annuel à la salle paroissiale de St-Eugène, 1009, chemin Ste-Marie, St-Vital, le dimanche 24 mars, de 2 h. à 5 h. 30 p.m. Il y aura vente de tabliers et pâtisseries.

Partie de cartes

Le 3 mars dernier eut lieu la première partie de cartes de l'année organisée par le Club des hommes conjointement avec le Club des dames de la paroisse.

Les membres des clubs étaient heureux que des amis nombreux se soient rendus à la salle paroissiale pour cette soirée de loisirs. De beaux prix furent donnés aux gagnants des différentes parties.

Une deuxième et dernière partie de cartes qui aura lieu le 31 mars prochain promet d'être encore plus fructueuse, car les Clubs de St-Eugène ont pu donner plus de temps à l'organisation de cette soirée. On invite tous les amis à venir en grand nombre prendre une part active à cette partie de cartes qui sera sans doute très agréable.

Plan de Sécurité familiale

L'A.E.C.F.M. se joint à M. Louis Lemoing, propagandiste, pour souhaiter un joyeux anniversaire à:

25 mars

M. Victor Tétrault, Winnipeg.

Le Festival de musique au Département de l'Académie St-Joseph



Eric Lussier



Marc Lavoie

Sur quarante entrées dans les sections de chant et de piano, deux garçons se sont classés premiers dans leur division respective: Eric (13 ans), fils de M. et Mme Maurice Lussier, et Marc (11 ans), fils de M. le Dr et Mme Clément Lavoie. Sont arrivées en deuxième place: Nicole Caron, Carol Van Lancker et Carolyn Kryschuk (duo), Sharon Ferris, Marie Bohémier et Michèle Stanners (ex aequo). Félicitations aux heureux gagnants et à tous les participants qui font honneur à St-Boniface par leur travail appliqué et leur goût pour les arts!

Chevaliers de Colomb

Conseil Goulet no 3681

Conférence

Les nombreux frères chevaliers et leurs dames qui ont assisté à la conférence du magistrat Robert Trudel, lundi dernier, ont grandement joui de leur soirée.

Présenté par le frère Michel McDonald, le conférencier expliqua l'opération de la Cour juvénile. Il cita plusieurs exemples pour prouver que la Cour est là pour protéger l'enfant. Son éloquence et ses descriptions de cas vécus firent comprendre aux auditeurs la validité d'entendre ces cas à huis clos!

Le frère Roger Sabourin fit les remerciements d'usage. Le grand chevalier Philippe Jeanson présida l'assemblée. La soirée se termina par une dégustation de vins et de fromages.

Nos félicitations au frère Rosaire Péloquin pour ce succès! Nos sincères remerciements au magistrat R. Trudel!

Opération "mal aux pieds"

Les formules d'inscription sont sorties et les concurrents sont occupés à se trouver des parrains. Tout laisse prévoir que le marchoton du 27 avril sera un véritable succès.

Ligue de 5 quilles

Equipe	Points
G. Manaigre	45
H. Sala	41
A. Girard	40
Arm. Jeanson	34
Art. Jeanson	30
D. Nolin	28
R. Fontaine	18
T. Girard	17

Rigoletto

Le Club social du Centre Culturel de Saint-Boniface

Gérald Lavoie

Compte tenu de la qualité du tour de chant qu'a offert Gérald Lavoie aux "fidèles" des soirées récréatives du samedi soir, au Club social du Centre Culturel, l'événement fut des plus réussis, en ce samedi 16 mars.

Gérald n'a pas été affecté du fait que plusieurs membres du Club "brillaient" par leur absence et ses chansons ont été interprétées avec brillo. Tous ont goûté le talent de ce jeune Manitobain dont l'avenir présente un aspect des plus prometteurs. Les membres présents ont été agréablement surpris de recevoir des visiteurs de St-Norbert et de Dunrea, ces derniers venant du patelin natal de notre artiste invité.

Gilbert Cormier

Cette semaine, le samedi 23 mars, le Club social aura comme artiste invité M. Gilbert Cormier que plusieurs ont eu l'occasion d'entendre chanter dans des boites de nuit de Winnipeg. Gilbert a mis au point, spécialement pour cette occasion, un tour de chant en français.

Comme d'habitude, les cartes sont disponibles à la Librairie Lumen et, sur demande, chez les membres de l'exécutif du Club. Nous prévoyons une forte assistance à cette soirée du 23 mars. Donc, pour ceux que ça intéresse...

N.B. — Il n'y aura pas de soirée récréative le 30 mars prochain, dû au fait que le Centre Culturel présentera le Festival Régional d'Art Dramatique du Dominion.

Claude Sénécal

La crise cardiaque cause environ 50,000 morts au Canada tous les ans.



Création de la "délégation des Musiciens canadiens en Europe"

MONTREAL — Les Jeunesses Musicales du Canada viennent de créer à Paris une délégation des Musiciens canadiens en Europe et ont confié le poste de déléguée générale à Mme Thérèse Charbonneau-Conquer.

C'est l'Association des Musiciens canadiens à Paris, fondée en 1949 par M. Gilles Lefebvre, alors qu'il y était étudiant, qui prend aujourd'hui une nouvelle forme et à laquelle seront dévolues de nouvelles attributions. L'association avait connu, selon les années, des heures claires et des jours sombres. Sous l'impulsion d'une musicienne canadienne, Mme Thérèse Charbonneau-Conquer, installée en permanence dans la région canadienne, l'Association des MCP a pris depuis 1962 une envergure telle qu'il lui fallait maintenant une nouvelle structure et une reconnaissance officielle afin de poursuivre efficacement ses activités.

Grâce à l'activité de notre déléguée, les musiciens ont entendu, au cours de la présente saison, M. Michel Briguet, qui les a entretenus des récentes réformes dans la vie musicale de France, et M. Jean Vallerand, qui a parlé à l'Ambassade du Canada des nouvelles structures qui s'amorcent dans l'enseignement musical du Québec; ils ont visité le musée des instruments anciens du Conservatoire de Paris et le Centre de Recherches de l'ORTF.

Les buts principaux de cette association se résument ainsi:

a) grouper les musiciens canadiens à Paris et recenser ceux qui se trouvent disséminés en Europe afin de leur transmettre les invitations des pays de la Fédération internationale des Jeunesses Musicales qui parviennent à Montréal (invitations à participer à des cours, des colloques, offres de bourses pour des camps d'été, etc.);

b) les réunir périodiquement afin qu'ils se connaissent sur le plan social et professionnel pendant leur séjour d'études à l'étranger;

c) leur présenter, au cours de ces mêmes réunions, d'éminentes personnalités du monde musical français ou leur faciliter l'entrée dans certains foyers musicaux;

d) les tenir au courant des activités artistiques canadiennes qui ont lieu en Europe, particulièrement celles qui concernent la musique.

Déléguée générale

Mme Thérèse Charbonneau-Conquer est mariée à un français et mère de troi enfants. Elle est bachelière en musique de l'Ecole Vincent d'Indy, où elle a été l'élève de Jean Beaudet, de Claude Champagne, et ancienne élève de l'Ecole Normale de Paris. A son retour d'Europe, elle fonda à Ottawa, une section juvénile des JMC, puis présenta une série de cours radiophoniques d'initiation à la musique. Mme Conquer correspond à "Actualité", à "Opera in Canada" et au "Journal des Jeunesses Musicales".

Le Québec libre, invention de Jean Racine?

QUEBEC — Le mot célèbre du général de Gaulle n'est peut-être pas aussi original qu'on pourrait le croire. Le texte d'une médaille, frappée en 1690 pour rappeler la défaite de la flotte anglaise devant Québec, proclamait déjà: "Kébéca liberata".

Le texte de cette médaille a été composé par Racine. On peut y lire, en plus de "Kébéca liberata", les mots suivants: "Francia In Novo Orbe Victrix".

Il s'agit d'une médaille en bronze et or qui représente Québec assise sur un rocher, ayant à ses pieds les pavillons et les étendards aux armes d'Angleterre. Le motif de cette médaille, ainsi que le "Kébéca liberata", ont été reproduits au-dessus du retable principal de Notre-Dame-des-Victoires, à Québec.

Chronique de CBWFT

Les Cavaliers de la route — 7 h. 30, jeudi — Une jeune fille sollicite auprès d'un riche industriel la permission de se rendre avec lui à Hambourg. Avant le départ, la jeune fille renverse intentionnellement une tasse de café sur le complet de l'homme d'affaires et lui vole son portefeuille.

Vivre — 10 h. 15, vendredi — "Nos rêves et leur signification".

Walt Disney — 7 h., dimanche — "Histoire de ski". L'histoire d'une fillette de neuf ans qui habite un chalet perché sur une haute montagne. Un énorme saint-bernard l'accompagne partout où elle va.

Les Beaux Dimanches — 8 h., dimanche — "A la mode de Dublin". En vedette: Colette Deréal, qui interprète ses plus belles chansons. Un mannequin et son photographe nous entrainent dans un décor enchanteur de Dublin.

Ascension et chute du troisième Reich — 9 h. dimanche — (3e et dernière partie) "Gotterdammerung" ou "le Crépuscule des dieux". Evénements qui se sont succédés de 1941 jusqu'à la chute du troisième Reich, en 1945.

D'hier à demain — 11 h., dimanche — "Les grands siècles de l'Asie mineure". Quatrième expédition en Turquie (1ère partie). Merry Ottin, archéologue, nous fait faire un voyage à travers les siècles dans la Turquie éternelle: Ephèse, Pergame, Smyrne et Trébizonde.

Chapeau melon — 9 h., lundi — "Rien ne va plus dans la nursery". On demande à nos amis de faire enquête sur la mort mystérieuse d'un agent secret assassiné dans la résidence du chef de la défense. D'autre part, des documents secrets très importants ont disparu.

La vie qui bat — 5 h. 30, mardi — Dans un sanctuaire d'oiseaux de la basse Californie, à Raza, les sternes et les mouettes de Herman se livrent une bataille pour la possession des lieux de nidification.

Moi et l'autre — 9 h. 30, mardi — Denise et Dominique, pour rendre service à une copine, deviennent assistantes dans un numéro de variétés. Ce numéro n'est pas tout à fait ce qu'elles prévoyaient.

L'oeil du diable — 11 h., mardi — "La chasteté d'une jeune fille est un orgelet dans l'oeil du diable". Ce dicton irlandais pour le moins saugrenu sert de prétexte à Bergman pour soumettre la plupart de ses thèmes à une épreuve par le rire et le détachement. Dans une sorte de farandole échevelée, où la fantaisie le dispute à l'humour, un pasteur, sa femme, sa fille et le fiancé de celle-ci doivent se colleter avec Satan et Don Juan, mettre à l'épreuve leurs sentiments et leurs convictions. Tout leur échappe, y compris la drôlerie des situations, et ils nous dévoilent par là même que le rire n'est qu'une dimension de l'absurde. C'est le pasteur niais qui, pour accéder à la sainteté, ne trouve rien de mieux que d'enfermer un diable dans un placard plutôt que de satisfaire les désirs amoureux de sa femme qu'un autre se chargera de combler. C'est l'effroyable punition de Don Juan qui, chaque fois qu'il est près de séduire une jeune femme, la voit aussitôt disparaitre. C'est enfin Britt-Marie qui a quand même péché par intention et qui ne dévoile pas toute la vérité à son mari. Le mystère insondable de la conscience féminine déconcerte à la fois le ciel et l'enfer...

"L'oeil du diable", c'est aussi l'oeil de Bergman qui utilise au mieux toutes les ressources visuelles de sa caméra pour "montrer" l'invisible du visible. A chacun des gags, qu'il soit d'ici-bas ou d'outre-tombe, s'articulent toutes sortes de sens contradictoires qui illustrent l'ambiguïté fondamentale du monde. Qui triomphe, du ciel ou de l'enfer? Ni l'un ni l'autre, semble-t-il, et Bergman pense que les "malins génies" d'arrière-mondes, les trouble-fête supranaturels ne sont que des conceptions arrêtées, figées, qui nous renvoient à nous-mêmes. L'orgelet dans l'oeil du diable, tout comme la virginité d'une jeune fille, peut à la fois tout signifier et ne vouloir rien dire.

D'Iberville — 8 h., mercredi — "Les canards sauvages". Il n'y a pas assez de provisions au fort Monsoni pour que l'expédition du chevalier de Troyes puisse survivre longtemps. Il faudrait aller assiéger le fort de Quichichouane, regorgeant de provisions. Ce bastion anglais construit en pierre ne peut être conquis qu'à coups de canons. Mais comment les transporter en canots?

TRIBUNE LIBRE

Inondation de Vedettes

St-Jean-Baptiste, le 8 mars 1968, Inondation de Vedettes! Eh oui! Voilà la phrase essentielle qui fut répétée à plusieurs reprises afin d'informer les intéressés à notre Boîte à chansons divisionnaire de la Rivière-Rouge. Après plusieurs mois de préparations, nous voilà tous réunis à la salle du Centenaire.

Nous étions environ sept cent personnes. Le spectacle commence sur un ton de désespoir. Notre animateur, André Martin, n'est pas encore arrivé. Est-ce que l'eau l'a empêché de venir? Dans peu de temps, il arrive tout équipé pour affronter les difficultés d'une inondation, et le programme est en marche. Nous avions plusieurs artistes: David Dandeneau, Les "123", Gérald Paquin, Michelle Pelletier, Suzanne Jeanson, Gérard Curé, et bien d'autres.

Si notre soirée fut un véritable succes, c'est grâce aux organisateurs et au poste CKSB qui a bien voulu prendre charge de la publicité. Encore une fois, la J.F.M. de la Rivière-Rouge désire remercier tous ceux et celles qui ont aidé au succès de notre Boîte à chansons.

Nicole LaRoche,
Institut Collégial de St-Pierre,
le 14 mars 1968.

Les Fils Natifs

Le dimanche 10 mars, à 2 h. p.m., avait lieu la réunion mensuelle de tous les membres des Fils Natifs de l'Assemblée no 127, St-Boniface.

Après avoir constaté la bonne marche des affaires de notre Assemblée par les rapports des différents comités, notre dévoué président, M. Jos. Robert, en profita pour remettre la médaille "Past President Jewel" à M. Louis Lavoie, qui s'est certainement mérité cet honneur pour tous les services qu'il a rendus aux Fils Natifs de l'Assemblée no 127, St-Boniface, pendant son règne présidentiel qui s'étendit de 1963 à 1966. Nous lui offrons nos sincères félicitations et nos meilleurs voeux.

Malades

Nous vous recommandons nos chers malades, dont MM. Solas Fontaine, Auguste Pichette, Paul Dubois, Charles Lacroix et Jules Grenier. Une visite leur serait très profitable.

Décès

C'est avec un vif regret que nous avons appris le décès du frère Victor Labelle, survenu tout dernièrement. Sincères condoléances à Mme Labelle, ainsi qu'à sa famille, si cruellement éprouvée.

Médaille

M. Lew Gendron, président national des Fils Natifs du Canada, est le récipiendaire d'une médaille du centenaire qui lui fut remise par Son Hon. le maire Joseph Guay, de St-Boniface, au cours d'une soirée récréative qui eut lieu à la salle des Canadiens de Naissance le samedi soir 10 février.

M. Gendron se retira après 15 ans d'enseignement à l'Institut Miles Macdonell Collegiate d'East Kildonan en 1965. On sait qu'il assuma plusieurs fonctions au sein de la branche des Fils Natifs du Canada de Winnipeg et cela depuis 1946.

M. Gendron croit que cette remise de la médaille du centenaire représente le travail accompli par les membres des Fils Natifs du Canada pour le Canada et les Canadiens à travers les ans.

Errata

L'assemblée mensuelle du mois d'avril a été remise au dimanche 21 à cause de la fête de Pâques. A cette occasion aura lieu l'initiation des nouveaux membres.

Historien

General Motors dépense au Canada $3,800,000 par jour ouvrable en salaires, taxes, achats et services.

Au poste CBWFT

JEUDI 21 MARS

3.15—La Souris verte
3.30—Femme d'aujourd'hui
4.30—Bobino
5.00—La Boîte à Surprise (C)
5.30—Bidule de Tarmacadam
6.00—Le Téléjournal
6.15—Aujourd'hui
6.55—Jeunesse oblige
7.20—Sept au trois
7.30—Chevaliers du ciel (C)
8.00—Commando du désert (C)
8.30—A la seconde
9.00—Les Dossiers de l'Agence O
10.00—Tirez au clair
11.00—Cinéma: "Si ça peut vous faire plaisir" (Français). Vaudeville de Jacques Daniel-Norman, avec Fernandel, Berval et Mona Doll. Aventures et mésaventures dues à un billet gagnant à la Loterie nationale.

VENDREDI 22 MARS

3.15—La Souris verte
3.30—Femme d'aujourd'hui
4.30—Bobino
5.00—La Boîte à Surprise (C)
5.30—Skippy le Kangourou (C)
6.00—Le Téléjournal
6.15—Aujourd'hui
6.55—Jeunesse oblige
7.20—Sept au trois
7.30—Age tendre
8.30—Premier choix: "Trapèze (C) (Américain 1956). Drame de Carol Reed, avec Burt Lancaster, Gina Lollobrigida et Tony Curtis. Devenu infirme à la suite d'un accident, un trapéziste remplit la fonction d'accessoiriste dans un cirque. Un jeune homme qui voudrait réussir le triple saut lui demande de le prendre comme partenaire et l'entraîner.
10.15—Vivre
10.45—A communiquer
11.00—Cinéma: "Série noire" (Français 1954). Film policier de Pierre Foucaud, avec Henri Vidal et Monique Van Vorren. Un policier s'introduit dans une bande de gangsters. La femme du bandit, qui dirige la bande en l'absence de son homme tombe amoureuse du policier.

SAMEDI 23 MARS

2.15—Cours universitaires
4.30—Tour de terre (C)
5.00—Les Marionnettes
5.30—Les Hommes de l'espace
6.00—Le Téléjournal
6.15—Aujourd'hui
7.00—Perdus dans l'espace (C)
8.00—Cher Oncle Bill (C)
8.30—Du Sport et des hommes
9.30—Golf (C)
10.15—Les Grands Voyages
10.30—Les Couche-tard (C)
11.00—Cinéma: "L'Eternel retour" (Français 1943). Film de Jean Delannoy, avec Jean Cocteau, Jean Marais et Madeleine Sologne. Un nain fait boire un filtre d'amour à une jeune femme et au neveu du mari de celle-ci.

DIMANCHE 24 MARS

2.15—Cours universitaires
4.30—Au bout de mon âge (C)
5.00—Les Travaux et les jours
5.30—L'Heure des quilles
6.30—Atome et galaxies (C)
7.00—Walt Disney présente (C)
8.00—Les Beaux Dimanches (C)
10.00—Deux plus un
10.30—Le Grand Nord (C)
11.00—D'Hier à demain (C)

LUNDI 25 MARS

3.15—La Souris verte
3.30—Femme d'aujourd'hui
4.30—Bobino
5.00—La Boîte à Surprise (C)
5.30—Linus (C)
6.00—Le Téléjournal
6.15—Langue vivante
6.40—Un français au Japon
6.50—Jeunesse oblige
7.15—Sept au trois
7.30—Jinny (C)
8.00—Le Paradis terrestre (C)
9.00—Chapeau melon et bottes de cuir (C)
10.00—Le Sel de la semaine
11.00—Cinéma: "Thérèse Raquin" (Français 1953). Drame de Marcel Carné avec Simone Signoret et Raf Vallone. Thérèse Raquin mène une vie monotone auprès de sa belle-mère et de son mari. Elle fait la connaissance d'un camionneur dont elle devient la maîtresse.

MARDI 26 MARS

3.15—La Souris verte
3.30—Femme d'aujourd'hui
4.30—Bobino
5.00—La Boîte à Surprise (C)
5.30—La vie qui bat (C)
6.00—Le Téléjournal
6.15—Aujourd'hui
6.55—Jeunesse oblige
7.20—Sept au trois
7.30—Les joyeux naufragés (C)
8.00—Mission impossible (C)
9.00—Rue des pignons (C)
9.30—Moi et l'autre (C)
10.00—Tous pour un (C)
10.30—Partout
11.00—Ciné-club: "L'oeil du diable" (Suédois 1961). Comédie satirique d'Ingmar Bergman avec Bjornstrand et Bibi Anderson. Un proverbe irlandais dit que "la chasteté d'une jeune fille est un orgelet dans l'oeil du diable"; or un beau matin, Satan se réveille avec un oeil malade. Il fait appeler ses conseillers privés qui lui conseillent de provoquer la faute de la fille d'un honnête pasteur.

MERCREDI 27 MARS

3.15—La Souris verte
3.30—Femme d'aujourd'hui
4.30—Bobino
5.00—La Boîte à Surprise (C)
5.30—Robin-fusée (C)
6.00—Le téléjournal
6.15—Aujourd'hui
6.55—Jeunesse oblige
7.20—Sept au trois
7.30—A guichet fermé
8.00—D'Iberville (C)
8.30—Long métrage: "Les jeunes filles de San Frediano (Italien 1957). Comédie de moeurs réalisée par Valerio Zurlini, avec Rossana Podesta et Giovanna Ralli. Un jeune mécanicien audacieux flirte outrageusement avec les plus jolies filles de son entourage et promet le mariage à plusieurs d'entre elles.
10.00—Caméra '68
10.30—Les Cailloux (C)
11.00—Sauve qui peut (C)



DON OLYMPIQUE — "Quel éclatant lancement pour notre campagne de souscription", a déclaré M. James Worrall (à droite) président de l'Association Olympique Canadienne, en acceptant un chèque de $50,000 des mains de M. Thomas Quinn (à gauche), vice-président et directeur de la commercialisation à la compagnie Kraft Foods Limited. La compagnie Kraft avait promis d'échanger $1.00 contre 50 étiquettes de produits Kraft, déposées dans les magasins d'alimentation. "Les ménagères, les organismes publics, les éducateurs et les associations de jeunesse, tous ont participé avec enthousiasme partout au Canada", a déclaré M. Quinn. On aperçoit au centre de la photo M. Frank Shaughnessy, chef de mission, de l'équipe canadienne aux Jeux Olympiques d'hiver de 1968. Les responsables de l'AOC ont déclaré que le programme Kraft représente le "genre d'appui dont nous avons besoin du monde des affaires".

L'Unité de St-Boniface de la Société canadienne du Cancer

Selon les rapports présentés lors de la réunion annuelle de l'Unité de St-Boniface de la Société canadienne du Cancer, il est évident que ces efforts furent très fructueux.

L'orateur invité pour la soirée du 21 février dernier était M. le Dr Alexander Meikle, thérapeute en radiologie à l'hôpital général St-Boniface et professeur de radiothérapie à l'Université de Manitoba. Sa causerie fut des plus intéressantes et il l'illustra à l'aide de diapositives en couleur de machines en usage pour les traitements thérapeutiques. On présenta aussi un film "The Million Club".

Les résultats des élections pour 1968 furent les suivants: présidente, Mme Jack McGurran; président sortant de charge, M. l'échevin Joseph St-Hilaire; vice-président, M. Harry DeLeeuw; secrétaire, Mme Edward Kotowich; trésorier, M. Arthur Lear; directeur médical, M. le Dr Claude Murphy; présidente du comité d'éducation, Mme Jack Crosbie.

Les présidentes des comités d'éducation régionaux sont: Parc Windsor, Mme Fraser Rodger; Norwood, Mme Jack Crosbie; St-Boniface — on a besoin d'un ou d'une volontaire.

Les présidents régionaux des comités de la campagne sont: Parc Windsor, M. Robert Coulson; Norwood, Mme Walter Walbert; St-Boniface, Mlle Cécile Denyer.

Les directeurs sont: Mme Arthur Lévêque, MM. Frank Avanthay, Arthur McOuat, Edward Kotowich, Paul Normandeau et Gerry Rousseau.

Communiqué

Les Anciens du Collège de Saint-Boniface

"Parodies et Jus de Fruits"

"La soirée annuelle "Parodies et Jus de Fruits" des Anciens du Collège de Saint-Boniface, aura lieu en la salle académique du Collège de Saint-Boniface, le vendredi 22 mars, à 8 h. du soir.

Cette soirée fut un grand succès dans le passé et nous espérons qu'encore cette année un très grand nombre d'Anciens viendront se détendre et "se récréer" en compagnie de leurs anciens confrères.

Les membres du Conseil d'Administration des Anciens sont en charge de la vente des billets. On peut aussi se les procurer au Collège de Saint-Boniface."

Ligue de dix quilles du Cercle Ouvrier

Western Paint	12 - 3
CKSB	10 - 5
Club Belge no 1	8½ - 6½
Club Belge no 2	8 - 7
Cercle Ouvrier	8 - 7
Medo-Land	7½ - 7½
Chez Huot	7 - 8
The Blues	7 - 8
Can. de Naissance	6½ - 8½
Marion	6 - 9
Seals	6 - 9
Twin Cities Painting	3½ - 11½

Haute partie: R. Lévêque, 239.

Hautes 3 parties: R. Lévêque, 608.

Haute partie: Western Paint, 920.

Hautes 3 parties: Western Paint, 2626 (nouveau record).

Précieux-Sang

L.F.C.

Un groupe de dames se réunirent à la demeure de la présidente de la Ligue des Femmes Catholiques, Mme James Désaulniers, le dimanche 10 mars, pour une petite fête à l'occasion du départ de la secrétaire, Mme E. George, qui quitte la paroisse pour aller demeurer à Storthoaks, Sask.

Un bouquet de corsage, ainsi qu'un joli cadeau, furent présentés à l'héroïne de la fête. Mme E. George remercia les dames en termes émus, puis ensuite un goûter fut servi.

La rédactrice

Elections à l'hôpital Taché

Soeur Marie-Rose Tougas, S.G.M., supérieure de l'hôpital Taché, vient d'annoncer que l'exécutif du bureau des aviseurs de l'hôpital se compose maintenant des membres suivants: président, M. B. Wolfe; vice-présidents, MM. R. Couture et T. Qualia. M. R. Morley, contrôleur de l'hôpital, agira encore comme secrétaire du bureau.

Sr Tougas est aussi heureuse de faire connaître les noms des personnes qui font partie du bureau des aviseurs: l'Honorable Juge A.-M. Monnin, ancien président, M. Joseph-P. Guay, maire de St-Boniface, MM. H. D'Eschambault, D. Nicolson, F. Lees, G. Soulodre, G. Morier, R. Black, R. Pedrick, F. Woodley et Mme V. Stanners.

M. B. Wolfe, président du comité de construction pendant trois ans, a accepté de remplacer l'Hon. Juge Monnin à la présidence.

A l'assemblée initiale pour 1968, on présenta un rapport encourageant concernant certains projets de construction qui seront annoncés plus tard.

AVIS

Les arénas de St-Boniface
sont situés aux numéros
294, rue Bertrand et 910, rue Maginot
Le Directeur des Loisirs

Scouts de St-Boniface

Un bingo au profit des Scouts aura lieu à la salle des Fils Natifs, 230, boulevard Provencher, le dimanche 31 mars. On peut se procurer des billets à l'avance et obtenir ainsi une carte gratuite, en signalant: 247-5972. Prix d'admission: $1.00. Bienvenue à tous.

Chronique sportive

Un moment de réflexion avant que le scandale n'éclate au grand jour!

par Jacques LEMOYNE

En regardant ce titre, le lecteur aura compris qu'il s'agit de l'achat possible de la franchise de l'équipe de Oakland par des intérêts financiers canadiens. L'affaire est très mal engagée et les deux clubs canadiens sont en train de commettre une bévue monumentale, tout comme les autres dirigeants de la Nationale. La situation n'est d'abord pas aussi embrouillée qu'on veut le faire croire: Oakland est dans de mauvais draps financièrement parce que le public de cette ville n'est pas assez intéressé au hockey pour y faire vivre une équipe du calibre de la Ligue nationale. Devant cet état de chose des acheteurs se présentent qui disent à peu près ceci: vous devez faire face à des obligations de près d'un million de dollars. Vous n'avez pas les moyens de débourser cette somme et le marché où vous faites des affaires parait trop faible pour que vous puissiez trouver des garanties suffisantes pour continuer à opérer votre commerce. Or, nous avons de l'argent et nous sommes prêts à acheter. C'est une simple proposition d'affaires.

Qui donc veut acheter le club? D'abord, et c'est normal, des Canadiens qui ont été roulés à Vancouver et qui veulent absolument revenir dans la Ligue Nationale. Les gens de Vancouver ont été roulés non pas par des Américains mais par des Canadiens comme vous et moi, sauf qu'ils sont millionnaires. Pour des raisons nébuleuses, qui sentent le parti-pris absolu et un désir constant d'exercer un monopole, on ne veut pas d'une autre équipe canadienne dans la Nationale. Québec et Vancouver ont été éliminés à cause des pressions des dirigeants des Canadiens et des Maple Leafs de Toronto, soucieux de garder pour eux la poule-aux-oeufs d'or. Et dire que nous avons déjà blâmer Larry Desjardins pour avoir compris cela dix ans avant nous!

Hypocrisie!

Si au moins les clubs canadiens ne se conduisaient pas de façon aussi hypocrite! Quand le directeur des Maple Leafs déclare, sans rougir, que la brasserie Labatts n'est intéressée au hockey que pour faire vendre son produit, que pense-t-il que les dirigeants de la brasserie Molson font avec les Canadiens? De la philanthropie? Tant de mauvaise foi et d'hypocrisie nuisent à la cause que ces gens veulent défendre. Quand Sammy Pollock déclare que Vancouver n'aura pas de franchise dans la Ligue Nationale, pour qui se prend-il? Pour le propriétaire de quelque chose, alors qu'il n'est que l'employé du propriétaire? Tant de mauvaise foi va certainement se tourner un jour contre tous ces gens. Si Vancouver est capable d'avoir un club dans la Nationale, et d'avoir un club indépendant (car on commence à se demander s'il n'existe pas d'entente secrète entre les Leafs et les Canadiens à la suite de cet incident), les clubs du Canada devraient être les premiers à leur faciliter les choses.

La seule planche de salut pour la Nationale demeure la possibilité qu'on décide de garder Oakland dans la Ligue, à Oakland, afin de respecter certaines ententes commerciales. Mais ici encore il va falloir mettre les cartes sur la table au plus vite sans quoi le public va demander une enquête, anti-trust aux Etats-Unis et royale au Canada, pour voir ce qui se passe au fond de tout cela. L'honnêteté du hockey n'a jamais été mise sérieusement en doute: depuis l'intervention des dirigeants des Leafs et des Canadiens le doute commence à poindre en mon esprit. L'unanimité est trop belle, il doit y avoir anguille sous roche. Craint-on que les revenus des joutes télévisées soient moindres si Vancouver entre dans la Ligue? Qu'on le dise publiquement et qu'on le prouve surtout. Cette injustice que l'on se prépare à continuer envers Vancouver, et dont la ville de Québec a probablement été la victime, ne nous dit rien de bon. Il y a de la combine là-dessous et ce n'est pas bon pour le hockey.

Cet échange

Il semble que les Blue Bombers aient eu le meilleur d'un échange avec les Rough Riders d'Ottawa. L'équipe locale ne veut rien négliger pour redorer son blason. Cet échange de trois-joueurs-pour-deux verra donc Jim Conroy, Chuck Harrison et Don Gilbert endosser l'uniforme de l'équipe locale au début de la période d'entrainement. Bill Van Burkleo et Al Millar devront se rapporter à Ottawa et déjà on pense que Millar va prendre sa retraite afin de ne pas perdre son travail d'instituteur à Winnipeg. Millar, on le sait, est bien installé dans Winnipeg avec sa famille et il ne songerait pas à continuer à jouer au football s'il doit s'expatrier, à moins, bien entendu, qu'on lui offre quelque chose de semblable dans la capitale du pays. Van Burkleo de son côté sera le bienvenu à Ottawa où on s'en servira probablement comme botteur puisque les Riders ont tout ce qu'il leur faut dans le champ arrière, sauf un botteur de classe.

Jimmie Conroy est probablement un des meilleurs secondeurs de ligne du football canadien. Si on parvient à s'entendre avec lui, et ce n'est pas facile, il pourrait devenir un des hommes clé des Blue Bombers. L'an dernier une blessure l'avait forcé à jouer sur le banc et il aimait tellement peu ce rôle qu'il en est presque venu aux coups avec son instructeur lors d'une des joutes de la finale de l'Est. Pour ce qui est de Don Gilbert, c'est un demi défensif très courageux, qui ne demande pas de faveurs et n'en accorde pas. Mais, avec un peu de chance, il devrait fournir à l'attaque des Blue Bombers un apport puissant. Chuck Harrison est un jeune joueur qui, à mon sens, n'a pu donner sa pleine mesure à Ottawa. Défensivement, c'est un as et pour peu que les Bombers sachent utiliser ces trois joueurs comme il le faut, ils n'auront pas à se repentir d'un échange qui, de prime abord, semble être tout à fait en leur faveur, à tel point qu'on se demande bien quel cheval de Troie les Riders tentent d'introduire à Winnipeg?

Sts-Martyrs-Canadiens

Réunion de la L.F.C.

La réunion mensuelle de la Ligue des Femmes Catholiques eut lieu le mardi soir 12 mars. Un cercle d'étude suivit la lecture des rapports des comités. Voici quelques hypothèses aux problèmes présentés:

1. Il n'y a pas assez de français à l'école et à la maison: a) insister auprès du personnel pour que les directives soient données en français, b) encourager l'élève à dialoguer en français, c) que les parents insistent pour que les enfants leur répondent en français, d) porter pression auprès des autorités pour qu'il y ait plus de français.

2. Il n'y a pas assez de perfectionnement personnel: si possible suivre un cours de personnalité.

3. Il y a un complexe d'infériorité chez les Canadiens français: a) approfondir ses connaissances historique et culturelle, b) apprendre à s'exprimer en faisant un effort; c) surmonter sa gêne.



Les "Echos du passé" rappellent nécessairement des modes qui ont fait fureur dans le temps! Ce défilé de modes eut lieu dimanche dernier au pageant organisé par la Ligue des Femmes Catholiques de St-Boniface. De gauche à droite, Mmes Yvonne Lambert, Thérèse Moufflier, Agathe Marion, Thérèse Marion, Jeannette Dufault, Suzanne Prince, Marie Gautron, Rita Martel et Gertrude Mousseau. (Photo Perrin du Manitoba)

Dixième congrès des A.P.M. de Langue française du Manitoba

C'est le dimanche 31 mars prochain que se tiendra le dixième congrès annuel des Associations de Parents et Maitres de Langue française du Manitoba. Il aura ses assises dans la salle académique de l'Institut Collégial de St-Norbert. La réunion débutera à 1 h. p.m. et se clôturera par un banquet à 6 h.

Après la prière d'usage, le président de l'A.P.M. souhaitera la bienvenue aux délégués. On lira ensuite le procès-verbal du congrès de 1967; puis, à 2 h., M. Arthur Corriveau donnera une conférence qui aura pour titre "Voulons-nous conserver notre Français au Manitoba?".

Après la pause-café et la formation du comité de nominations, M. H. Philippot parlera des "Buts de la F.A.P.M.". Ensuite, M. R. Bacon, trésorier, lira le rapport financier. On procédera à la nomination du président des élections et chaque région formera un groupe afin de choisir son ou ses représentants au conseil. Suivront les élections des membres de l'exécutif et des conseillers de régions. On discutera des affaires de l'année et le R. P. A. Lemoine, O.M.I., indiquera ce que sera le programme de la nouvelle année.

M. André Martin sera le maître de cérémonies au banquet. Le toast à la santé du fondateur de la F.A.P.M., le Père Lemoine, sera porté par Mme Forbes.

Les autres orateurs qui figureront au programme sont: M. l'abbé Bélanger (aumônier), M. M. Gauthier (président de l'A.E.C.F.M.), M. Dotten (président de la Home and School), M. Tobbins (président de la Catholic P.T.A.), le nouveau président, Son Exc. Mgr M. Baudoux, archevêque de St-Boniface, M. Christian Le-Roy, dont le sujet sera "Comment la Boite à chansons peut contribuer à conserver le Français au Manitoba".

Au programme récréatif figureront les "100 nons", sous la direction de M. A. Gaboriau.

À CKSB

Les appels aux dons de charité auxquels consent si souvent votre poste ne sont pas sans donner de résultat. On l'a vu particulièrement cette année pour la journée des lépreux. La direction a été agréablement surprise de recevoir dernièrement, directement de Raoul Follereau, une petite plaque frappée par l'Institut des monnaies et médailles de Paris à l'occasion de la 15e Journée mondiale des lépreux. Tirée à 200, elle est destinée à honorer ceux qui ont pris une part spéciale à la "bataille de la lèpre".

De temps à autre un enthousiaste auditeur anglophone écrit à propos d'émissions de musique non commerciales. Une lettre émouvante, datée du 12 mars, se rapporte à une série du dimanche matin. "...J'ai subi trois opérations à l'épine dorsale en trois ans, et je passe la majeure partie du temps couché, mais écouter de la si belle musique a rendu ma vie supportable parfois, croyez-moi..."

Le directeur commercial de CKSB, Etienne Bohémier, a été l'hôte de la compagnie KLM pour un vol inaugural Montréal-Copenhague.

Félicitations à Christian Leroy et Dolorès, parents d'un deuxième poupon (aussi joli, parait-il, que le premier).

Flore Toupin (secrétaire) et Jacqueline Blay (discothécaire) assurent la relève de la réception depuis le départ de Cécile. Les charges cumulées par Jacqueline font que CKSB n'est plus annoncé dans les journaux de Winnipeg, pour l'instant. D'ailleurs on aura pu remarquer aussi que les quotidiens n'annoncent maintenant que les programmes de télévision, ceux de radio ne paraissant que dans les suppléments.

Le $100 du concours Alpha, vendredi dernier, a été gagné par Mme Aimé Filion, de St-Boniface. Prix de consolation à Mme Louise Migadel, de St-Brieux, Sask., à Mlle Aline Heyden, de Lisieux, Sask., à Mme Marie Calarac, d'Elie, à Mme Donalda Boutin, de Falher, Alta, à Mme K.-W. Papineau, d'Edmonton, Alta.

Les Chevaliers de Colomb font un don à la Fondation Catholique

Le Conseil des Chevaliers de Colomb de Norwood vient d'offrir un don de $500.00 à la Fondation Catholique du Manitoba. Ce chèque est le premier d'une série qui sera offerte en vue d'établir un fonds à la mémoire de ses membres défunts.

Dès sa formation, le Conseil de Norwood s'est révélé très actif et marche toujours de l'avant dans tous les projets entrepris dans le but de faire du bien aux citoyens de la province. Il est à espérer que le magnifique geste qu'ils viennent de poser pour assurer le succès de la Fondation, servira d'exemple à d'autres organisations ou à des individus.

Communiqué

M. et Mme Edmond Mondor, 554, rue De la Morénie, figuraient parmi les participants du pageant historique "Echos du passé" de la Ligue des Femmes Catholiques au Centre Culturel de St-Boniface, dimanche dernier. (Photo Perrin du Manitoba)

Activités Culturelles

Théâtre

Dans le foyer du MTC il y a une exposition de peintures à l'huile, d'oeuvres de sérigraphie et de dessins à l'encre d'un artiste de Winnipeg, Jan Boning. Né en Hollande, il fit ses études à l'Ecole des arts graphiques d'Amsterdam. Depuis son arrivée au Canada, ses oeuvres ont figuré à de nombreuses expositions.

Musique
Mitch Miller

Sous le patronage de la compagnie Imperial Tobacco, on présentera deux concerts, les samedi et dimanche 30 et 31 mars, à l'Auditorium de Winnipeg. L'Orchestre sera sous la direction de l'incomparable Mitch Miller.

M. Miller est connu partout en Amérique du Nord pour son programme télévisé "Sing Along with Mitch".

Le soliste invité sera Anton Kuerti qui fut si vivement acclamé lorsqu'il joua avec l'orchestre symphonique en décembre 1966.

Les billets se vendent à $1.00 pour étudiants et $2.00 pour adultes aux endroits déjà connus et au "Events ticket office", Simpson Sears.

Le troisième d'une série de concerts de musique de chambre aura lieu, sous la direction de M. Thomas Elliott, à l'auditorium de Winnipeg à 3 h. p.m., le 24 mars.

Films

Un Festival du film pour enfants a débuté le samedi 9 mars à trois des théâtres de la compagnie: le Park, le Kings et le Hyland. Il se poursuivra pendant neuf samedis consécutifs à chaque théâtre. On présentera un film chaque samedi matin à 10 h., et chacun des neufs films sera présenté à chaque théâtre.

Ces films furent préparés pour "The Children's Film Foundation of England" spécialement pour les enfants âgés de 6 à 12 ans et sont intéressants et instructifs.

Arts

Jusqu'au 31 mars, à la Galerie des Beaux-Arts de Winnipeg, exposition des oeuvres d'artistes graveurs canadiens de l'Ouest Winston Leathers, de Winnipeg.

Au même endroit, 44 peintures représentant des cérémonies secrètes de la tribu indienne Isleta Pueblo, par Joe B. Lente.

Cours de langue espagnole

Commencera prochainement au Collège de St-Boniface un cours de conversation espagnole "Voix et Images d'Espagne".

Ce cours est sous la direction de Mme Madeleine Morassutti et il se donnera le vendredi soir de 8 h. à 10 h.

Les personnes intéressées sont priées de s'adresser au Secrétariat du Collège de St-Boniface, tél.: 247-4819.

Festival dramatique régional

Le concours régional du Manitoba aura lieu au Centre culturel de St-Boniface les 28, 29 et 30 mars prochains. La troupe gagnante participera aux épreuves éliminatoires à Windsor, Ont., du 19 au 25 mai 1968.

Les 1er, 2 et 3 avril, le Cercle Molière présentera sa pièce au grand public.

Calendrier universitaire

Diplômés de février

Quinze finissants de l'Université de Manitoba reçurent leurs diplômes au cours du mois dernier.

De ce nombre on relève les noms suivants: M. Michel-Denis Lagacé, B.A., de St-Norbert, obtint une maîtrise ès arts; Mlle Rose Philippe, B.A., de St-Claude, devenait bachelière en éducation et M. Pierre-Emile-Joseph Laurencelle, B.A., de La Broquerie, obtenait un certificat en éducation.

Logement pour étudiants

On annonce qu'un certain nombre de chambres seront à la disposition des élèves diplômés qui désirent suivre des cours universitaires. Elles seront disponibles du 15 mai au 31 août. Pour obtenir des formules de demande et toute autre information, on est prié de s'adresser à: Mme H. D. Howell, salle 228, Taché Hall ouest.

Palmarès de CKSB

PROGRAMME
"Tous les garçons, les filles"
MOIS DE MARS

1 — L'amour est bleu — Vicky, Orch. Paul Mauriat
2 — La dernière valse — Ginette Reno
3 — Une larme aux nuages — Adamo
4 — Fleurs d'amour et d'amitié — Johnny Halliday
5 — Perdu — Les Classels
6 — La mini-jupe — Dominique Michel
7 — Mais quand le matin — Claude François
8 — Reviens, reviens — Les 409
9 — Dans une heure — Sheila
10 — Non, non, non — Les Sultans
11 — Qui peut dire — Françoise Hardy
12 — J'écoutais la mer — Michèle Richard
13 — Le monde est gris, le monde est bleu — Eric Charden
14 — Une fleur — Christine Delaroche
15 — La même chanson — Les Baronnets
Révélation du mois: Claude François

Chambre de Commerce

A sa dernière réunion, l'exécutif de la Chambre de Commerce de St-Boniface s'est dit, à l'unanimité, en faveur d'une étude sur l'amalgamation possible de St-Boniface, St-Vital, Transcona et Springfield.

Le président, M. George McOuat, est d'avis qu'il serait prématuré de soumettre une motion à cet effet avant que des consultations sérieuses n'aient eu lieu et qu'il est de beaucoup préférable d'étudier calmement, sans publicité, le pour et le contre d'un tel projet. Il a ajouté que, depuis longtemps déjà, les hommes d'affaires de la communauté croient que les niveaux de gouvernement sont trop nombreux et qu'il est nécessaire d'en diminuer le nombre et de condenser les services administratifs.

Il est à espérer que les autres localités intéressées feront indépendamment une enquête à ce sujet et qu'en suite elles se réuniront pour la discuter. M. McOuat désire assurer le Conseil de son entière coopération, et la population qu'on la tiendra pleinement au courant des discussions et des décisions qui seraient prises en conséquence.

Communiqué

Petite note

A l'occasion du départ de St-Boniface de M. et Mme Isidore Mercier pour prendre résidence à Montréal, les amies des Dames Auxiliaires des Réservistes Français se sont réunies pour leur offrir un petit souvenir, leur souhaiter beaucoup de bonheur et pour les assurer qu'elles ne les oublieront pas.

Les pertes économiques causées par les maladies du coeur dans ce pays se chiffrent par $2 millions environ chaque année.



"100 NONS"

1. Cette semaine, vendredi 22 mars, à 8 h. et à 10 h. 15 du soir, le "100 nons", boîte à chansons au Centre Culturel de St-Boniface, mettra à l'affiche:
   1. **Gérald Paquin**
   2. **les "123".**
2. Invitation à tous, sans exception. On vous prie de noter que cette semaine, c'est la dernière boîte à chansons de la saison, jusqu'à l'automne prochain.
3. Evitez les déceptions! Venez au "100 nons" cette semaine, et finissez la saison sur une bonne note!

Comité de publicité

Commission d'enquête économique et industrielle au Manitoba

(Suite de la deuxième page)

déterminera aussi quels produits actuellement importés pourraient être fabriqués sur place à moins de frais.

Buts à atteindre dans le développement rural

Il s'agira ici de découvrir d'autres moyens d'encourager l'expansion économique de régions qui ont un potentiel jusqu'ici insoupçonné de développement et d'identifier les centres ruraux susceptibles d'expansion, soit à cause de leur main-d'oeuvre excellente, mais pas employée au maximum, soit à cause de certaines ressources naturelles qui pourraient attirer de nouvelles industries ou servir de base à des centres de tourisme ou de récréation. On cherchera de déterminer les placements de fonds publics et privés nécessaires pour le développement de ces régions. Il s'agit surtout de formuler un programme de longue portée qui assurera une expansion constante et un niveau de vie plus élevé dans les régions rurales de la province.

Buts à atteindre dans le développement urbain

Il faudra examiner les facteurs d'influence qui déterminent les transformations qui affectent les centres urbains. Il y aura aussi à identifier les secteurs d'économie métropolitaine qui accusent le plus de progrès et à prévoir leur avenir. On examinera les principaux effets de la concentration industrielle et commerciale dans les grandes villes; ce que cette tendance représente en dépenses pour les quartiers industriels et résidentiels (services publics, taxes, dispersion de la population, programmes de construction et de logement, transports, problème des taudis).

Buts à atteindre dans l'expansion industrielle

Reconnaissant le rôle primordial de l'expansion industrielle (primaire, secondaire, nomique favorable au Manitoba, TED s'arrêtera aux points suivants: une analyse des points forts et des points faibles de l'industrie actuelle; une enquête sur les possibilités d'expansion, ainsi qu'un examen de la meilleure façon d'utiliser les ressources provinciales comme base d'expansion industrielle: une étude des implications de la technologie dans les industries actuelles et futures; une analyse de la situation du Manitoba en ce qui concerne la concurrence avec d'autres parties du pays en matière de salaires, de productivité, de fiscalité, d'apport de capitaux, etc.

Cette enquête sur l'expansion industrielle de la province promet d'être très intéressante. Elle comportera nécessairement de nombreux tableaux comparatifs relativement à ce qui se fait au Manitoba et ailleurs au Canada ou aux Etats-Unis.



Lauri Peters, une des vedettes de la Comédie "A Thousand Clowns" au Manitoba Theatre Centre, s'entretient ici avec M. et Mme Bernie Wolfe. L'on sait que M. Wolfe est membre de la Corporation Métropolitaine de Winnipeg.

Transcona

Repas au riz

Comme de coutume, la Ligue des Femmes Catholiques de l'Assomption se tient à la page. A la dernière réunion mensuelle, le 13 mars, on décida d'organiser un "repas au riz", qui sera servi le dimanche 7 avril en la salle paroissiale.

Mme P.-E. Carrière, du comité d'éducation, renseigna les 20 membres présents sur le désir de la Conférence des Evêques du Canada, d'amener les laïcs catholiques à se priver pour partager: "Carême de Partage 1968".

Mme Fernand Dion accepta l'organisation du repas au riz avec l'aide de Mme Carrière. Il y aura à cette occasion des films et des pancartes sur la faim, afin de faire connaître la pauvreté et le manque d'alimentation des gens du tiers-monde. Les aumônes recueillies iront à l'Organisation Catholique Canadienne pour le Développement et la Paix. Tous sont les bienvenus.

A cette même réunion, Mme Antonio Comeault, organisatrice de la "perception du bazar" du 1er au 15 mars, qui, cette année, remplace le traditionnel bazar, donna les noms des membres en tête des huit équipes dont Mmes B. Bélanger, A. Bédard, E. Lambert, E. Grégoire, F. Dion, P.-E. Bisson et U. Lamoureux.

Mme A. Bédard rapporta que 69 membres avaient payé leur cotisation. La présidente, Mme Comeault, fit connaître les noms des membres du comité de nomination en vue des élections du mois d'avril: Mmes J. Masnuik, A. Bédard et Mlle H. Blais. Les formules doivent être remises au comité pour le 27 mars.

M. l'abbé A.-J. St-Laurent, aumônier, félicita les membres de leur assistance à la messe sur semaine pendant le carême et les exhorta à faire pénétrer l'esprit du carême au foyer.

"Animation de groupes"

Mlle Agnès Fillion, en charge du programme, passa la parole à Mme Paul-Emile Bisson, qui présida une animation de groupes avec étude des problèmes de la Ligue.

On avait choisi d'avance deux observateurs: Mme Fernand Dion et M. l'abbé St-Laurent, pour rendre un jugement de l'animation une fois la séance terminée.

On commença par discuter sur ce qu'on aime le moins dans la Ligue pour ensuite passer aux solutions des problèmes. Chacune eut la chance de s'exprimer à tour de rôle. Ce genre d'animation provoqua, d'après les observateurs, quatre confrontations entre personnalités mais laissées latentes, cinq clarifications, trente hors d'ordre et quelques interventions.

Mme Dion remarqua, entre autres, que la séance s'était déroulée d'une façon satisfaisante et que s'il y avait manque de confiance dans la Ligue, il faudra que le problème soit services) pour un climat éco- clarifié.

Dans ses remarques, M. le Curé adressa des félicitations pour la belle participation. Il ajouta que la discussion n'avait pas été assez longue pour permettre une entière détente et qu'elle ne fut pas entièrement libre. La clef pour ce genre d'animation, dit-il, serait de ne pas tenir les guides trop serrés afin d'amener même les plus gênés à prendre la parole et même à présider sans s'en rendre compte.

Mlle Fillion remercia chaleureusement Mme Bisson pour avoir initié une animation de groupe au profit des membres de la Ligue.

Ste-Agathe

Assemblée de l'A.P.M.

Le mardi soir 12 mars avait lieu une assemblée de l'Association de Parents et Maîtres à l'auditorium de l'Institut Collégial. Il y eut étude et discussion au sujet du changement du costume réglementaire pour l'école et on décida d'attendre au mois de septembre avant de faire un changement définitif. D'ici là, les élèves ne sont plus tenus de porter l'ancien costume, sauf pour une occasion exceptionnelle.

Dorénavant, les professeurs eux-mêmes devront décider de la promotion des élèves des 9e, 10e et 11e années d'après la moyenne des points obtenus lors de tests donnés au cours de l'année. Cette façon d'agir devrait stimuler l'étude et l'effort continu des élèves et sera plus encourageante pour ces derniers. Seuls les élèves de 12e année écriront les examens du Département d'éducation comme par le passé.

Le Dr F. P. Doyle

Mme Irène Alarie présenta ensuite le conférencier invité, M. le Dr F. P. Doyle, qui sut capter l'attention de l'assistance et provoquer un intérêt soutenu en parlant sur l'avortement, l'éducation sexuelle de l'enfant et la contraception, émaillant son discours de citations très appropriées.

M. L. St-Vincent remercia le conférencier d'avoir expliqué clairement ces principes chrétiens. M. l'abbé A. Couture, curé, remercia, à son tour, le conférencier pour ses sages directives.

Cours

M. Richard Dorge fut choisi par Manitoba Pool Elevators pour assister au cours de "leadership" qui se donnait à Brandon du 11 au 15 mars. Les participants à ce cours ont appris à mieux connaître et comprendre le gouvernement du pays et la façon d'assumer le rôle de maire, conseiller, président de mouvements, gérant d'affaires ou d'entreprises dans leur propre milieu.

Journée d'étude de la L.F.C.

Le samedi 16 mars, la Ligue des Femmes Catholiques tenait une journée d'étude à Ste-Agathe afin de tenter d'implanter des statuts qui répondraient mieux aux besoins actuels. Un nombre imposant de dames et MM. les abbés R. Bélanger, L. Beaulieu et A. Couture, aumôniers, ont répondu à l'appel du Conseil diocésain en se rendant à cette journée d'étude.

L'assemblée débuta par une étude approfondie sur la meilleure façon de procéder à l'élection de l'exécutif, tant au plan local que diocésain. Divisé en quatre groupes, les dames purent discuter plus facilement et mieux présenter leurs idées.

On employa une période de la journée à réfléchir sur les buts que chaque section et chaque membre qui la compose se propose d'atteindre en devenant membre de la Ligue.

Le travail de cette journée qui débuta à 10 h. a.m. se termina peu avant 5 : Toutes étaient satisfaites d'avoir contribué à une oeuvre qui est bienfaisante pour tous.

En voyage

M. L.-D. Nolette prenait l'avion le jeudi 14 mars pour se rendre en Californie où il est l'hôte de M. et Mme Ernest Olivier et leur famille. Il visitera aussi ses amis et connaissances.

Malades

M. Léon Dorge revenait le dimanche 17 mars d'un court séjour à l'hôpital de Morris. MM. Norman Garrett et Emilien Fenez espèrent en sortir sous peu.

Vous devez démarrer lentement sur la glace, dans la neige ou la boue. Si vous tentez de démarrer rapidement, les roues patineront et perdront leur adhérence. Si vous êtes "pris" dans la neige, dégagez deux ou trois pieds d'espace à l'avant et à l'arrière de chacune des roues, et jetez un peu de sable sous les roues arrière.

Aubigny

Semaine d'Education

A l'occasion de la Semame d'Education, M. l'abbé L.-J. Caron, curé, et Soeur Claire-Lucille, F.d.l.C., visitèrent les classes des 5e, 6e et 8e années et renseignèrent les élèves sur la vocation religieuse.

Les parents et le personnel enseignant se réunissaient à l'école élémentaire, le 6 mars, pour assister à une réunion de catéchèse convoquée par M. l'abbé Caron et Mme M. Dumesnil. Le but de ce groupement était d'encourager les parents à s'unir aux professeurs chrétiens pour préparer les enfants à recevoir la sainte communion pour la première fois.

Une leçon de catéchèse en classe, enregistrée sur ruban sonore, fut déroulée à la réunion et grandement appréciée des parents.

Le vendredi 8 mars, M. l'abbé Caron se rendit à l'école pour distribuer les bulletins et encouragea les écoliers à persévérer dans leurs études.

Le troisième numéro du journal "La Clef de l'école Provencher d'Aubigny" publié durant la Semaine d'Education joua son rôle d'éducateur en fournissant aux parents des heures de lectures enrichissantes.

Sports

M. Marcel Caron s'est rendu à Minneapolis le samedi 2 mars afin d'assister à la joute de hockey entre les Canadiens de Montréal et les North Stars de Minnesota.

Les équipes de curling de MM. B. Saurette et Roland Marion ont pris part au bonspiel de nouveautés de Morris.

Malgré la ténacité des Aces d'Aubigny, la chance ne les favorisa pas pour les deux premières parties de hockey des finales jouées à l'aréna de Morris contre les Regals de Rosenort.

La tension est grande et les cris vibrants alors qu'à l'aréna de Morris, les Aces d'Aubigny et les Regals de Rosenort mènent une lutte acharnée dans deux parties de hockey des finales. La joute du 12 mars se termina avec un pointage de 8 à 2 pour Aubigny; celle du 14 mars, de 9 à 6 pour Aubigny.

Va-et-vient

Mme Gaby Dénommé (Laurette Robert), de Montréal, visite ses parents et amis de la localité.

Mme D. Carrière, accompagnée de M. et Mme Roland Fillion, de St-Jean-Baptiste, s'est rendue par avion à Windsor, Ont., où elle a visité M. et Mme Georges-J. Cloutier, leurs familles et d'autres connaissances.

Après un mois de vacances en Californie et au Mexique, MM. et Mmes Léon Palud et Roland Vermette sont revenus au pays.

Réunion de la L.F.C.

L'assemblée mensuelle de la Ligue des Femmes Catholiques dirigée par la présidente réunissait quelque 20 membres à l'école élémentaire le mardi 12 mars. Après la prière d'usage, il y eut lecture des différents rapports, puis on discuta de l'organisation du bazar qui aura lieu le 19 mai. Mmes Odias et Ovide Robert seront en charge de ce projet.

M. l'abbé L.-J. Caron dirigea le programme spirituel et nous renseigna sur une question d'actualité "L'avortement". Mme Lajeunesse, qui sera reçue membre au mois d'avril, était présente à l'assemblée.

Çà et là

M. Armand Ritchot est allé travailler à Thompson pour un temps indéterminé.

Décès

Au Manitoba

ST-BONIFACE —

M. Marius Musso

Le dimanche 10 mars, à la résidence de sa fille, 466, avenue East, West Hill, Ont., est décédé M. Marius Musso, autrefois de St-Boniface. Le défunt était âgé de 84 ans.

Les prières furent récitées le mercredi soir 13 mars, à 7 h. 30, en la chapelle funéraire P. Coutu. Le service fut chanté en l'église du Précieux-Sang, à 10 h. jeudi matin. L'inhumation se fit au cimetière Green Acres.

Né en France le 28 avril 1884, M. Musso vint au Canada en 1907. Il fut au service des Chemins de fer Nationaux pendant 28 ans. Lui survivent: deux fils, Jean et Henri, de St-Boniface; une fille, Mme G. Godman (Marguerite), de West Hill, Ont.; deux frères et une soeur en France; sept petits-enfants et six arrière-petits-enfants.

• • •

ST-ADOLPHE —

M. André Parisien

Le mercredi 13 mars, M. André Parisien rendait son âme à Dieu, à l'âge de 87 ans. M. Parisien, anciennement de St-Adolphe, demeurait chez sa fille à St-Boniface depuis plusieurs années. Le défunt laisse dans le deuil deux fils, Léon, d'Otterburne, et Octave, de St-Adolphe, et une fille, Rosa (Mme G. Saraillon), de St-Boniface.

Les prières furent récitées en l'église de St-Adolphe le vendredi 15 mars, à 8 h. p.m. Le service fut chanté le lendemain, à 10 h., par M. l'abbé J. Choiselat, curé de la paroisse. L'inhumation eut lieu dans le cimetière de St-Adolphe immédiatement après la messe de Requiem.

• • •

LA BROQUERIE —

Mme Damase Kirouac

Le dimanche 10 mars, à l'hôpital de Steinbach, est décédée, après une courte maladie, Mme Damase Kirouac (née Marie Rocan). Mme Kirouac naquit le 10 septembre 1898 et épousa M. Damase Kirouac le 16 novembre 1920. Excellente épouse et mère dévouée, elle éleva toute sa nombreuse famille à La Broquerie.

La défunte laisse dans le deuil, outre son époux, quatre fils, Joseph, de Red Lake Road, Ont., Alcide, de Vermillion Bay, Ont., Alphonse, de Kenora, Ont., et Adélard, de La Broquerie; huit filles, Simone (Mme E. Verrier) et Marguerite (Mme E. Savard), de La Broquerie, Louise (Mme A. Savard), Yvette (Mme R. Cormier) et Lilliane (Mme L. Cormier), de St-Boniface, Yvonne (Mme A. Pelletier), de North Surrey, C.-B., Jeanne (Mme R. Lacroix), d'Ile-des-Chênes, et Marie-Anne (Mme A. Desbiens), de Gordon, Man.; deux frères, Engelbert, de La Broquerie, et Emery, de St-Boniface; deux soeurs, Mmes Anna Deschênes et Sandrine Emond, de St-Boniface; 46 petits-enfants et un arrière-petit-enfant.

Les prières furent récitées à 8 h. p.m., le 13 mars, en l'église St-Joachim de La Broquerie. Le service funèbre fut chanté le 14 mars, à 11 h. par M. l'abbé F. Juneau, curé, M. l'abbé J. Tessier fit la lecture de l'épître et M. l'abbé J. Jolicoeur, ami de la famille, assistait au choeur. Les porteurs, tous neveux de la défunte, étaient MM. Edouard Jolicoeur, Alphonse Deschênes, J.-Alphée et Lionel Kirouac, Edmond et Léo Rocan. L'inhumation se fit dans le cimetière paroissial.

Le salon mortuaire Loewen était en charge des funérailles.

• • •

ST-JEAN-BAPTISTE —

M. Edmond Dupuis

M. Edmond Dupuis est décédé le 9 mars à l'âge de 80 ans. Il y a des mortalités auxquelles on s'attend, d'autres viennent jeter les gens dans la consternation; celle de M. Edmond Dupuis fut de ce nombre.

Paroissien bien connu et estimé de tous, sa vie, comme celle de plusieurs pionniers, fut remplie de courage et de confiance dans l'avenir de sa paroisse.

Né à St-Barthélemy, Qué., M. Dupuis vint demeurer au Manitoba, à l'âge de 2 ans. En 1921 il épousa Mlle Marie-Louise Sylvestre, qui le précéda dans la tombe en 1962.

Le 11 mars, de nombreux parents et amis venus de loin et de près se réunissaient en l'église pour prier près de la dépouille mortelle. Le service funèbre fut chanté le 12 mars en l'église paroissiale par M. l'abbé David Roy, curé, assisté de M. l'abbé Raymond Roy. Les porteurs, tous neveux du défunt, étaient MM. Gérard, Florent, Camille et Roland Dupuis, Maurice Plamondon et Georges Bernardin.

Le défunt laisse dans le deuil un fils, Edouard; une fille, Hortense (Mme Armand Sabourin); deux frères, Antoine et Alfred, de St-Jean-Baptiste; trois soeurs, Mme Antoni Plamondon, de St-Jean-Baptiste, Mme A. Bernardin, d'Elie, et Mme Achille Plamondon, de St-Boniface.

Le salon funéraire Welbe, de Morris, était en charge des arrangements.

• • •

En Saskatchewan

DEBDEN —

Mme Casimir Charpentier

Mme Casimir Charpentier est décédée le 8 mars à l'hôpital Ste-Famille de Prince-Albert où elle était patiente depuis plusieurs mois. Elle était âgée de 77 ans.

Outre son époux, la défunte laisse dans le deuil deux soeurs, Mme Emile Houde, de Debden, et Mme Achille Delisle, de Montréal.

Le service, auquel assistèrent de nombreux parents et amis, eut lieu le 12 mars. Les porteurs étaient MM. Raymond Houde, Roland Fortier, Florian Robin, Paul Joinette, Daniel Paquette et Denis Charpentier. M. Philippe Laitres portait la croix. La direction des funérailles avait été confiée au salon mortuaire MacKenzie, de Prince-Albert.

Mme Charpentier laisse le souvenir d'une fervente chrétienne qui fut toujours prête à aider les organisations paroissiales.

• • •

SWIFT CURRENT —

M. Denis-G. Denniel

Le samedi 27 janvier, à sa demeure à Swift Current, M. Denis-Georges Denniel est décédé subitement à l'âge de 50 ans.

Les funérailles eurent lieu le mercredi 31 janvier en l'église du Sacré-Coeur. M. l'abbé W. F. Mahoney chanta la messe de Requiem. Mgr L. Mondor et M. Tony Monette étaient présents au choeur. Les porteurs étaient six membres de la Légion canadiene de Swift Current, MM. H. Cleaver, B. Deschamps, J. Houston, H. Libbey, G. McLeod et J. Porter.

Le défunt laisse dans le deuil son père, M. Jean-Louis Denniel; sept soeurs, Corentine (Mme M. Kervicke), de Ponteix, Anne (Mme J. LeBlanc), de Val Marie, Rose, de Moose Jaw, Bernadette (Mme A. Tessier), de Swift Current, Yvonne (Mme W. Douville), de Ponteix, Marie (Mme R. Arsenault), de Val Marie, et Jeanne (Mme S. Gunderson), de Moose Jaw; cinq frères, Pierre, de Swift Current, Louis, de Laurier, Man., Jean, de Lethbridge, Alta, Joseph, de Val Marie, et Yves, d'Edmonton, Alta. Sa mère, Mme Marie-Jeanne Denniel, le précéda dans la tombe en 1961.

M. Denniel était membre de la Légion canadienne de Swift Current.

Letellier

Réunion de l'A.P.M.

Le lundi soir 26 février, l'Association de Parents et Maîtres tenait une réunion pour les membres du groupe de langue française en l'école élémentaire de Letellier, sous la présidence de Mme Alfred Ayotte.

M. l'abbé R. Bélanger, aumônier de la Fédération des Associations de Parents et Maîtres de Langue Française du Manitoba, qui avait été empêché de se rendre pour la première réunion, accepta encore notre invitation et cette fois nous eûmes le plaisir de le voir au milieu de nous. Dès le début, il captiva son auditoire par ce qu'on a déjà appelé sa personnalité dynamique.

Il avait choisi comme thème "Le loisir". Ce sujet fut étudié et discuté en équipe pour plus de vingt minutes. A la suite, la secrétaire de chaque groupe donna un compte rendu, qui fut alors étudié encore plus longuement par tous.

Que faut-il entendre par temps libre? De quoi faut-il tenir compte en choisissant un loisir? Les parents doivent penser au nombre d'enfants, aux goûts de ceux-ci et voir aussi s'ils ont les moyens financiers de se permettre ces loisirs. On doit aussi considérer la santé. Sommes-nous vraiment conscients de nos temps libres? Les loisirs et les sports sont formateurs. Le loisir peut être plus important que le travail que je puis faire. Il ne consiste pas seulement à amuser. Nous devons toujours ici tenir compte du spirituel. La prière peut entrer dans le devoir ou le loisir. Pour arriver à quelque chose, il est nécessaire d'organiser les loisirs.

M. l'abbé Bélanger insista sur la grande nécessité que nous avons de nous tenir renseignés en ce qui concerne nos enfants et nos écoles à l'heure actuelle. De faire lien entre école et parents. Nous avons ici un moyen puissant pour exprimer ou faire connaître nos opinions. Rappelons-nous qu'aujourd'hui l'individu comme tel n'est guère considéré dans ce qu'il désire obtenir; il faut des groupements, autrement nous serons perdus dans la centralisation.

Notre invité voulut bien répondre aux questions qui lui furent posées quant au programme de l'année, au congrès et à ce qu'il y a à faire pour assurer et maintenir le travail de l'A.P.M. Mme Pierre Barnabé remercia le conférencier.

Nous remercions M. l'abbé M. Messier, notre curé, ainsi que M. l'abbé Réginald Prescott, de leur présence et de leur intérêt dans nos discussions. Merci aussi à toutes les dames qui ont bien voulu répondre à l'invitation spéciale qui leur avait été envoyée. Il est regrettable que les messieurs, ainsi que d'autres dames, n'aient pu se rendre pour profiter des bénéfices qu'on peut retirer d'une réunion comme celle-ci.

Espérons que plusieurs se feront un plaisir d'assister au congrès annuel de la Fédération des A.P.M. qui aura lieu à la fin de mars à St-Norbert.

A la mémoire de M. Pierre Delorme

Au début de février, on inhumait au cimetière de la paroisse de St-Adolphe M. Pierre Delorme, dont on ne peut passer sous silence sa disparition.

Dans un petit village canadien-français du Manitoba où on a habité une vie entière, il est évident que l'on connaisse et surveille la croissance et le succès de ses paroissiens.

La famille Delorme avait fait ses preuves depuis toujours, de famille pionnière, chrétienne et progressive. Pierre, Tit-Pitte, comme tout le monde le surnommait, n'a pas faussé de route dans l'entraînement et l'espoir des siens. Dès son jeune âge, soit 13 ans, il touchait l'orgue à la petite église de la paroisse. Alternativement, lui et sa soeur, Maria, décédée, secrétaire générale à l'hôpital St-Boniface, accompagnaient la chorale. Pierre avait aussi une voix impressionnante et il s'en servit pour louer Dieu d'abord et pour égayer bien des veillées de campagnes avec ses parents et amis.

Dans la famille Delorme, la touche intellectuelle et musicale vibrait. Le piano et le chant, c'est beau, ça réconforte. Le devoir et le succès dans les champs éducationnel et administratif, c'est encore plus remarquable; Pierre, qui reçut son éducation au couvent des Filles de la Croix qui sont fières de le compter parmi leurs élèves, leur a fait honneur ainsi qu'à sa famille et à sa paroisse dans tous les domaines. Et cela sans effort, car il était très intelligent et laborieux.

Nommé conseiller de la municipalité Ritchot, il se faisait un devoir de faire profiter les pauvres des travaux qui se présentaient. Etre bon chrétien, c'est beaucoup moins facile qu'on ne le croirait; pourtant, cette famille l'a été foncièrement.

Depuis une dizaine d'années, M. Delorme avait pris outre son emploi à St-Adolphe, celui d'infirmier à l'hôpital général St-Boniface.

Pierre était heureux dans sa profession et sa figure restera inoubliable dans le souvenir de centaines de patients et de nombreux amis. Il voyageait chaque jour, retrouvant sa femme, sa fille et ses deux fils au logis, le soir.

Dans son village, il appartenait à toutes les sociétés paroissiales. Or, ce n'est pas tout le monde qui accepte ainsi tant de tâches outre son travail quotidien. Il avait sa place au choeur de chant à l'église; il avait aussi sa place au coeur de ses concitoyens, car il devint directeur de la Caisse populaire, Chevalier de Colomb, directeur des comités du Centenaire, commissaire d'école, etc., et prit part à toutes les entreprises qui concernaient l'administration des affaires de St-Adolphe. Sans lui, les arrangements languissaient. Il mettait toujours une note de gaieté avant d'entreprendre le sérieux. Un homme compétent dans une ligne, c'est commun, mais celui qui entre avec aisance et succès dans toutes les organisations, c'est plutôt rare.

Pierre vivait depuis des années dans son office d'infirmier à l'hôpital. Il savait donc, lorsqu'il fut frappé, ce que l'avenir lui réservait. Il pouvait donc conjecturer d'avance ce que serait son "calvaire". Il s'initia tôt à la résignation, ayant vu de près la souffrance physique et morale des malades affligés de son propre mal, incurable...

Agé de cinquante ans... Pierre se sentit frappé encore jeune... Il avait choyé son épouse, élevé sa famille chrétiennement avec les difficultés de notre siècle. Il appréciait le besoin d'une éducation poussée non seulement pour les siens, mais pour tous les jeunes désireux d'un avenir prospère. Mais Tit-Pitte était avant tout un chrétien et un patriote. La survivance de notre langue et de notre foi se tenait si étroitement... comme l'Eglise, l'école et la famille se tiennent. Cette unité foncièrement intégrée chez Pierre orienta toute sa vie. N'aurait-il vécu que pour donner cet éloquent témoignage d'une haute fidélité à Dieu, à son Pays, aux siens, il mérite notre admiration et notre impérissable souvenir.

Le rayonnement de certaines personnes les rend irremplaçables. Il était de ceux-là, et tous les malades étaient ses amis. Quant à son tour, le mal implacable le terrassa, il se prépara, comme il en avait préparé tant d'autres, lui-même.

Que de fois, il me réconforta moi-même au cours des mois d'hospitalisation répétée, ces dernières années. Le bon mot pour rire, le salut fraternel nous épanouissaient.

Pierre mérita les funérailles imposantes que lui ménageaient sa famille, sa paroisse et le personnel nombreux de l'hôpital. S'il a fait valoir sa vie à pleine mesure, nous avons les Livres Saints pour nous assurer que Dieu lui a fait "une mesure pleine et entassée" in aeternum.

Pour nous qui demeurons encore dans la vallée des larmes, nous ne pouvons l'oublier... Et ce souvenir devient un mot d'ordre comme sur les anciennes pierres tombales: "Une prière, une communion en attendant, cher Pierre, l'Au-revoir du ciel".

Manie Tobie



Le R. P. Rodolphe Mercier, C.Ss.R., curé à Ste-Anne-des-Chênes, Man., de 1927 à 1933, est décédé à Aylmer-Est, Qué., le samedi 16 mars. Les funérailles eurent lieu le lundi 18 mars à Aylmer-Est. Il était âgé de 78 ans.

Naissances

Au Manitoba

N.-D.-DE-LOURDES, —

Le 16 février: Lorraine-Aline-Marie, fille de Gérard Badiou et d'Odile Bazin. Parrain et marraine, M. et Mme Russell Preston, de Boissevain.

• • •

LA BROQUERIE —

Le 9 mars: Lise-Diane, fille de Charles Cyr et Diana Burns, baptisée le 17 mars. Parrain et marraine, M. et Mme Aimé Boivin, oncle et tante de l'enfant.

• • •

En Saskatchewan

ST-BRIEUX —

Le 26 février: Marc-Elwyn, fils d'Ernest Lidgett et de Marie Coquet, de Saskatoon, baptisé le 12 mars. Parrain et marraine, M. et Mme Jim Roop, de Québec, remplacé par M. Armand Coquet et Mme Clément Coquet, oncle et grand-mère de l'enfant.

La production mondiale de voitures General Motors dépasse maintenant les 100,000,000.



Le R. P. Léon Laplante, C.Ss.R., né le 13 décembre 1892 à St-Germain de Kamouraska, Qué., est décédé le 17 mars dernier au couvent de sa communauté, 560 est, boulevard Crémazie, Montréal, à l'âge de 75 ans et 3 mois. Ordonné prêtre le 18 mai 1918, il fut au cours de sa carrière curé à deux reprises à Ste-Anne-des-Chênes, Man., de 1933-39 et de 1951-56. Entre-temps, de 1939 à 1950, il occupa le poste de supérieur provincial. Il résidait à Montréal depuis 1956. Outre ses confrères, le défunt laisse dans le deuil deux frères, Gérard et Louis; deux soeurs, Sr Claire-de-Jésus et Germaine. Les funérailles eurent lieu en la paroisse St-Alphonse d'Youville à Montréal. Un autre service fut chanté à Ste-Anne-de-Beaupré ce jeudi 21 mars. L'inhumation eut lieu à Ste-Anne-de-Beaupré.

Ste-Amélie

Malades

Prompt rétablissement à M. Noël L'Heureux et Mme Antoine Vandepoele, patients à l'hôpital de Ste-Rose-du-Lac; à M. Rémi Pétillion, patient à l'hôpital général St-Boniface; à M. J.-B. Moriaux, de retour chez lui après un séjour à l'hôpital.

Çà et là

M. Lucien Denis est allé travailler à Kelsey, Man.

MM. Gaston Grandbois et Louis Verhaeghe, qui travaillent pour M. John Brook, de Fisher Branch, passèrent la fin de semaine du 8 mars avec leurs épouses.

MM. Paul Verhaeghe et Rémi Pinette, qui travaillent aussi à Fisher Branch, ont passé la fin de semaine du 16 mars chez leurs parents.

M. et Mme Gaston Grandbois visitèrent des parents à Winnipeg, dernièrement.

Mme Dorilla Gélinas et M. Alphonse L'Heureux, d'Edmonton, rendirent visite à leur frère, M. Noël L'Heureux, récemment.

M. Emile Pinette a passé la fin de semaine du 18 février à Winnipeg.

Mlle Lorraine Pinette et une de ses amies, de Winnipeg, étaient en visite chez des parents de Lorraine à Ste-Amélie et Toutes-Aides; Mlle Thérèse Pinette et son fiancé, M. Bernie Dionne, de St-Boniface, chez M. et Mme André Pinette et leur famille; Mme Maurice Delaurier et leurs enfants, de Dauphin, chez leurs parents à Laurier, Ste-Rose-du-Lac et Ste-Amélie.

M. l'abbé A. Gervais, accompagné de Jean Gagnon, Robert Leperre, Edith, Gisèle et Rose Pinette et Linda Vandenbosch, se rendirent à Winnipeg pour assister à une discussion sur la musique sacrée tenue à l'Académie Ste-Marie en fin de semaine du 24 février.

M. Denis Grandbois, de Winnipeg, rendit visite à M. et Mme Z. Grandbois et leur famille, récemment.

M. et Mme Adrien Labelle et leur famille, de Hudson, Ont., ont rendu visite à M. N. L'Heureux, hospitalisé. Ils ont aussi visité leurs nombreux parents à Ste-Amélie, Laurier, Ste-Rose-du-Lac et McCreary.

Bonne chance à M. Benoit Labelle, qui est allé travailler à Hudson, Ont.

M. et Mme Marc Marion et leur famille, de St-Boniface, étaient en visite chez M. Henry à Shergrove, dernièrement.

M. et Mme Lucien L'Heureux, de Lac La Hache, C.-B., ainsi que M. Donat L'Heureux, de Merritt, C.-B., rendirent visite à M. Noël L'Heureux.

Sincères condoléances aux familles éprouvées par le décès de M. Victor Labelle, de St-Boniface.

MM. Arthur Gagnon, Gérald, Camille et Denis Pinette, de St-Boniface, passèrent la fin de semaine du 15 mars chez leurs parents.

Mme Ludger Soucy s'est rendue à Winnipeg pour le mariage de M. Daniel Altenburg.

Bingo

Félicitations aux gagnants lors du bingo du dimanche 17 mars: M. E. Soucy, Mme Walter Worrall, Mlle Edith Pinette, Mlle Claire Vandenboch, Mme Georges Vandenbosch, M. W. Zastre ($15.00 pour carte remplie), M. F. Vandenbosch, M. E. Denis, Mme A. Guillas, Mme Maurice Pelletier, Mme W. Zastre, M. G. Vandenbosch, Mme L. Vandepoele, Mme G. Vandenbosch, M. Terry Vandenbosch, Mlle C. Vandenbosch, Mme F. Vandenbosch et Mme W. Worrall.

La partie au profit du Club athlétique alla à Mme Mauriche; le prix des membres, à Mme W. Zastre; les prix d'entrée, à Mme Lionel Delaurier et M. F. Vandenbosch.

Causerie donnée par le R. P. A. Carrière, O.M.I., aux dames de la Ligue des Femmes Catholiques

ST-PIERRE — Les dames de la Ligue des Femmes Catholiques de la paroisse ont pu profiter d'une intéressante causerie donnée par le R. P. A. Carrière, O.M.I., de Winnipeg, le mardi soir 12 mars. Le conférencier parla des Indiens au Manitoba. Vu les années passées avec les Indiens dans l'Ouest et au Centre social des Indiens de Winnipeg (poste qu'il occupe en ce moment), le Père Carrière était bien en mesure de nous donner amples informations au sujet de ce peuple que nous connaissons trop peu.

Pour nous faire mieux comprendre l'Indien, le Père Carrière le mit en parallèle avec le Blanc. Possédant peu d'éducation, l'Indien est peu conscient de son histoire et ignore généralement tout des groupes habitant les autres parties du Canada. Il vit près de la nature et l'avenir ne le préoccupe pas. Pour lui, c'est le présent qui le concerne — pourvu que ses besoins immédiats sont satisfaits.

Avec ses semblables, il conserve une attitude de partage, surtout quand il s'agit de nourriture. Agir autrement serait s'attirer des ennemis ou peut-être se priver de secours dans des menaces de famine. Chez une famille on y trouve souvent aussi les grands-parents et même d'autres parents âgés qui exercent une influence importante sur les petits-enfants.

Parce qu'il se soucie surtout de sa vie présente, l'Indien est instable dans son travail. Une fois le gibier trouvé, il attendra que le besoin se fasse sentir pour retourner à la chasse.

Si l'on considère sa conception du temps qui est différente de celle du Blanc, on comprend que l'Indien a beaucoup de difficulté à s'adapter au mode de vie de la ville. La ponctualité lui manque pour garder un emploi. Il ne peut facilement se conformer à certaines formalités que nécessite la vie dans notre société. Il se sent inférieur au Blanc qui le domine partout et est très sensible à ce que celui-ci pense de lui.

Le Père Carrière nous mit en garde contre certains préjugés à l'égard des Indiens. Si l'Indien qui se présente à notre porte est souvent un peu gris, il ne faudrait pas conclure que tous les Indiens sont des vauriens comme celui-là. Serait-il possible de faire quelque chose pour l'aider à trouver sa dignité d'humain? Notre orateur nous dit que l'Indien a besoin que nous le traitions en ami et que nous l'aidions à trouver des moyens pour gagner sa vie.

Nous remercions le Père Carrière de nous avoir fait réfléchir sur cette vie misérable de l'Indien dans notre monde moderne et d'avoir éveillé notre intérêt sur son sort.

St-Adolphe

Retour d'un voyage

Mlle Gertrude Lagassé, en tournée en Amérique Latine avec quatre de ses copines depuis le début de janvier, est enfin revenue vers sa mère-patrie. Le Mexique, le Pérou, la Bolivie et le Brésil ne sont qu'une petite partie des pays que les cinq aventurières visitèrent.

Bronzée par le soleil équatorial du Brésil, Mlle Lagassé a pu dire sincèrement que c'est magnifique de faire un tel voyage. Les cinq jeunes filles sont donc revenues au Canada enchantées de leurs aventures dans des pays tout à fait étrangers. Heureusement qu'elles ont pris un grand nombre de photos et ont écrit un journal, ce qui leur permettra de renouveler leurs aventures tout en restant bien assises dans leur fauteuil.

St-Jean-Baptiste

Remerciements

Les familles Sabourin, Lavallée et Dupuis désirent exprimer leurs sentiments de reconnaissance et de remerciements à tous ceux qui leur ont témoigné de la sympathie d'une façon ou d'une autre à l'occasion de leur deuil récent. Elles adressent aussi des remerciements à la chorale, ainsi qu'aux dames de la Ligue des Femmes Catholiques qui ont servi un goûter après les funérailles.

Dunrea

Malades

Toutes les amies de Mme Frank Spurrill lui souhaitent un prompt retour à la santé. Elle tomba gravement malade ces jours derniers, fut conduite à l'hôpital de Killarney et de là, à l'hôpital général de Winnipeg.

DEMANDES pour OPÉRATEURS DE MACHINES MUNICIPALITÉ RURALE DE CARTIER

Des demandes pour les positions suivantes:

(a) Opérateur de machine à remblayer Caterpillar;

(b) Opérateur d'excavateur Bucyrus-Erie, seront reçues par le soussigné jusqu'à lundi, le 25 mars 1968, midi.

Parmi les particularités se rapportant à sa demande, le candidat doit spécifier ses qualifications et expérience.

Envoyer votre demande au Secrétaire-Trésorier, Municipalité Rurale de Cartier, Elie, Manitoba, pas plus tard que lundi le 25 mars 1968, à midi.

Daté à Elie, Manitoba, ce 7ième jour de mars, A.D. 1968.

J. A. Dansereau, Secrétaire-Trésorier, M.R. de Cartier.

Courses de toboggans motorisés, tenues à La Broquerie le 17 mars

LA BROQUERIE — Le dimanche après-midi 17 mars se tenaient à La Broquerie les courses de toboggans motorisés pour les championnats du Manitoba et du sud-est du Manitoba. Le Club sportif, pour la deuxième année consécutive, en a pris l'initiative, sous la direction de M. Armand Bélard, organisateur officiel.

Cette compétition un peu spectaculaire attira une quarantaine de participants de différents centres manitobains. On y remarquait des toboggans motorisés de différentes marques, telles que "Alouette", "Ski-Doo", "Snow Scout", "Artic Ice" et "Polaris". Vu la température favorable, de nombreux spectateurs d'un peu partout à travers le Manitoba s'étaient donné rendez-vous à La Broquerie pour cet événement sensationnel.

Voici la liste des gagnants: dans la catégorie pour dames, Mme Joan Marion remporta la course "Powder Puff" et reçut le trophée "Abattoir Jean-Léon Lord"; 2e championnat annuel du sud-est du Manitoba pour course sur piste: classe A 0-305c.c., M. E. Enzend, B 305-401c.c., M. Peter Spak, et ouverte à tous, 401 et plus, M. Lou Kennedy; nouveau championnat du Manitoba pour courses "Drag": classe A 0-305c.c., M. Harold Kihn, B 305-401c.c., M. Clarence Baker, et ouverte à tous, 401 et plus, M. Lou Kennedy.

Conduisant un "Artic Cat", M. Lou Kennedy, de Charleswood, gagna le championnat du Manitoba dans la course "Drag" et se mérita le trophée "Garage Aimé Gauthier". M. L. Kennedy se vit aussi acquéreur du trophée "Garage A et G" pour le championnat du sud-est du Manitoba dans les courses sur piste.

Une valeur de $135.00 en prix fut distribuée aux gagnants. Les classes A et B reçurent des trophées, dons de la Coopérative, de la cour à bois, de l'hôtel et de Fournier "Mobile Feed".

Le Club sportif désire remercier tous ceux qui lui ont prêté main-forte le dimanche après-midi et tous ceux qui ont collaboré au succès de cet événement sportif dorénavant annuel à La Broquerie.

Nos petits Chanteurs

Pour ceux qui s'intéressent aux activités des Petits Chanteurs, voici quelques précisions: but: Notre culture canadienne-française.

La date de la présentation de la séance qu'ils sont à préparer a été fixée au vendredi 19 avril. Au programme: "La Théière Magique", fantaisie rédigée en collaboration et qui saura plaire aux petits par son aspect enchanteur et aux adultes par son sens constructif. Les Petits Chanteurs ont aussi une révélation à faire sur leur identité. Une scène biblique viendra clore cette section du programme. Le tout se terminera par le couronnement des trois gentilles candidates: reine et princesses.

Merci à toutes les personnes qui les ont si généreusement accueillies durant leur campagne, permettant ainsi la réalisation de l'initiative en cours.

Les billets d'entrée pour la soirée du 19 avril seront vendus à l'avance, ce qui permettra aux organisateurs de juger du nombre de personnes intéressées, et s'il y a lieu, de prévoir pour une seconde représentation. Le prix des billets est très minime: adultes 50c et enfants 25c.

Pour plus de détails, suivre la chronique et les annonces dans les journaux et à la radio. Bienvenue à tous.

Hockey

Ligue Provencher (finales): le 10 mars, à La Broquerie, La Broquerie 8, Morris 3; le le 14 mars, à La Broquerie, La Broquerie 5, Morris 3; le 16 mars, à Morris, La Broquerie 5, Morris 4 (en temps supplémentaire). La Broquerie remporte le trophée Jorgenson (4 parties à 1).

Division Bantam (finales): le 10 mars, à La Broquerie, La Broquerie 8, Ste-Anne 7; le 13 mars, à Ste-Anne, La Broquerie 3, Ste-Anne 1; le 15 mars, à La Broquerie, La Broquerie 6, Ste-Anne 3. La Broquerie remporte le trophée Bantam.

Remerciements

La famille Damase Kirouac désire remercier sincèrement tous les parents et amis qui lui ont témoigné de la sympathie de quelque façon que ce soit à l'occasion de sa récente épreuve.

Malade

Prompt rétablissement à Roger Granger, patient à l'hôpital général St-Boniface pour intervention chirurgicale.

N.-D.-de-Lourdes

Bingo

Voici le résultat de la soirée de bingo tenue le dimanche 17 mars: le gros lot de $500.00, Mme Antoinette Brouzes, de Notre-Dame-de-Lourdes; $10.00, Mlles Simone Pantel et Marie Comte, Mmes Ernest Deurbrouck, Gérald Messner, de Somerset, Wilfrid De Pape, de Swan Lake, et Yvonne Dubois, de St-Claude, MM. Gabriel Coutant, Auguste Pantel et Ralph Watkins, de Rathwell (2); $5.00, Mmes Philibert Tranq, Antoinette Brouzes, W. Potvin, de Holland, M. Lawrence, de Treherne, et W. De Pape, de Swan Lake; MM. Jean Brisson, Roy Bullied, de Holland, et J. Meeches, d'Edwin. Les prix d'entrée allèrent à Mmes Henri Davy et Jean Mao, toutes deux de Notre-Dame-de-Lourdes.

Le prochain bingo aura lieu le dimanche 31 mars, à 8 h. p.m., avec un gros lot de $350.

Assemblée mensuelle

L'assemblée mensuelle des membres de la Chambre de Commerce aura lieu ce jeudi 21 mars, à 8 h. 30 p.m., à la salle municipale. Tous les membres sont prié d'y assister.

Soirée sociale

Le vendredi 22 mars, à 9 h. p.m., à la salle paroissiale, aura lieu une soirée sociale en l'honneur de M. Hubert Dupasquier et de Mlle Dolorès Brisson à l'occasion de leur futur mariage. Tous les amis sont cordialement invités.

Hockey

Le vendredi soir 15 mars, une partie de hockey excitante fut chaudement disputée entre l'école secondaire de Lourdes et celle de St-Claude à l'aréna de Somerset. De nombreux admirateurs enthousiasmés vinrent applaudir la victoire des joueurs. Après les dix premières minutes de joute, Rhéal Augert commença le pointage en comptant le premier but de la partie. Puis, dans la seconde période, Rhéal encouragea ses co-équipiers, ainsi que les spectateurs par son deuxième but. Ceci fut suivi du premier et seul but de St-Claude compté par Ernest Gautron. Malgré ce pointage presque égal, Marcel Espenell assura vite la victoire en comptant le troisième but. Enfin, Maurice Brunel, qui joua une partie exceptionnelle, remporta le quatrième but.

Peu après, la partie se termina par de nombreux applaudissements pour le gardien de buts, François Foidart, ainsi que pour tous les joueurs.

Ce fut une grande victoire pour les joueurs de hockey de la localité, qui ne perdirent aucune partie cette saison et qui se méritèrent le trophée.

Félicitations aux joueurs de Lourdes et à l'équipe opposée pour la belle partie.

La zone de Montréal de la General Motors emploie environ 240 personnes dans ses bureaux et entrepôt.



Au festival de musique qui s'est terminé lundi dernier, Claudette Caron, de l'Académie St-Charles, que l'on voit ci-dessus, obtint la première place dans trois compétitions et la deuxième place dans une. Sa soeur, Yvonne, se mérita la première place dans une classe et la deuxième dans deux. De la même paroisse, quatre autres jeunes pianistes se sont mérité des paroles très encourageantes de l'adjudicateur; ce sont: Paulette Laflèche, Anna-Marie Caron, Thérèse et Marguerite Aquin.

Haywood

Çà et là

Les dames de la paroisse et les demoiselles de l'école secondaire passèrent de porte en porte pour la perception de la Croix-Rouge.

Le patinage et les parties de gouret sont peu près terminés, car les patinoires sont maintenant recouvertes d'eau.

Rosan Tarko eut la visite de son amie, Florence Rudnicki, de Rathwell, en fin de semaine du 15 mars.

M. et Mme Thuribe Perreault sont patients à l'hôpital de St-Claude.

M. Maurice Bernard est convalescent à l'hôpital de Carman où il a subi une opération.

Mme Jeanne Souque est de retour chez elle.

Le dimanche 10 mars, Mme Bergeron avait la visite de ses fils, Léo et Georges, de Headingley, accompagnés de leurs épouses.

Institut collégial St-Claude

Festival

Il a suffi d'annoncer le festival de la division de la Montagne pour voir surgir trente candidats répartis dans les quatre classes possibles ici, cette année.

En fin d'après-midi, jeudi dernier, ces trente candidats sont montés bravement sur l'estrade installé dans le gymnase en face de tous les étudiants et des professeurs. Chacun leur tour, ils ont récité du mieux qu'ils ont pu les poésies imposées.

Chose surprenante, les mêmes lignes, quoique revenant souvent, n'avaient rien de monotone, apprêtées différemment par les concurrents.

Le jury composé de membres du personnel de l'école secondaire et de l'école élémentaire a eu la tâche délicate de choisir un gagnant dans chaque catégorie.

Se rendront donc à Mariapolis au mois de mai: Norbert Gautron, Robert Magne, Denis Dupasquier, Deborah Cewick et Lorraine Dheilly.

Un précédent

Réunis autour de la même table pendant deux heures, sept professeurs et cinq étudiants ont discuté franchement de points qui les intéressent également.

L'atmosphère agréable dans laquelle s'est déroulé le dialogue a fait souhaiter de part et d'autre que cela se reproduise. On a l'habitude de parler de table ronde pour ce genre de réunion: la nôtre était carré, mais croyez-moi, les esprits ne l'étaient pas.

Editorial

Un éditorial a pris la vedette dernièrement. C'est celui d'Irène Oliviero dans le numéro de février de Mosaïque. Après avoir été reproduit dans ce journal, voilà qu'on en parle à la radio où l'on a fait entendre l'enregistrement au programme des jeunes.

Nous sommes fiers de notre rédactrice, en souhaitant que plusieurs imiteront son geste et prendront position sur les différents sujets plus ou moins controversés qui tissent la vie quotidienne dans laquelle nous évoluons tous.

Diplômes de français

Cent quinze élèves ont réussi avec plus ou moins de succès l'examen de français de l'an dernier et l'Association d'Education a fourni comme par le passé des diplômes pour souligner l'événement.

La distribution s'est faite avec une certaine solennité vendredi dernier. Des bons d'achat d'une valeur appréciable ont été gagnés par les premiers de chacune des classes. Les heureux bénéficiaires sont les suivants: Michelle Picton, Irène Oliviero, Gisèle Chappellaz, Lorraine Binne, Lise Chappellaz et Aline Chappellaz.

Au cours de la cérémonie, le principal en a profité pour manifester son appréciation sur le concours de récitation de la veille et la conduite de tous les étudiants à cette occasion. Un tirage a été fait, donnant chance égale à tous les concurrents. Le sort n'est pas nécessairement tombé sur les plus jeunes, quoique la plupart des gagnants étaient en 9e année. Annette Picton, Nicole Dedieu, Doris Dheilly, Norbert Gautron, Gisèle Chappellaz et Arlette Laurent se sont mérités les prix.

Hockey

Dans la finale de hockey divisionnaire, Notre-Dame-de-Lourdes a remporté les honneurs en deux parties consécutives contre St-Claude. Nous n'avons pas eu plus de chance sur notre terrain que sur le leur. Le trophée se transportera donc de Somerset à Notre-Dame.

Chez les filles

Il semble bien que la saison du hockey soit terminée pour les filles comme pour les garçons, car elles n'aiment pas plus qu'eux à jouer dans l'eau.

L'équipe dirigée par Gisèle Marchand n'a pas perdu une seule partie durant toute la saison. Leur rencontre avec les garçons ne peut pas être classée parmi les parties régulières.

On peut attribuer ce succès à une force physique supérieure, mais on se tromperait. L'équipe entière a toujours suivi attentivement les recommandations de l'entraîneur et l'on pouvait discerner les progrès d'une partie à l'autre.

Félicitations pour la dernière partie à Elm Creek qui s'est terminée par le compte de 4 à 0.

Quilles

C'est bien dans une salle de quilles que se sont rencontrés plusieurs professeurs de la division, avec leur épouse (du moins, ceux qui en avaient). Le hasard n'y était pour rien, tout avait été calculé pour ce samedi 16 mars.

Les joueurs de quilles auront de la facilité à comprendre que les points escomptés n'ont pas été réalisés, comme c'est d'ailleurs le cas habituellement. Félicitations tout de même à M. Denis Lacroix qui a rapporté le plus haut triple.

Boite à chansons

Le 29 mars prochain, tous les amis des artistes de St-Claude sont invités à venir faire avec eux le tour du monde en deux heures. Les pilotes pour ce voyage seront Marilyn Martin et Robert Magne. Ils vous convient pour le départ à 8 heures précises dans la salle de l'Institut Collégial St-Claude.

Parmi les hôtesses toutes plus charmantes les unes que les autres, nous comptons avoir Jeannine Fillion, de St-Jean-Baptiste.

Comme toujours, Les Elektras agrémenteront chaque chanson de leur accompagnement vivant et feront trouver le temps court.

Au retour de ce voyage rapide autour du monde, ceux qui voudront danser n'auront qu'à faire quelques milles de plus pour se rendre à Haywood où ils seront attendus à bras ouverts.

Aimé-Onil Dépôt, c.s.v.

Under "The Health Services Act" and "The Municipal Act"

1. Notice is hereby given that:
   By-law No. 42 of the Village of Notre Dame de Lourdes
   By-law No. 1155 of the Rural Municipality of Lorne
   By-law No. 1740 of the Rural Municipality of South Norfolk
   have received their first reading by the respective Councils of the said Municipalities, and will at the time and places hereinafter mentioned be submitted to a vote of the resident ratepayers of the said respective Municipalities entitled to vote thereon, residing within the limits of Notre Dame Medical Nursing Unit District No. 19B as hereinafter described.
2. The purpose of the above mentioned By-laws is to authorize the expansion and renovation of hospital facilities at Notre Dame and to approve and ratify the Supplementary Scheme relating thereto as prepared by the Governing Board and to provide for payment to the Board by each of the said Municipalities of its proportionate share of the costs incidental to such Supplementary Scheme; which said Supplementary Scheme has been duly approved by the Minister of Health, and is substantially in the words and terms following, namely:
   (a) THAT the existing hospital be expanded and renovated to provide the following facilities in accordance with plans filed with the Manitoba Hospital Commission:
      (a) an increase in capacity to 10 rated beds by adding 2 patient beds;
      (b) an emergency room;
      (c) improved surgical-obstetrical facilities;
      (d) an improved nursery;
      (e) enlarged and improved diagnostic services and out-patient areas;
      (f) improved dietary and staff amenities; and
      (g) all essential works and facilities.
   (b) THAT the cost of establishing the expanded hospital facilities be estimated at $104,000.00; including the cost of new furnishings and equipment; that the grants of the Federal and Provincial Governments be estimated to provide $30,000.00; that the funds available in the Capital Fund Bank Account will provide $4,000.00; and the MAXIMUM CAPITAL LIABILITY OF THE DISTRICT SHALL BE $70,000.00.
   (c) THAT the Board shall procure the $70,000.00, mentioned in paragraph (b) by the sale of Debentures; such Debentures shall be issued serially, and shall mature, as to principal, over a period not greater than 15 years from the date of issue, as follows:
      (i) $5,000.00 per year for the first 10 years, and
      (ii) $4,000.00 per year for the remaining 5 years.
   (d) THAT notwithstanding the provisions of paragraph (c) above and paragraph (e) below, where the time between the date of issue of the said Debentures and the date of the first payment thereon is more or less than one year, the first payment shall be so adjusted as to reflect the increase or decrease of interest thereby effected, and such adjustment shall be prorated as provided in paragraph (e).
   (e) THAT the Maximum Capital Liability shall be apportioned on the District so that:
      (i) 15% of the liability shall be assigned to the Village of Notre Dame de Lourdes in the first instance, and
      (ii) the remaining 85% of the liability shall be assigned to the included areas in the ratio of their equalized assessments as they pertain in each year during the term of the Debentures.
   (f) THAT in each year during the term of the Debentures the amount to be apportioned to and levied in the included areas on account of that portion of the capital liability proposed to be repaid during that year, shall be subject to reduction or extinguishment in accordance with Section 55A of the Act, by application of monies received from The Manitoba Hospital Commission on account of depreciation and rebate of interest.
   (g) THAT the annual expenditure incident to the operation and maintenance of the hospital shall be estimated at $76,000.00 and the income incident thereto at $76,000.00.
   (h) THAT any expenditure not approved by the Manitoba Hospital Commission in any year shall be deemed to be a deficit in that year and shall be apportioned among the included municipalities in accordance with the ratio of equalized assessments during the year in which the deficit occurs.
3. That for the purpose of meeting the Board's annual liability on account of repayment of capital expenditure and interest thereon, and the estimated expenditure for the maintenance and operation of the Notre Dame Medical Nursing Unit (less the revenue, if any therefrom), there be levied annually as a special Rate a Hospital Tax, from all the lands and property within the said District, taxes so collected to be paid to the Board to be applied, firstly: In payment of the principal and interest charges on capital expenditures outstanding from time to time; and, secondly, towards payment of the maintenance and operation of the Notre Dame Medical Nursing Unit, other than payment and interest on capital expenditures, as hereinbefore provided.
4. The said proposed By-laws are also to authorize the Board to borrow from time to time such sums as the Board deems necessary to meet the expenditure of the District until such time as the taxes for the then current year are received; the amounts so borrowed to be a charge upon the taxes due to the District; to authorize the said Board to issue Debentures to secure the principal borrowed and interest thereon (said Debentures to form a lien and charge against all property owned by the Board and all taxes levied in the District for the payment thereof); and are also to authorize the respective Municipalities, for the purpose of meeting their liabilities to the Board for their apportioned share of the annual contributions for the purpose of repayment of the sum of $70,000.00 and for the payment of interest thereon an dthe maintenance and operation of the Notre Dame Medical Nursing Unit District No. 19B to levy and collect annually for a period of fifteen years as a special rate a Hospital Tax from all the land and property in each Municipality within the said Medical Nursing Unit District.
5. (a) The vote of the ratepayers entitled to vote on the scheme and on the respective By-laws ratifying and confirming same shall be taken for and against the said proposed By-laws on Tuesday, the Sixteenth day of April, A.D. 1968, between the hours of Nine o'clock in the forenoon and Six o'clock in the afternoon, on the said day.
5. (b) On the Eleventh day of April, A.D. 1968, the Reeves and Mayors of the respective Municipalities will attend at their respective Municipal Offices, between the hours of One o'clock in the afternoon and four o'clock P.M., for purpose, if requested, of appointing persons to attend at the polling places and at the final summing up of the votes on behalf of the persons interested in promoting or opposing the respective By-laws.
5. (c) The clerks of the respective Municipalities will attend at their respective Municipal Offices, at the hour of Ten o'clock in the forenoon on Wednesday, the Seventeenth day of April, A.D. 1968, to sum up the number of votes for and against the said By-laws.
6. The original By-laws and copies of the Scheme are filed in the respective Municipal Offices and may be examined by interested parties at all reasonable hours before the vote thereon is taken.

A. E. Fortier,
Secretary-Treasurer, R.M. of Lorne.
D. M. Darling, Secretary-Treasurer,
R.M. of South Norfolk.
Alain Durand, Secretary-Treasurer,
Village of Notre Dame de Lourdes.

7. The vote shall be held and taken at the following described polling subdivisions:

The Rural Municipality of Lorne

Polling Subdivision No. 1: Comprising the subdivided areas of the unincorporated Village District of Altamont together with Sections 4 to 9, 16 to 21, 28 to 33, all inclusive, in Township 5 Range 8 W.P.M. with Polling Place in the U.V.D. of Altamont, Manitoba, Orange Hall.

Polling Subdivision No. 2: Comprising Sections 1 to 3, 10 to 15, 22 to 27, 34 to 36, all inclusive, in Township 5 Range 9 W.P.M. with Polling Place in the hamlet of Saint Leon, Manitoba, School Hall.

Polling Subdivision No. 3: Comprising Sections 4 to 9, 16 to 21, 28 to 33, all inclusive, in Township 6 Range 8 W.P.M.; Sections 1 to 3, 10 to 12, 13 to 36, all inclusive, in Township 6 Range 9 W.P.M.; Sections 25, 26, 35 and 36 in Township 6 Range 10 W.P.M.; all subdivided areas within the hamlet of Cardinal; with Polling Place in the Parish Hall in the Village of Notre Dame de Lourdes, Manitoba.

The Village of Notre Dame de Lourdes

Polling Subdivision No. 1: Comprising all the area contained within the legally defined limits of the Village of Notre Dame de Lourdes with Polling Place in the Parish Hall in the Village of Notre Dame de Lourdes, Manitoba.

The Rural Municipality of South Norfolk

Polling Subdivision No. 1: Comprising all the area of the Rural Municipality of South Norfolk contained within the Boundaries of the Notre Dame Medical Nursing Unit District No. 19B, with Polling Place in the Parish Hall in the Village of Notre Dame de Lourdes, Manitoba.

Selon la "Loi des Services de la Santé" et la "Loi municipale"

1. Avis est donné par les présentes que:
   Le règlement no 42 du Village de Notre-Dame-de-Lourdes
   Le règlement no 1155 de la Municipalité rurale de Lorne
   Le règlement no 1740 de la Municipalité rurale de South Norfolk
   ont eu leur première lecture devant les conseils respectifs desdites municipalités, et seront soumis au vote des contribuables résidents, desdites municipalités respectives, à l'heure et aux endroits ci-après mentionnés, ces résidents ayant droit de voter sur lesdits règlements et résidant dans les limites de l'Unité médicale sanitaire de Notre-Dame, district no 19B tel que décrit ci-après.
2. Le but des règlements ci-haut mentionnés est d'autoriser l'expansion et la rénovation des facilités hospitalières à Notre-Dame et d'approuver et sanctionner un projet supplémentaire s'y rapportant et préparer par le Bureau de direction et d'assurer le paiement au Bureau par chacune des municapilités, de sa part proportionnée des frais encourrus pour ce projet supplémentaire; lequel projet supplémentaire fut approuvé par le ministre de la Santé, et qui est substantiellement tel que décrit ci-bas, soit:
   (a) QUE l'hôpital existant soit agrandi et rénové afin d'acquérir les facilités suivantes selon les plans déposés aux bureaux de la Commission des hôpitaux du Manitoba:
      (a) une augmentation du nombre des lits, portant leur nombre à 10 lits classifiés en ajoutant 2 lits pour patients;
      (b) une salle pour soins d'urgence;
      (c) des facilités améliorées pour la chirurgie et l'obstétrique;
      (d) une pouponnière améliorée;
      (e) des services élargis et améliorés pour la diagnostique et de dispensaire;
      (f) des facilités améliorées et modernes pour la cuisine de diète et le personnel; et
      (g) tous les mécanismes et facilités essentiels.
   (b) QUE le coût de l'expansion des facilités de l'hôpital soit estimé à $104,000.00, y compris le coût de nouveaux ameublement et équipement; que les octrois des gouvernements Fédéral et Provincial soient estimés en vue de fournir $30,000.00; que les argents au compte capital de banque fourniront $4,000.00 et que la dette-capital maximum du District sera de $70,000.00.
   (c) QUE le bureau de direction obtiendra le $70,000.00 mentionné au paragraphe (b) par la vente de débentures; lesquelles débentures seront émises en séries qui écherront, quant au principal, sur une période ne dépassant pas 15 ans de la date de l'émission, comme suit:
      (i) $5,000.00 par année pour les premières 10 années, et
      (ii) $4,000.00 par année pour les 5 dernières années.
   (d) QUE nonobstant les provisions du paragraphe (c) ci-haut et le paragraphe (e) ci-bas, là où le temps de la date d'émission de ladite débenture et la date du premier paiement est de plus ou moins que d'un an, le premier paiement soit ajusté de telle façon qu'il reflète l'augmentation ou la diminution de l'intérêt selon le cas et cet ajustement sera fait au prorata selon le paragraphe (e).
   (e) QUE la Dette-Capital Maximum soit répartie sur le district afin que
      (i) 15% de la dette soit affecté au Village de Notre-Dame-de-Lourdes dans le premier cas, et
      (ii) le 85% de la dette qui reste soit affecté aux autres régions incluses en proportion à leurs évaluations régularisées telles qu'elles s'appliquent en chaque année du terme des débentures.
   (f) QUE pendant chaque année de la durée des débentures la somme affectée à et à être taxée dans les régions incluses sur le compte de cette partie de la dette-capital qu'on doit payé pendant l'année en cours soit passible à la réduction ou à l'amortissement selon l'article 55A de la Loi, en utilisant les argents reçus de la Commission des hôpitaux du Manitoba comme dépréciation, et rabais d'intérêts.
   (g) QUE le coût annuel de l'exploitation et de l'entretien de l'hôpital soit estimé à $76,000.00 et que son revenu à $76,000.00.
   (h) QUE toute dépense non-approuvée par la Commission des hôpitaux du Manitoba soit considérée comme un déficit pour cette année là et soit divisée parmi les municipalités, selon la peréquation des estimations de ladite année.
3. Que dans le but de payer la dette annuelle de la Commission pour amortir la dépense-capitale et ses intérêts, ainsi que le coût de l'administration et de l'entretien de l'Unité médical-sanitaire Notre-Dame (moins son revenu, s'il y en a), on prélève annuellement à un taux spécial, une Taxe pour l'hôpital, sur tous les terrains et propriétés dudit district, cette taxe devant être payée au bureau de direction et appliquée, premièrement, au paiement du principal et des intérêts sur les dépenses-capitales en cours, de temps en temps; et, deuxièmement, au paiement du maintien et de l'administration de l'Unité médical-sanitaire Notre-Dame, autre que les paiements et intérêts sur les dépenses-capitales déjà mentionnées ci-haut.
4. Lesdits articles autorisent aussi le Bureau de Direction à emprunter de temps à autre les sommes que le Bureau de Direction juge nécessaires pour payer les dépenses du District jusqu'à ce que les taxes pour l'année courante soient perçues; les montants ainsi empruntés constituant une dette sur les taxes dues au District; autorise ledit Bureau de Direction à émettre des débentures afin de protéger le principal emprunté et les intérêts qui en résultent (ces débentures devenant un droit hypothécaire sur toutes les propriétés que possède le Bureau de Direction et toutes les taxes perçues dans le district pour leur remboursement); et autorise aussi les municipalités respectives, dans le but de rencontrer leurs obligations envers le Bureau de Direction pour leur part du remboursement de la somme de $70,000.00 et pour le paiement de l'intérêt sur cette somme et l'entretien et l'administration de l'Unité médicale-sanitaire Notre-Dame no 19B, de prélever et collecter, pendant une période de quinze ans, à un taux spécial, une taxe pour l'hôpital sur tous les terrains et propriétés de chaque municipalité du district de l'Unité médicale-sanitaire Notre-Dame.
5. (a) Le jour de votation, pour les contribuables qui ont droit de vote sur ce projet et sur les règlements respectifs qui les ratifient et les confirment, sera le mardi seize avril 1968, entre neuf heures du matin et six heures du soir.
5. (b) Le onze avril 1968 les Préfets et Maires des municipalités respectives seront à leurs bureaux municipaux respectifs, entre une heure et 4 heures de l'après-midi, dans le but, si on le leur demande, de nommer des personnes qui se rendraient aux bureaux de scrutin et au dépouillement des bulletins de scrutin pour représenter les personnes en faveur et celles qui seraient contre les règlements respectifs.
5. (c) Les Secrétaires des municipalités respectives se rendront à leurs bureaux municipaux respectifs à dix heures de l'avant-midi, le mercredi dix-sept avril 1968, pour faire le compte des votes pour ou contre les règlements.
6. Les parties intéressées peuvent examiner les originaux des règlements et les copies du projet aux bureaux des municipalités respectives pendant les heures ordinaires de bureau.

A. E. Fortier, sec.-trés., M.R. de Lorne.
D. M. Darling, sec.-trés.,
M.R. de South Norfolk.
Alain Durand, sec.-trés.,
Village de Notre-Dame-de-Lourdes.

7. Le vote aura lieu aux bureaux de scrutin suivants:

La Municipalité Rurale de Lorne

Subdivision de scrutin no 1: Comprenant les parties subdivisées du village non-incorporé d'Altamont ainsi que les Sections 4 à 9, 16 à 21, 28 à 33, entièrement incluses, dans le Township 5 Range 8 W.P.M. avec bureau de scrutin à la salle Orange du village U.V.D. d'Altamont.

Subdivision de scrutin no 2: Comprenant les Sections 1 à 3, 10 à 15, 22 à 27, 34 à 36, entièrement incluses, dans le Township 5 Range 9 W.P.M. avec bureau de scrutin dans le hameau de St-Léon, à la salle de l'école.

Subdivision de scrutin no 3: Comprenant les Sections 4 à 9, 16 à 21, 28 à 33, entièrement incluses, dans le Township 6 Range 8 W.P.M.; les Sections 1 à 3, 10 à 12, 13 à 36, en entier, dans le Township 6 Range 9 W.P.M.; les Sections 25, 26, 35 et 36, dans le Township 6 Range 10 W.P.M.; toutes les régions subdivisées dans le hameau de Cardinal; le bureau de scrutin sera dans la salle paroissiale du village de Notre-Dame-de-Lourdes, Manitoba.

Le Village de Notre-Dame-de-Lourdes

Subdivision de scrutin no 1: Comprenant tout le territoire contenu dans les limites établis légalement du village de Notre-Dame-de-Lourdes avec bureau de scrutin à la salle paroissiale dudit village.

La Municipalité Rurale de South Norfolk

Subdivision de scrutin no 1: Comprenant toute la région de la municipalité rurale de South Norfolk contenue dans les limites de l'Unité médicale-sanitaire de Notre-Dame-de-Lourdes, district no 19B, avec bureau de scrutin à la salle paroissiale de Notre-Dame-de-Lourdes, Manitoba.

Les moins de 25 ans: gros risques en Australie

"Les jeunes conducteurs ont été les victimes de 51 p. 100 des accidents mortels de la route en Australie l'an dernier et leur nombre augmente démesurément par rapport à l'ensemble de la population", a dit Mlle Anne Raymond, agent de recherche de la Commission de recherches routières de l'Australie.

Développant le thème "Groupe très risqués et pratiques dangereuses," Mlle Raymond a dit que chacun a son idée sur les conducteurs qui constituent les groupes à gros risques: les jeunes, les vieux, les inexpérimentés, les conductrices et les handicapés physiques.

"Au sommet de la liste de chacun se trouvaient les jeunes, surtout du sexe masculin.

"On les accuse beaucoup d'être de méchants garnements et cela n'est pas complètement injustifié. Les chiffres les plus récents de Victoria (1965) montrent que tous les conducteurs masculins de moins de 25 ans constituent:

40% (5,852 sur 14,680) des hommes impliqués dans un accident causant des blessures;

45% (315 sur 705) des hommes impliqués dans un accident mortel;

58% (95 sur 165) des hommes impliqués dans un accident mortel où il s'agissait d'un seul véhicule dont le conducteur avait perdu la maîtrise.

"Ce sont là des chiffres plutôt élevés étant donné que les moins de 25 ans ne forment que 17 p. 100 des hommes autorisés à conduire et un pourcentage semblable des hommes titulaires d'un permis.

"Il faut aussi tenir compte du risque couru. Si l'on compare les accidents et le risque des jeunes conducteurs masculins avec ceux des autres conducteurs masculins, on constat que les moins de 25 ans répondent pour:

14% du millage hebdomadaire et 32% (1,944 sur 6,010) des conducteurs accidentés,

14% du millage des heures de pointe et 29% (1,742 sur 2,566) des conduct urs accidentés, et

18% du millage nocturne et 40% (1,120 sur 2,822) des conducteurs accidentés.

"Les jeunes hommes constituent le pire groupe de conducteurs. Leur âge, leur sexe et leur inexpérience ne peuvent s changer. Il y a moyen, cependant, de changer leur attitude. Le gros de leurs accidents ne tiennent pas à leur manque d'adresse, mais à une attitude compétitive ou agressive qui s'extériorise au volant."

Selon Mlle Raymond, un cours et un test de conduite plus élaborés assureraient peut-être à ces jeunes l'occasion de démontrer leur habileté.

"Le choc du contact personnel entre jeunes conducteurs, organismes de sécurité routière, police et associations d'automobilistes devrait se révéler plus fécond que toute la propagande écrite."

Quatre médecins pour 400,000 personnes

OTTAWA — Le Canada fournit du matériel de laboratoire d'une valeur de $10,000 à l'hôpital Royal Victoria de Bathurst, en Gambie, afin de faciliter le travail d'un médecin qui a fait des études au Canada.

Ce matériel permettra de créer un laboratoire de pathologie dans cet hôpital d'Afrique occidentale. Le laboratoire fonctionnera sous la direction du Dr F. S. J. Oldfield, un Gambien qui a étudié à l'Université McGill de 1961 à 1966, sous les auspices du Programme de bourses d'études du Commonwealth.

Le Dr Oldfield, qui est le seul pathologiste du pays, est chargé de développer les services de laboratoire de l'hôpital, celui-ci devant assurer tous les grands travaux dans ce domaine pour l'ensemble de la Gambie.

En annonçant ce don, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, a déclaré que l'envoi de matériel de laboratoire témoignait de la sympathie qu'éprouvait le Canada devant la situation médicale en Gambie, où il n'y a que quatre médecins pour une population de 400,000 personnes.

Sécurité Routière

Campagne de vérification des voitures 1968

Chose curieuse, l'automobiliste protestera fort si on lui fournit un verre sale dans un restaurant, mais il s'en ira ensuite chez lui dans une voiture où sa vision sera de beaucoup gênée à cause de la boue qui souille les glaces et de l'usure de ses essuie-glaces.

Le danger d'attraper une maladie mortelle du fait du rouge à lèvres qui macule un verre est minime comparativement aux chances de subir un accident de la route à cause d'une mauvaise visibilité.

Dans sa Campagne annuelle de vérification des voitures, qui commence le 1er avril, le Comité de la sécurité des véhicules du Conseil canadien de la sécurité routière signale que la voiture la plus sûre ne l'est plus si le conducteur ne peut voir où il va.

Les essuie-glaces sont indispensables en tout temps; aucun lave-glaces ne saurait fonctionner sans liquide.

Assurez-vous que votre voiture est en bon état de fonctionnement en tout temps, y compris les accessoires de nettoyage des glaces.

Les taches de rouge à lèvres ne font pas mourir.

Sans déplacer les pions ni les étoiles, divisez ce damier en quatre parties égales contenant chacune un pion et une étoile.

Réponse

LE SAVIEZ-VOUS?

POUR CONSTRUIRE SON IGLOO, OU HUTTE DE NEIGE, L'ESQUIMAU SE SERT DE BLOCS DE NEIGE DURCIE ET PARFOIS DE MINCES COUCHES DE GLACE POUR LES FENÊTRES. LE TOUT LUI PREND UNE HEURE À PEINE.

LE MOT "ESQUIMAU" EST EN RÉALITÉ LE SOBRIQUET DONNÉ PAR LES INDIENS DE L'AM. DU NORD AUX HABITANTS DES RÉGIONS POLAIRES ET QUI SIGNIFIE: "MANGEUR DE VIANDE CRUE." EUX-MÊMES S'APPELLENT "INNUIT" C.A.D. "HOMMES" ET VIVENT EN GROUPES DE 80 À 30 FAMILLES. MANQUANT CONTINUELLEMENT D'ALIMENTS VÉGÉTAUX, ILS NE DÉDAIGNENT PAS MÊME LE CONTENU DE L'ESTOMAC D'UN RENNE CAPTURÉ. BEAUCOUP DE FEMMES ESQUIMAUX ADORENT FUMER LA PIPE!

CERTAINS AGENTS DE POLICE D'ATLANTIC-CITY (U.S.A.) PORTENT UN RÉCEPTEUR-RADIO... SOUS LEUR CASQUETTE!

RIEN NE VIEILLIT TANT QUE L'EFFORT POUR SE RAJEUNIR

LE PLUS GRAND OBJET FAIT D'UN SEUL BLOC DE MATIÈRE PLASTIQUE EST UN POSTE DE TÉLÉVISION DE 16 KG., SI FORT QU'IL SUPPORTE UN POIDS DE 545 KG!

La soirée du Club "Le Copain" à Saskatoon a réuni plus de quatre cents personnes

SASKATOON — Plus de quatre cents personnes sont venues se divertir le samedi soir 8 mars à la grande danse du Club "Le Copain" à la salle St-Georges de Saskatoon. Les organisateurs de la soirée sont très heureux de la participation enthousiaste des Canadiens français de la région de Saskatoon et des environs. Certains sont même venus de Prince-Albert, North Battleford et Zenon Park pour assister à cette soirée au cours de laquelle Mlle Hélène Grenier, de Marcelin, fut couronnée Reine du Club "Le Copain". Les duchesses étaient: Mlles Mariette Lepage, de St-Denis, Murielle Poulin, de Zenon Park, et Claudette Bilodeau, de Saskatoon.

☆ ☆ ☆

Mlle Hélène Grenier, de Marcelin, Sask., fut couronnée Reine du Club "Le Copain" lors d'une soirée dansante qui eut lieu le 9 mars à la salle St-Georges de Saskatoon.

Tous ont pu se divertir "en français" à cette soirée où musique du bon vieux temps et chansons à répondre fraternisaient. Le Club "Le Copain" profita de l'occasion pour décerner des certificats de reconnaissance à quelques-unes des personnes qui ont donné leur temps sans compter pour la préparation de cette soirée et d'autres manifestations populaires mises sur pied par "Le Copain". Les récipiendaires de ces certificats étaient: M. et Mme Wilfrid Nobert, M. Auguste Bandet, le poste radiophonique CFNS, et les propriétaires du garage Patrick Dodge.

Plusieurs se sont sans doute demandé qui jouait le rôle du Bonhomme Carnaval. Comme bien des langues se sont déjà déliées de ce secret professionnel, nous pouvons vous révéler à titre de confidence que le Bonhomme n'était pas tout à fait un bonhomme, puisqu'il cachait sous des dehors trompeurs toute la jovialité de Mme Eva Billo, de Saskatoon.

Remerciements

Le Club "Le Copain" désire remercier sincèrement tous ceux et celles qui sont venus à cette soirée dans une affluence qui dépassa toute espérance.

Merci particulier à ceux qui ont dû accomplir un assez long trajet pour venir à Saskatoon même s'ils ont semblé s'amuser avec assez de profusion pour faire disparaître la fatigue du voyage. Enfin, merci aux musiciens et aux chanteurs: Mme Louise Haudegand, MM. Auguste Bandet, Alphonse et Marius Cyrenne, Ronald Lafrenière, Raymond Lavallée, Philippe Marion et Henri Poulin, puis enfin au violoneux, M. Rosaire Turcotte.

"Le Copain"

Le "racket" pornographique

En 1958, il y a dix ans, 800,000 exemplaires d'imprimés pornographiques étaient déversés sur la province de Québec chaque semaine, ce qui signifie qu'au moins ⅛ de la population était atteinte chaque semaine par cette propagande immonde en faveur de la perversion sexuelle, de la prostitution, du blasphème, de la drogue, de la violence et du crime. Aujourd'hui, la mise en circulation de ces imprimés pornographiques a doublé; c'est la moitié au moins de la population de la province qui est atteinte par cette marée innommable, et les statistiques nous apprennent que la moitié de la population du Québec a actuellement moins de quinze ans.

La production pornographique américaine (qui vient aussi battre ses vagues sur nos rives) rapporte à ses éditeurs des USA $3 milliards par an. Par exemple, à Los Angeles, quatre éditeurs organisent à eux seuls le "racket" pornographique. L'un de ces éditeurs publie de 20 à 30 différents magazines mensuels; la moyenne d'exemplaires vendus pour chacun de ces magazines est de 25,000; ce qui veut dire un total mensuel de 500 à 700,000 copies. L'éditeur en question déclare un revenu de $3 millions de dollars par année.

Encore aux USA, la police de New York saisit et détruit à elle seule plus de 11 tonnes de ces magazines par année . . . Et les kiosques sont encore pleins malgré cette épuration.

Nous avons fait remarquer plus haut que les statistiques révélaient que près de la moitié de la population du Québec (soit 48.1%) a moins de quinze (15) ans; et nous avons rapproché de ces chiffres la production d'une presse qui fait l'apologie de la perversion sexuelle, de la prostitution, du blasphème, de la drogue, de la violence et du crime, qui atteint directement près de la moitié de la population du Québec chaque semaine. Croire que notre jeunesse reste "intouchée" par ces journaux et magazines corrupteurs et leur agent est une dangereuse illusion; le fait est, que la "majorité" de notre jeunesse est corrompue dès le plus jeune âge par ces feuilles jaunes.

Le résultat?

Une enquête effectuée récemment par des psychiatres canadiens et américains établit que les jeunes qui se repaissent de cette littérature infâme — ne fut-ce qu'une seule fois — sont marqués pour toujours; s'ils poursuivent ces lectures, soit par curiosité ou soit par une recherche malsaine de l'excitation sexuelle, leur équilibre mental est alors gravement compromis. Le dégoût et la peur de la vie les envahissent tôt ou tard et ils deviennent des obsédés ou des névrotiques.

Au plan naturel, la presse obscène tue l'idéal chez la jeunesse et lui fait perdre jusqu'au sens du bien et du mal. Les conséquences naturelles et surnaturelles terribles de la libre diffusion de la presse pornographique doivent être soulignées. L'Etat dont la mission est de permettre à chaque personne humaine de tendre plus facilement à sa propre perfection naturelle et surnaturelle dans la sphère du bien commun, s'il laissait indéfiniment une telle littérature se répandre parmi le peuple, participerait au crime collectif commis par les éditeurs, rédacteurs, imprimeurs ou distributeurs de la pornographie. Ces derniers sont pires que les criminels eux-mêmes, car ce sont eux qui font les criminels.

En un mois la province pourrait être nettoyée

L'excuse de tout le monde pourrait être: Que pouvions-nous faire?

Nous répondrons:

1) Ne pas acheter ces journaux ou magazines pornographiques; ne pas encourager les marchands qui les vendent;

2) Dénoncer à la police de votre ville les marchands qui font un commerce de la pornographie.

Si cette action individuelle des citoyens reste au plus haut point nécessaire, elle ne suffit cependant pas. Il arrive souvent que les marchands de journaux sont forcés par les agences de distribution à prendre tous leurs journaux ou à n'en prendre aucun. Il devient alors évident que c'est à la "source" qu'il faut aller tuer ce commerce dans les agences de distribution elles-mêmes et plus efficacement, chez l'imprimeur lui-même! Seul le gouvernement provincial peut procéder à une telle épuration à la source même.

Le 9 janvier 1958, le Cardinal Léger, s'adressant aux membres du Club Richelieu de Montréal, dénonçait les lenteurs et les réticences des pouvoirs publics à prendre les moyens qui s'imposaient pour assainir le climat délétère de la Cité: "Chaque jour, disait-il, les services publics de la santé examinent l'eau de consommation et les denrées distribuées dans les magasins. Une négligence de la part d'un employé pourrait provoquer la mort de milliers de personnes. Lorsqu'il s'agit de censure touchant les choses corporelles on est très sévère. Et lorsqu'il s'agit de protéger les coeurs et les âmes, on devient subitement un farouche adversaire d'une censure autrement plus nécessaire et importante".

"Il faut que ça change", nous a-t-on répété sur tous les tons. Au point de vue de la moralité publique, rien n'a changé, tout a empiré!

Les causes du mal

"Ce sont les adultes, disait le Cardinal Léger, qui préparent les instruments de perversion que nos jeunes utilisent". C'est la lâcheté des bons qui permet l'audace des artisans du mal. Mais nous ne saurions passer sous silence les artisans eux-mêmes de cette perversion organisée, les éditeurs, les imprimeurs, les agents-distributeurs et vend urs de pornographie. Le Cardinal Léger a été clair à leur sujet: "Les éditeurs et les vendeurs habituels des feuilles obscènes sont des pécheurs publics qui devraient être traités comme tels".

Répondant à l'étonnement que cette déclaration n'a pas manqué de susciter, le cardinal Léger ajoutait un peu plus tard, lors d'une réunion du "Club des Francs", le 26 mars 1958: "La vente des revues obscènes est un scandale et nous nous étonnons que des hommes qui se déclarent membres de l'Eglise continuent à manifester de l'étonnement lorsque nous leur disons que le scandale est un péché grave et public. Celui qui fut doux et humble de coeur n'a-t-il pas affirmé que le scandaleux devrait être jeté au fond de la mer avec une meule au cou?"

Et il poursuivait: "Ceux qui font un tel commerce sont responsables devant Dieu de la damnation de milliers d'âmes et, devant les hommes, de la condamnation au bagne de milliers de criminels".

D'ailleurs les protestations, les petites et les grosses raisons qui surgissent ici et là quand il s'agit de mener une campagne contre une telle immoralité, proviennent de ces gens sans scrupule que sont les profiteurs, les auteurs et les éditeurs de ces "torchons", pour qui les bénéfices seuls comptent, dussent-ils les réaliser au prix du pourrissement de notre société et de la jeunesse en particulier.

Michel Deslauriers
("Je Crois")

Des prisonniers se portent volontaires pour des recherches sur les aliments et drogues

OTTAWA — Des détenus des établissements pénitentiaires de la région de Kingston (Ontario) se sont portés volontaires et prendront part à certaines recherches menées par la Direction générale des aliments et drogues, en collaboration avec le Service pénitentiaire du Canada et le département de pharmacologie de l'Université Queen's. C'est ce qu'à annoncé récemment le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Ces études porteront sur la façon dont l'organisme humain transforme et rejette de petites quantités de certains produits chimiques que l'on rencontre dans les produits alimentaires en raison de méthodes et de procédés en agriculture. Parmi ces produits, on compte les parasiticides agricoles et les agents édulcorants.

Des quantités infimes de ces produits chimiques seront administrées aux groupes de volontaires et on prélèvera ensuite, à diverses reprises, des échantillons de sang et d'urine afin d'en faire l'analyse biochimique. Les quantités ingérées seront semblables à celles qui se trouvent dans les aliments sur le marché canadien; d'après les études approfondies faites sur les animaux, elles seraient sans danger. Les autorités sanitaires admettent qu'il n'existe, à l'heure actuelle, pas suffisamment de renseignements sur la façon dont l'organisme humain réagit contre ces produits chimiques.

L'état de santé des volontaires qui prennent part à ces recherches fait l'objet de grands soins. Chaque expérience doit être approuvée par au moins quatre groupes différents de médecins-experts avant d'être entreprise. Avant le début de l'expérience, chaque volontaire subit un examen médical; il est ensuite suivi de très près par un médecin au fur et à mesure de la progression des recherches. L'objet de ces recherches et les moyens employés lui sont expliqués en détail et il est libre d'abandonner lorsqu'il le désire. On est ainsi certain d'observer scrupuleusement l'important principe juridique du consentement donné en connaissance de cause lorsqu'il s'agit d'expériences effectuées sur des personnes.

On pense que le nombre de détenus prenant part à ces études variera, selon le programme, entre 10 et 50. Leur participation est strictement volontaire et représente un service rendu au public, sans aucune promesse, même tacite, de remise de peine ou autres récompenses.

RIVETS par George Sixta






BOZO par Foxo Reardon










Saskatoon — CFNS — Saskatoon

DIMANCHE

8.00—O Canada, Ouv. horaire
8.05—Prière du matin
8.10—Radio Journal
8.15—Programme allemand
8.45—Programme russe
9.45—Programme hollandais
10.00—Ni ange ni bête
10.30—Récital du dimanche
11.00—Concours national de Radio-Canada
11.30—Présent-Dimanche
11.59—Signal horaire
12.00—Radio Journal
12.10—Chronique sportive
12.15—Tables tournantes
12.25—Communiqués
12.30—A votre santé
12.45—Vers Demain
1.00—Rosary Hour
2.00—Radio Journal
2.02—Sur quatre roues
2.30—Sur quatre roues
3.00—L'heure du Concerto
4.00—Orchestre de Radio-Canada
5.00—Radio Journal
5.10—La revue de la semaine
5.30—Jardins Plantureux
5.45—Le chapelet
6.00—Match-Intercités
6.30—Bel Canto
7.30—Le cabaret du soir qui penche
9.30—Nouvelles et sports
9.45—Le cabaret du soir qui penche
11.00—Météo, pensée du soir et fin

LUNDI au VENDREDI

6.30—O Canada, Ouv. horaire
6.35—Prière du matin
6.40—Nouvelles agricoles
6.45—Témoignages
7.00—Radio Journal
7.10—Communiqués
7.15—Chez Miville
8.00—Nouvelles locales
8.10—Chronique sportive
8.15—Bonjour Compatriotes
9.15—Le français chez vous
9.30—A votre service
10.00—Radio Journal; Marie Tellier avocate
10.15—Le coin des petits
10.30—Au fil de l'heure
11.00—Radio Journal
11.02—Visite à la discothèque
11.30—Présent
11.55—Chronique sportive
11.59—Signal horaire
12.00—Radio Journal
12.15—Nouvelles agricoles
12.30—Le père Legault
1.00—Nouvelles locales
1.10—Détente
1.30—Radio Journal
1.33—Place aux femmes
2.30—Radio Journal
2.32—Assiette à musique (lundi, mardi, mercredi et vendredi)
2.32—Deux villes, une musique (jeudi)
3.30—Fémina
3.45—Un homme vous écoute
4.00—Bienvenue Sask.
5.15—Le français chez vous (reprise)
5.30—Le p'tit bal de l'ouest (lundi et mercredi)
5.30—Swing la Baquesse (mardi, jeudi et vendredi)
6.00—Nouvelles locales
6.10—Chronique sportive
6.15—Présent
6.45—Chapelet
7.00—2 minutes d'informations
7.02—Disc-o-club 1170
8.31—Joyeux
9.00—Trente minutes d'informations
9.30—Radio Transistor

LUNDI

10.02—Orchestre de Chambre de Québec
10.30—Sur toutes les scènes du monde
12.00—Nouvelles de CKSB, météo, pensée du soir et fin

MARDI

10.02—Vedettes (alterner toutes les 2 semaines avec Musique de nos studios)
10.15—Le talon d'Eve
10.30—Orchestre symphonique
11.30—Des livres et des hommes
12.00—Nouvelles de CKSB, météo, pensée du soir et fin

MERCREDI

10.02—Concert du mercredi
11.30—La cybernétique
12.00—Nouvelles de CKSB, météo, pensée du soir et fin

JEUDI

10.02—Théâtre d'essai
10.30—Orchestre de Chambre
11.30—Jeux
12.00—Nouvelles de CKSB, météo, pensée du soir et fin

VENDREDI

10.02—Panorama de la musique
11.00—Documents
12.00—Nouvelles de CKSB, météo, pensée du soir et fin

SAMEDI

6.30—O Canada, Ouv. horaire
6.35—Prière du matin
6.45—Témoignages
7.00—Radio Journal
7.10—Chronique sportive
7.15—Debout, c'est l'heure
7.45—Nouvelles agricoles
8.00—Bonjour Compatriotes
9.00—Nouvelles locales
9.10—Communiqués
9.15—Rendez-vous musical
10.30—Tante Lucille
11.00—Radio Journal; Connaissance d'aujourd'hui
11.30—Au temps du 78
11.59—Signal horaire
12.00—Radio Journal
12.15—Chronique sportive
12.20—Variétés du samedi
1.00—Variétés du samedi
2.00—Variétés du samedi
3.00—Route 1170
4.00—Route 1170
5.00—Bienvenue Sask.
6.00—Revue de la semaine
6.15—Musique en dînant
6.45—Le chapelet
7.00—Radio Journal
7.02—Salut les copains
8.00—Chronique de disques
9.00—Radio Journal
9.10—Le monde en marche
9.30—J'ai tant dansé
10.30—Danse à St-Dilon
12.00—Nouvelles de CKSB, météo, pensée du soir et fin

Une commission d'enquête des Prairies recommande à Ottawa de censurer la publicité commerciale

REGINA — Dans son rapport rendu public le 5 mars dernier, une commission royale d'enquête créée conjointement par les gouvernements du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, recommande la création d'une agence fédérale chargée de veiller sur l'honnêteté et la qualité de la publicité.

Une telle agence devrait, selon le rapport, avoir le pouvoir d'obliger les commanditaires à retirer les annonces malhonnêtes, imprécises ou de goût douteux.

Il s'agit d'une des nombreuses recommandations de la commission présidée par le juge Mary Batten, mère de quatre enfants, afin de protéger les intérêts des consommateurs des Prairies.

Après avoir constaté la hausse excessive du prix des aliments au cours des récentes années, la commission recommande la tenue d'une enquête du gouvernement fédéral, en vertu de la loi contre les monopoles, parmi les compagnies qui vendent des denrées alimentaires au détail.

Profits exorbitants

L'enquête aurait permis de détecter des profits excessifs dans ce secteur et une surabondance d'établissements.

Le rapport s'attache d'autre part à faire un examen détaillé des maux reprochés à l'inflation, qui se traduit par la hausse excessive des prix et des coûts.

Selon la commission, ce sont les salariés et de façon générale tous ceux dont le revenu est faible qui souffrent le plus de l'augmentation du coût de la vie. Le commerçant hausse ses prix en période d'inflation, absorbant ainsi la hausse de ses coûts. Le salaire du travailleur d'autre part n'augmente pas nécessairement au même rythme que les prix, explique le rapport.

Cependant, la commission se montre moins pessimiste que certains devant la situation présente. Elle qualifie d'exagérée la peur actuelle face au problème de l'inflation, et estime que les sacrifices nécessaires pour réduire les poussées inflationnistes seraient trop élevés vu l'augmentation du chômage qu'ils provoqueraient.

Dans le domaine des vêtements, le rapport s'attaque principalement à l'étiquetage des produits de l'industrie du textile. Les enquêteurs soulignent que les étiquettes des fabricants de vêtements sont "probablement les moins adéquates que l'on retrouve parmi tous les produits offerts aux consommateurs".

"L'absence à peu près totale de renseignements importants sur les étiquettes fait la preuve de la négligence impardonnable des fabricants et des gouvernements à protéger le consommateur", affirme le rapport. Il suggère cinq renseignements essentiels que devraient fournir les étiquettes fixées sur tous les vêtements: la composition du tissu, des indications pour l'entretien, certaines caractéristiques comme la qualité de la coloration, l'endurance à l'usure, la sécurité, notamment l'inflammabilité du tissu.

La commission accuse en outre les fabricants d'insulter l'intelligence des consommateurs en utilisant des désignations de grandeur, telles "super", "géant" ou "économie".

Les articles marqués grandeur "économique" se vendent souvent plus chers en proportion, que ceux plus petits portant la mention "super".

Barrières tarifaires

Envisageant d'autre part l'ensemble de l'économie, le rapport propose l'abolition de toutes les barrières tarifaires, une recommandation susceptible de plaire aux gens des Prairies, reconnus pour leur libre-échangisme.

La commission soutient que les prix seraient moins élevés si les autorités fédérales permettaient l'entrée libre des produits étrangers sur le marché canadien.

Les enquêteurs risquent toutefois de déplaire à une importante fraction de la population du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, en recommandant au gouvernement fédéral d'abolir les subsides qu'il verse depuis le début de la deuxième guerre mondiale aux producteurs de blé.

Ils sont d'avis que ces subsides ont fait fuir vers la Colombie-Britannique et les provinces de l'est certaines cultures profitables, ainsi que l'élevage des bestiaux est en déclin depuis quelques années dans les Prairies.

Gravelbourg — CFRG — Gravelbourg

LUNDI au VENDREDI

6.55—Ouverture
7.00—Réveille matin
7.15—Chez Miville
8.00—Radio journal
8.05—Les nouvelles du sport
8.10—Soleil levant
9.00—La prière du matin
9.15—Les nouvelles locales
9.25—Les nouvelles Agricoles
9.30—Des machines et des hommes
9.45—Un homme vous écoute
10.00—Entre vous et moi
11.00—D'une certaine manière
11.15—Les visages de l'amour
11.30—Présent (1ière édition)
11.54—Les nouvelles du sport
12.00—Radio journal
12.15—Au hazard
12.30—Le père Legault vous écoute
1.00—Deuxième tasse de thé
1.30—Place aux femmes
2.30—Requêtes et variétés musicales
3.30—Fémina
3.45—L'Eglise dans l'histoire (lundi, mercredi, vendredi)
3.45—Culture et musique (mardi, jeudi)
3.55—Nos malades
4.00—Surboum 710
4.30—Présent (2e édition)
5.00—Radio journal
5.20—Nouvelles locales
5.25—Les nouvelles du sport
5.30—Le chapelet en famille
5.45—Des machines et des hommes
6.00—Les joyeux troubadours
6.30—Faire sa vie
6.45—Marie Tellier avocate

Lundi soir

7.00—Orchestre de chambre de Québec
7.30—Sur touts les scènes du monde
8.00—Trente minutes d'information
9.30—Les chefs-d'oeuvre de la musique
11.00—Les nouvelles du poste CKSB
11.08—La pensée du soir
11.10—La fin des émissions

Mardi soir

7.00—Les affaires de l'Etat
7.15—Enfance d'écrivains
7.30—OSM & OST
8.30—Des livres et des hommes
9.00—Trente minutes d'information
9.30—Les chefs-d'oeuvres de la musique
11.00—Les nouvelles du poste CKSB
11.08—La pensée du soir
11.10—La fin des émissions

Mercredi soir

7.00—Concert du mercredi
8.30—Chronique de l'entre deux guerres
9.00—Trente minutes d'information
9.30—Les chefs-d'oeuvres de la musique
11.00—Les nouvelles du poste CKSB
11.08—La pensée du soir
11.10—La fin des émissions

Jeudi soir

7.00—Petit théâtre
7.30—Orchestre de chambre de Québec et Vancouver
8.30—Jeux
9.00—Trente minutes d'information
9.30—Organistes canadiens
10.00—Musique de notre siècle
11.00—Les nouvelles du poste CKSB
11.08—La pensée du soir
11.10—La fin des émissions

Vendredi soir

7.00—Loge à l'opéra
7.30—Musique canadienne de piano
8.00—Documents
9.00—Trente minutes d'information
9.30—Le repos du guerrier
10.00—Jazz en liberté
11.00—Les nouvelles du poste CKSB
11.08—La pensée du soir
11.10—La fin des émissions

Journée du samedi

6.55—Ouverture
7.00—Soleil levant
8.00—Variétés (musique douce)
8.30—Au temps du 78
9.00—La prière du matin
9.15—Les nouvelles locales
9.25—Les notes magiques
9.30—A votre santé
9.45—Nouvelles et commentaire SWP
10.00—La semaine des Arts
10.30—Tante Lucille
11.00—L'histoire comme ils l'ont faite
11.30—L'homme et le sol
11.55—Les nouvelles du sport
12.00—Radio journal
12.15—Place publique poste de CKSB
1.00—L'opéra
4.30—Le monde parle au Canada
5.00—Radio journal
5.10—Les coulisses de l'actualité
5.30—Le chapelet en famille
5.45—Musique
6.00—La parole est d'or
6.30—D'un océan à l'autre
7.00—Salut les copains
8.00—J'ai tant dansé
9.00—Radio journal
9.10—Le monde en marche
9.30—Visite aux chansonniers
10.00—Danses et cadences
11.00—Radio journal du poste CKSB
11.08—La pensée du soir
11.10—La fin des émissions

Journée du dimanche

8.55—Ouverture
9.00—Récital du réseau
9.30—Match intercités
10.00—La messe dominicale
11.00—Récital du dimanche
11.30—Présent dimanche
12.00—Radio journal
12.10—Les nouvelles du sport
12.15—La revue de la semaine (SPC)
12.30—L'autre rive
1.00—Sur quatre roues
4.00—Radio variétés
5.00—Radio journal
5.10—La revue de la semaine
5.30—Cours universitaires
6.00—Le kiosque à musique
6.30—Del Canto
7.30—Le cabaret du soir qui penche
9.00—Radio journal et sport
9.15—Le cabaret du soir qui penche
11.00—La pensée du soir
11.02—La fin des émissions

L'Année de la Foi —

Interprétation de la Parole de Dieu

"Si quelqu'un vous annonce un Evangile différent de celui que vous avez reçu, qu'il soit anathème." (C'est-à-dire qu'il soit condamné, qu'il soit maudit.) (S. Paul aux Galates, 1,9.) La vérité religieuse qui vient du Christ ne se répand pas parmi les hommes d'une façon incontrôlée et irresponsable. Elle a besoin d'un canal extérieur et social, elle a besoin d'un magistère autorisé; et ce n'est qu'avec le secours de ce service (la charité de la vérité) qu'elle conserve son sens divin univoque et sa valeur de salut. Oui, ce système engage les consciences, non pas certes en s'opposant à l'approfondissement, à l'étude, à la méditation, à l'application de la vérité religieuse dans la vie, car bien au contraire, il éduque et incite à tout cela. Ce système n'oblige pas non plus de soi à s'attacher à l'expression verbale de la vérité, bien que les formules dogmatiques soient intimement liées à leur contenu que tout changement obscurcit ce contenu ou provoque son altération. Mais il ne permet pas ce qui plaît à tant d'hommes d'hier et d'aujourd'hui: le libre examen de la parole de Dieu, c'est-à-dire prendre ses distances à l'égard de la parole écrite, de la Sainte-Ecriture, de la parole expressive, vivante, fidèle et actuelle du magistère ecclésiastique, et donc l'interpréter de la manière qui nous convient le mieux. Saint Augustin donnait cet avertissement: "Vous qui dans l'Evangile croyez ce qui vous plaît et rejetez ce qui ne vous plait pas, c'est à vous que vous croyez et non à l'Evangile." (. . .) Sur ce point, le Concile nous a bien enseigné les principes, la largeur de vue permise, ainsi que la reconnaissance des valeurs doctrinales et spirituelles existant dans les Eglises et les communautés chrétiennes séparées de nous. (. . .) Nous ferons bien d'en tenir compte.

Paul VI
(Audience générale, 5.7.'67)

Ferland

Conférence

Le R. P. Benoit Paris, O.M.I., de l'Université de Regina, donnera une conférence à Ferland le 29 mars, à 8 h. 30 p.m., sous le thème "Université": structure et orientation. Ceci est un service gratuit du Département des cours populaires de l'université. Tous sont bienvenus. Profitons-en!

Départ

Le samedi 9 mars, la famille Joseph Morin se réunissait chez M. et Mme Léandre Chabot à l'occasion du départ de M. et Mme Jean-Louis Morin pour Tompkins où M. Chabot sera gérant de la Caisse populaire. M. et Mme Fernand Morin remplaceront M. et Mme Chabot au magasin de Ferland. Sont venus de l'extérieur pour l'occasion: MM. et Mmes Maurice et Lionel Lemire, de Val Marie, M. et Mme Roch St-Jacques, de Coderre, et Mme George Schmunk, de Regina. Bon succès à M. et Mme L. Chabot.

Çà et là

Le mercredi 13 mars eut lieu une activité artistique des guides "Broderie liquide", sous la présidence de Mme Velma Heebner, de Glenbain. Plusieurs mamans assistèrent à cette intéressante soirée.

M. Médelger Chabot, accompagné de sa fille, Michelle, est allé chercher son épouse à l'hôpital de Regina où elle était patiente.

Mme Viateur Chabot et M. Albert Chabot sont hospitalisés à Kincaid et M. Rolland Gervais à Gravelbourg.

Le 14 mars eut lieu l'assemblée annuelle de la Commission scolaire de Ferland. M. Robert Chabot, sortant de charge, fut réélu pour un deuxième terme.

M. et Mme Frederick Leverick (Alfréda Morin) furent de passage chez leurs parents, M. et Mme Paul Morin.

Val Marie

Nouvelles constructions

Un nouveau Club de curling est en voie de construction et un système pour glace artificielle y sera installé l'automne prochain. La localité possède aussi un nouvel élévateur à grain, ainsi qu'un nouveau bureau de poste dont la paroisse est fière.

Malades

Prompt rétablissement à MM. Yves Briand et Roger LeBlanc, hospitalisés à Swift Current, ainsi qu'à M. Gérald Dumonceaux, patient à l'hôpital de Ponteix.

Remerciements

M. Jean-Louis Denniel et ses enfants remercient tous ceux qui leur ont témoigné de la sympathie, soit par offrandes de messes, assistance aux prières et aux funérailles ou de toute façon, à l'occasion du décès de leur fils et frère.

Chronique de CFRG

Le succès du Grand Concours "Alpha" va grandissant, vu le nombre de lettres reçues pour le second tirage.

Vendredi matin, nous n'avions pas encore reçu les résultats du tirage effectué à CKSB St-Boniface et nous ne pûmes les donner à l'émission "Les Conseils d'Alpha" à 10 h. 25. Ces résultats nous sont parvenus la même journée. Nous nous excusons d'avoir fait languir nos auditeurs et auditrices.

Voici donc la liste des gagnantes du second tirage: prix de $100.00, Mme Aimé Filion, de St-Boniface, Man.; prix de $5.00, Mme Louise Migadel, de St-Brieux; Mlle Aline Van Der Hagen, de Lisieux; Mme Marie Callerec, d'Elie, Man.; Mme Donalda Boutin, de Falaire, Alta; Mme K.-W. Papineau, d'Edmonton, Alta.

Toutes nos félicitations à ces heureuses gagnantes. Les gagnantes de la Saskatchewan furent particulièrement chanceuses; elles furent choisies parmi 650 lettres reçues et envoyées pour le tirage. Alors, plus les risques sont grands, plus le concours devient intéressant. Que cela vous incite à nous envoyer encore autant de lettres et même plus pour le troisième tirage, dont la date vous sera communiquée sous peu.

Dans l'attente, CFRG vous remercie infiniment de votre participation, de votre soutien et de votre intérêt.

M. M.

Un bon conducteur maintient entre sa voiture et celle qui la précède un écart d'au moins une longueur de voiture pour chaque dizaine de milles à l'heure de vitesse. A vitesse élevée, il se tient encore plus éloigné, surtout le soir, et lorsque la chaussée est glissante.

St-Brieux

Congrès de l'A.C.F.C.

Mme Sylvia Gallais et sa fille, Jeannine, Mmes Germaine Hamonic et Marie Martin, M. et Mme Théophane Ferré, Mme Lilianne Leray et M. Dominique Rocher ont assisté au congrès général de l'A.C.F.C.

Quatre institutrices de St-Brieux, Mme Marie Martin et les Rév. Srs Ste-Rita, Marie-de-Lorette et Marie-Paul, furent décorées de l'Ordre du Mérite scolaire.

Carnaval

Le Carnaval du 3 mars, sous le patronage du Club de patinage de fantaisie de St-Brieux, fut un réel succès. Trois habiles patineurs de Saskatoon, parmi lesquels l'instructeur de l'année 1966-67, M. R. Schrader, ainsi que Mlles L. Currie et Susan Forsberg prêtèrent appui aux patineuses locales et régalèrent l'assistance de leurs représentations. Les commençants ne furent pas moins intéressants par leur accomplissement d'un "Nursery Rhyme Medley" avec costumes appropriés.

A M. Paul Leray, maître de cérémonies, revint l'honneur de couronner la Reine du Carnaval, Mlle Lorette Assié, qui reçut un joli coffret à bijoux. Les princesses, Mlles Cécile Creurer et Beverly Laczko, reçurent aussi un coffret à bijoux chacune, et aux trois autres candidates, Mlles Michelle Coquet, Hélène Rohel et Rita Bourgault, on présenta un ensemble de manicure pour leur dévouement dans la vente des billets de loterie. La somme d'environ $525.00 fut réalisée.

Le comité du Club de patinage de fantaisie, dont Mme Marie Delorme est présidente, projette l'achat d'un système de haut-parleurs pour la patinoire avec les profits de la vente des billets. Félicitations au comité pour son initiative et un sincère merci à tous pour leur coopération.

Les gagnants de la loterie furent le jeune Edouard L'Hénaff (sécheuse à cheveux) et Mme Noé Aubin (chaufferette catalytique). L'après-midi se termina par une joute de hockey entre les Midgets de St-Brieux et de Beatty.

Dames de Ste-Anne

Quelque 12 membres assistèrent à la réunion générale des Dames de Ste-Anne tenue le 12 mars au "Club Room". La réunion commença par une pratique de chant pour les exercices du temps du Carême et de Pâques, organisée par Mme Lilianne Leray.

Il fut question d'améliorer le plancher de la salle paroissiale. Après avoir consulté les Chevaliers de Colomb, il fut décidé de remettre ce travail entre les mains d'experts de Saskatoon. Une motion fut présentée pour l'achat de chariots pour les chaises de la salle. On décida de renforcer l'estrade qui recevra les chariots chargés. M. Jules Hamonic sera en charge de ce projet.

Funérailles

Les religieuses se rendirent à St-Louis le samedi 2 mars pour les funérailles de la Rév. Mère St-Victor, supérieure à St-Brieux pendant plusieurs années, puis ensuite comme institutrice en littérature.

La Rév. Sr Marie-Marc s'absenta pendant quelques jours pour assister aux funérailles de sa grand-mère en Colombie-Britannique.

Malades

Prompt rétablissement à Mme Bernice Massé et M. Arsène Gallays, patients à l'hôpital de l'Université de Saskatoon, ainsi qu'à Mme Frank Hinterberger et MM. Daniel Carfantan, Lucien Lejan, Joseph Perreault et François Galliard, hospitalisés à Melfort.

Gravelbourg

25e anniversaire

Le dimanche 11 février, en la chapelle du couvent Jésus-Marie, une foule nombreuse assistait à une messe concélébrée à l'occasion du 25e anniversaire de vie religieuse de Soeur Agnès Verhelst, fille de M. et Mme Victor Verhelst, de Laflèche, par le R. P. A. Gervais, O.M.I., avec MM. les abbés Arthur Moquin et Maurice Minne et le R. P. A. Fournier, O.M.I. Durant la messe, les religieuses chantèrent des cantiques appropriés. Mlle Doris Blouin exécuta un solo, accompagnée à la guitare par son frère, Ronald.

A l'issue de la cérémonie religieuse, un dîner-buffet fut servi aux parents et amis invités, qui jouirent ensuite d'un programme musical. La jubilaire reçut des cadeaux et des cartes de félicitations.

St-Hubert

Assemblée annuelle

Lors de l'assemblée annuelle des Dames d'Autel qui eut lieu le 11 mars, treize dames et M. l'abbé E. Toupin étaient présents. Les rapports des différents comités et le rapport financier furent acceptés tels que lus.

On procéda ensuite à l'élection du nouvel exécutif pour 1968. Furent élues: présidente, Mme Léon Beaujot; vice-présidente, Mme J. Jeannot; secrétaire, Mme P. Jordens; trésorière, Mme U. Brûlé; au comité des repas et goûters, Mmes J. Raiwet et R. Istace; pour le nord et pour le sud; Mmes E. Jeannot et A. Dartige; comité des malades, Mmes E. Jeannot (Kipling) et R. Poncelet (Whitewood); comité d'amusements, Mmes F. et A. Dartige, P. McDougal et C. Bachtold; cotisation, Mme E. Jeannot.

M. l'abbé Toupin suggéra un vote de remerciement en l'honneur de Mme W. Jordens, présidente depuis deux ans, et des dames du comité précédent. Il remercia les dames pour leur travail et coopération, et exprima ses voeux de succès au nouveau comité.

M. l'abbé Toupin donna ensuite une causerie sur le renouvellement de l'Eglise, suivie d'une période de questions.

Le nettoyage du printemps à l'église se fera le 3 avril.

La prochaine assemblée mensuelle aura lieu le 8 avril.

La soirée se termina par un goûter.

Çà et là

Mme M. Boutin est en visite chez ses fille et gendre, M. et Mme J. de Laforest, de Regina.

MM. et Mmes P. Jordens et A. Smeets sont allés à Regina où Mme Smeets fut admise à l'hôpital des Soeurs Grises pour intervention chirurgicale. M. A. Smeets et Mme W. Skinner, mère de Mme Smeets, sont allés la visiter ces jours derniers.

M. et Mme P. Jordens, M. et Mme F. Dartige et leur fils, Kenneth, sont allés à Brandon, le 15 mars. Kenneth fut admis à l'hôpital de l'endroit pour intervention chirurgicale.

Les jeunes Gwen McCormick et David Payot ont été hospitalisés à Kipling pour soins médicaux, la semaine dernière.

Willow-Bunch

Va-et-vient

Mme W. Winslow est allée visiter ses filles et gendres, MM. et Mmes G. Fafard et Lindstrum, à Stoughton et Weyburn, récemment.

Mme Rosario Martin a rendu visite à ses fille et gendre, M. et Mme G. Nicurati, à Regina, dernièrement.

Mme Armand Duperreault visita sa fille, Mme Pierrette Barré, et ses deux enfants à Regina, récemment.

M. le Dr et Mme Louis Piché, accompagnés de leurs trois enfants, de Shaunavon, ont passé la fin de semaine chez leur mère et belle-mère, Mme Juliette Martin.

M. et Mme Gaston Mondor et deux de leurs enfants, de Dollard, ont visité leurs parents, M. et Mme Gabriel Mondor.

Mme Laurette Novotney, de Carrott Creek, Alta, visita son père, M. Philippe Mondor, et autres parents, récemment.

M. Emile Campagne s'est rendu au congrès de l'A.C.F.C. qui eut lieu à Prince-Albert les 2 et 3 mars.

M. et Mme Patrick Fafard, de Saskatoon, ont visité leurs parents, M. et Mme André Philippon, dernièrement.

Ont passé la fin de semaine chez leurs parents: Albert et Michael Fitzpatrick et Carmen Gosselin, de Regina, Richard Roy, de Weyburn, Fernand Bourdages, Gérald Beausoleil et Jean Duperreault, du collège de Gravelbourg.

Assemblée annuelle

Le 5 mars eut lieu l'assemblée annuelle de la Coopérative à la salle de la Légion, avec cinq directeurs et huit visiteurs présents.

Le rapport des directeurs fut présenté par M. Francis Therrien, et M. Harvey Choquette présenta le rapport financier. MM. André O'Reilly et Richard Cayer furent élus directeurs pour trois ans, remplaçant MM. Laurent Deblois et J.-B. Giraudier; M. Eddy Beattie fut réélu pour un autre terme de trois ans. M. F. Therrien fut choisi comme président et M. Emile Campagne comme secrétaire.

Il y eut discussion au sujet d'une amalgamation avec la Coopérative d'Assiniboia.

A la fin de l'assemblée, un café et des beignets furent servis par les dames présentes. Le prix d'entrée, un panier d'épiceries, fut gagné par Denis Cayer. Emile Campagne gagna un fusil à graisse.

Conseil paroissial

Furent élus au Conseil paroissial pour le terme d'un an: MM. Paul-E. Piché, Bernard St-Yves, Joseph Bellefleur et Jean Champigny, Mlle Claire Granger et Mme Francis Therrien; pour deux ans, Soeur Christine, Mme Alice Bonneau, MM. Omer Champigny, André Rondeau, Roméo Martin et Francis Therrien; pour trois ans, MM. Emile Campagne, Scott Millar, Léonard Bourdages et Paul Boulianne, Mmes Marcel Durand et Juliette Martin; comité de liturgie, MM. André Rondeau et Paul Boulianne; éducation, M. Emile Campagne, Mme Juliette Martin et Soeur Christine; social, Mmes Marcel Durand et Francis Therrien, Mlle Claire Granger, MM. Omer Champigny, Léopold Therrien et Jude Boulianne; propriété, MM. Francis Therrien, Paul-E. Piché, Bernard St-Yves et Jean Champigny; finances, MM. Léonard Bourdages, Scott Millard et Joseph Bellefleur; relations extérieures, M. Roméo Martin et Mme Alice Bonneau. Les membres de l'exécutif sont: président, M. Joseph Bellefleur; vice-président, M. Emile Campagne; secrétaire, Mme Marcel Durand.

Vawn

Va-et-vient

M. et Mme Raymond Jean (Denise) et leurs enfants, de Debden, ont passé la fin de semaine du 10 mars chez M. et Mme Jules Germain.

M. et Mme Jim Duffry (Lynn), de Saskatoon, étaient en visite chez leurs parents, M. et Mme Jim Letourneau, le dimanche 10 mars.

Jimmy Snider, de Cut Knife, visitait la famille Henri Blais, dernièrement. M. et Mme Blais et leur famille l'accompagnèrent à son retour.

M. et Mme Lucien Villeneuve et leurs enfants, ainsi que M. et Mme Victor Parenteau et leur famille, de Prince-Albert, visitaient M. et Mme Arsène Gareau, en fin de semaine du 10 mars. Ces deux dames sont les soeurs de Mme Gareau.

Saint-Front

Va-et-vient

Le 26 février, M. et Mme Florian Montes visitèrent leur fille, Soeur Marie-Rachel, à St-Louis.

MM. Gérard Chamberland et Denis Gareau, de St-Isidore de Bellevue, arrivèrent le 26 février pour une visite de trois jours chez M. et Mme Emilien Moisan.

Félicitations à MM. et Mmes Laurence Sunderland et Joseph LeStrat, qui rapportèrent le quatrième prix d'une compétition au bonspiel de Quill Lake.

Mlle Darryle Dubreuil, de Regina, a rendu visite à ses parents, M. et Mme Paul Dubreuil.

Soeur Christine-Marie, ainsi que Mmes Yvette LeStrat et Doris Syrenne, MM. J.-Benoit Beaudry et Roger Prévost, assistèrent à une conférence de l'A.C.F.C. à Prince-Albert. Par la même occasion, Mme Syrenne rendit visite à ses père et soeur, M. Joe Happ et Aline, pendant que M. Prévost rendait visite à sa soeur, Rose, et ses cousines, Mlles Louise et Lucie Montes, toutes trois au pensionnat de l'Institut Notre-Dame.

M. et Mme Joseph Basset ont assisté à une conférence du "Saskatchewan Government Insurance Office" qui eut lieu à Regina.

M. et Mme Laurent Plamondon passèrent la fin de semaine du 2 mars chez leurs filles et gendres, MM. et Mmes Arthur J. Plummer et Shauna Rae, à Saskatoon.

M. et Mme Julien LeStrat, de St-Brieux, M. et Mme Verle Tarasoff et leur fille, Darren, et Mlle Yvette LeStrat, de Saskatoon, passèrent la fin de semaine du 2 mars chez M. et Mme André LeStrat.

M. et Mme Emile Fortin, de Périgord, visitèrent M. et Mme F.-Xavier Bouchard et autres parents de la localité, le 3 mars.

M. et Mme Gérald Rawlett, de Saskatoon, ainsi que M. Willie Moisan, de Smeaton, passèrent la fin de semaine du 2 mars chez M. et Mme Paul Moisan.

MM. Paul Moisan et Jean Picton ont trouvé du travail au moulin à scie de M. O. Perrat à Smeaton.

M. Gérald Chatel, de St-Claude, qui travaille présentement à Lanigan, visita MM. et Mmes Marcel Samson, Ferdinand et Louis Bertoncini et Florian Montes, le 3 mars.

M. et Mme Xavier Messier, de Kitimat, C.-B., passèrent trois jours chez MM. et Mmes Eugène et Oscar Messier, T. Daniels et F.-Xavier Bouchard.

M. et Mme Aurèle Dufault, accompagnés de M. et Mme Emilien Moisan, allèrent à Saskatoon où Mme Dufault avait un rendez-vous avec le médecin, et M. et Mme Moisan visitèrent leur belle-soeur et soeur, Mme Odile Colbert, gravement malade à l'hôpital de l'Université.

M. F.-X. Bouchard est patient à l'hôpital St-Paul de Saskatoon pour traitements médicaux.

M. Victor-A. Lavallée passa une fin de semaine chez son frère, Paul, à Saskatoon.

Le 8 mars, M. et Mme Louis Proulx, de Moose Jaw, ramenèrent leur mère et belle-mère, Mme P.-H. Proulx, qui y passa chez ses enfants et qui visita aussi ses soeur et beau-frère, M. et Mme Sid Taylor.

Mme Clara Baril, d'Edmonton, était en visite chez ses enfants et leur familles à Montmartre, et se rendit à St-Front, accompagnée de ses enfants, Victor et Mme Gerry Mailhot, tous de Montmartre, pour rendre visite à un autre fils, Joseph, et sa famille.

M. et Mme Emilien Moisan visitèrent Mme Paul Chamberland et autres parents à St-Isidore de Bellevue.

Dames de Ste-Anne

Les Dames de Ste-Anne tinrent leur assemblée le 3 mars à la demeure de Mme Angeline Samson, avec 16 membres présents. Mme Claudette Sunderland, présidente, récita la prière d'usage, et comme la secrétaire, Mme C. Basset, était absente, Mme Sunderland lut le procès-verbal de la précédente assemblée, puis différents sujets furent discutés. Le jeu de salle de séjour rapporta la somme de $1.80.

La charmante hôtesse, aidée de sa fille, Mme Clotilde Sunderland, et de ses trois petites-filles, Louise, Gisèle et Pauline Quessy, servit un délicieux goûter.

La prochaine réunion aura lieu à la fin du mois chez Mme Claire Richard.

Debden

Bingo

Le lundi 4 mars eut lieu une partie de bingo organisée par un groupe de dames. Les recettes furent de $282.30. Cette somme sera employée à acheter des aubes pour les premiers communiants.

VOTRE HOROSCOPE
POUR LA SEMAINE

BELIER du 21 mars au 20 avril
Si des obstacles se dressent sur votre route, n'insistez pas. Cherchez autre chose. Les soirées seront joyeuses.

TAUREAU du 21 avril au 20 mai
Soyez rusé; un collègue vous cherche querelle. Faites la paix avec l'être aimé.

GEMEAUX du 21 mai au 21 juin
Soyez actif cette semaine. Apportez du réconfort à l'être aimé.

CANCER du 22 juin au 22 juillet
Les difficultés que vous causent l'être aimé sont assez superficielles. Un collègue de bureau vous cherche querelle.

LION du 23 juillet au 23 août
Prenez en main la direction de vos affaires. Traitez directement avec l'être aimé.

VIERGE du 24 août au 22 sept.
Remplissez vos obligations. Vous êtes nerveux; prenez une bonne nuit de sommeil.

BALANCE du 23 sept. au 23 oct.
Ne prenez pas trop d'initiatives au travail. Une amitié qui vous enchante se développe.

SCORPION du 24 oct. au 22 nov.
Vous aurez besoin de toute votre énergie pour faire face aux difficultés qui se présenteront. Soyez plus amical.

SAGITTAIRE du 23 nov. au 21 déc.
Satisfaction dans votre entourage. Vous préparez des projets qui pourraient réussir.

CAPRICORNE du 22 déc. au 20 janv.
Prenez des décisions importantes. Ne faites pas de sentiments en affaires. Soyez gentil avec l'être aimé.

VERSEAU du 21 janv. au 19 fév.
Participez à une soirée ou vous pourrez cultiver une amitié pure et sincère. La chance vous sourit cette semaine.

POISSONS du 20 fév. au 20 mars
Montrez-vous gai et accueillant. On peut vous faire une proposition intéressante. Les liens entre vous et la famille se resserrent et vous êtes heureux.



Nombres de tissus portent des noms d'origine orientale

P. Pamart écrit dans la revue mensuelle VIE ET LANGAGE (Larousse, éd.):

"C'est surtout l'Orient, par ses tissus chatoyants et légers, qui a fourni le plus grand nombre de baptêmes géographiques pour les tissus.

"Dès le XIVe siècle apparaissent le "damas", originaire de Syrie, dont le nom désigna plus tard un type de tissage qui faisait apparaître des dessins de satin sur fond de taffetas, et le "satin", originaire de Chine. Son nom provenait de la dénomination arabe de Zaïtoum d'une ville chinoise et désignait une étoffe de soie fine et moelleuse.

"Presque simultanément, nous devons à Alep l'"alépine", étoffe de laine et de soie, tandis que la Turquie nous donne l' "ottoman" (étoffe à côtes) et l' "andrinople", tissu de coton de couleur rouge. Vers 1245, la "tiretaine", étoffe de laine pure ou mélangée, tirait son nom de Tyr. Sa dénomination fut ensuite déformée en "tarlatane", étoffe de coton très légère et très claire, qui devint outre-Manche le "tartan", étoffe de laine à grands carreaux dont les dispositions permettent de distinguer les clans des Highlands. Au milieu du XVIe siècle, la Syrie nous envoie la "gaze", étoffe légère et transparente, nommé d'après la ville de Gaza, tandis que le XVIIe siècle voit s'acclimater en Europe les "indiennes", étoffes de coton souples et imprimées, le "jaconas", nommé d'après la ville de Jagganath, tissu de coton fin et léger, intermédiaire entre la percale et la "mousseline". Cette dernière nous venait de Mossoul, en Irak, et se présentait comme une étoffe peu serrée, légère, souple et transparente. Le XVIIIe siècle acclimate en Europe la "perse", tissu peint et décoré que l'on croyait venir d'Iran et qui était, en réalité, fabriqué en Inde; le "pékiné", tissu présentant des rayures longitudinales et mates; le "nankin", étoffe lisse et serrée, fabriquée avec du coton de couleur. A l'Inde, nous devons encore le "casimir" (d'après la province de Cachemire), étoffe de laine mince et croisée, qui sera suivie sous le premier Empire par la vogue du "cachemire", tissu fin en poil de chèvre ou de mouton des hauts plateaux et dont les châles feront la gloire des élégantes de toute la première moitié du XIXe siècle. "Madras" nous envoie ses légers tissus de soie ou de coton.

"Enfin, le continent asiatique nous révélera le "calicot" (de Calicut, sur le golfe d'Oman), toile de coton assez grossière; le "madapolam", cotonnade lisse et forte, intermédiaire, entre calicot et percale; le "surah", d'après Sourate, étoffe de soie croisée, douce et légère; puis, venant d'encore plus loin, le "shantung", tissu de soie pure ou de soie sauvage, et le "pongée" japonais, d'après la ville de Ponges, étoffe légère faite de laine et de bourres de soie."

Ainsi, les tissus d'habillement, grâce à la croissance des échanges commerciaux, cessèrent d'être limités aux productions nationales ou voisines, et c'est un voyage de rêve que peut faire une élégante en parcourant les rayons du "Bonheur des Dames" ou de tel de ses successeurs.

(Informations Larousse)

Montre-moi tes rides, Je te dirai qui tu es

"Souris et la vie te sourira", dit le proverbe arabe. Avez-vous remarqué que partout, sur la rue, dans les autobus, le métro, au travail l'on voit beaucoup plus de visages sévères, préoccupés que... souriants? Bien sûr qu'il ne faut pas se promener comme ça, la bouche fendue jusqu'aux oreilles, ou avec un sourire perpétuel bébête et artificiel! Il suffirait de penser à ne pas avoir — comme on dit — "le visage long". Les rides ne sont pas toujours la conséquence de l'âge. Elles viennent de la contraction des muscles de la face. Suivant que vous êtes joyeuse, triste, déprimée, certains groupes musculaires se contractent. N'oubliez pas que votre vie intérieure se reflète sur le visage. Comment en corriger l'expression? En retroussant légèrement les commissures des lèvres, au lieu de les laisser tomber, ce qui cause des plis qui vieillissent terriblement les contours de la bouche; en illuminant le regard de pensées joyeuses: l'anxiété creuse des sillons inesthétiques autour des yeux et sur le front. La vie n'est pas toujours rose. Les problèmes de tout ordre peuvent être multiples et vous préoccuper. Il faut souvent réagir, pourtant la mauvaise humeur n'arrange rien. Le sourire ne coûte rien, mais il est bénéfique pour votre entourage et contribue à faire tomber votre tension nerveuse, donc vous décrisper, à vous décontracter.

Parapluies translucides et transparents

PARIS — Il y a beau temps que le parapluie Louis Philippart a fait place aux charmes des parapluies fleuris ou colorés, mais ceux que propose 1968 sont plus "modernes" encore en quelque sorte.

De nylon parfaitement transparent, des parapluies transparents vous permettent d'être vue comme si vous affrontiez la pluie nu-tête, et laissent la lumière du jour caresser votre visage. On croit passer à travers les gouttes comme par magie! Le manche laqué est rouge, noir, citron, etc... une ganse assortie suit le bord du parapluie.

Les derniers nés sont en vinyl, un peu raide, qui ne se roule pas très serré dans un fourreau, mais se ceinture d'un gros anneau de plastique assorti à la bordure gansée; ils font fureur dans les jeunes boutiques. C'est le nec-plus-ultra du parapluie fantaisie.

La forme nouvelle, très enveloppante (et non pas plate) dite "forme cage", exécutée en nylon transparent, vous enferme littéralement sans vous cacher le monde extérieur.

De nylon translucide à effet de pavages miroitants façon verre dépoli ou toile damassée, ils sont blanc nacré, rose ou vert pâle.

Pour les messieurs, les translucides "fumés", tout unis et enveloppants, sont à la mode.

Prenez garde

"Prendre une pilule" quand survient la première atteinte de douleur ou de malaise pourrait entraîner de graves conséquences. Connaissons-nous ce qui ne va pas et ce que nous prenons? Le mauvais remède est pire que l'absence de médicament. Le médicament pris à l'insu du médecin rend plus difficile pour celui-ci de diagnostiquer et de traiter le mal, parce qu'il peut "masquer" ou cacher les symptômes auxquels on pourrait normalement s'attendre.

Drogues — Médicaments . . . Prudence en tout temps, brochure publiée par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, indique les précautions à prendre au sujet des médicaments et les dangers de l'abus.

Si vous désirez un exemplaire, adressez-vous à votre ministère provincial de la Santé ou à l'imprimeur de la reine (Ottawa).

— No 552 —

HORIZONTALEMENT

1—Qui offre quatre couleurs différentes.
2—Sorte de lichen. — Vaste plateau de l'Asie antérieure.
3—Lieu où travaillent des artistes. — Manière de voir.
4—Indique la duplication. — Caractère de ce qui est inné.
5—Oiseau. — Roi d'Israël.
6—Sans inégalités. — Fils de Jacob. — Phonétiquement: Vieux.
7—Tentai. — Soûl.
8—Article. — Lieu où l'on fabrique une boisson faite avec le jus des pommes (plur).
9—Qui hait quelqu'un. — Terminaison.
10—Faire l'important dans une réunion. — Ancien chef russe (plur).
11—Pronom. — Ici dedans. — Dénué d'esprit.
12—Jumelles. — Pièce de métal recevant une roue à chaque bout. — Pronom.

VERTICALEMENT

1—Bicyclette à quatre places.
2—Effet d'un cautère. — Large sillon.
3—Homme entêté. — Cent dix. — Numéro.
4—Désagrégation d'un corps par absorption d'eau.
5—Femme de roi. — Non détestées.
6—Rendras laid.
7—Enduites de cire. — Note. — Négation.
8—Maintenant. — Verbe latin. — Mouche africaine.
9—Liquide. — L'antonyme est larmes.
10—Grosse pluie subite et passagère. — Tournas sur toi-même.
11—Nom des dieux protecteurs du foyer domestique, chez les Romains. — Peigne de tisserand.
12—Actions de tailler la tête d'un arbre. — Sainte.

SOLUTION DU PROBLEME No 551

■ **Horizontalement:** 1. Orthophonies; 2. Paierie — Allé; 3. User — Croulai; 4. Sénescence; 5. Ir — Dois — Ré; 6. Pinnipèdes; 7. Coût — Ie — Eut; 8. Ecrans — Eon; 9. Ré — Iotacisme; 10. Ta — Rien — Ba; 11. Unies — Nansen; 12. Mer — Eres — Ort.

■ **Verticalement:** 1. Opusincertum; 2. Raser — Océane; 3. Tien — Pur — Ir; 4. Héréditaire; 5. — Or — Son — Noise; 6. Picciniste; 7. Hérésie — Anne; 8. On — Oc — As; 9. Nauclée — Ion; 10. Ille — Dues — So; 11. Ela — Retomber; 12. Seides — Néant.

L'abus des drogues hallucinogènes non narcotiques

On a dit aux médecins canadiens qu'il n'était pas suffisant pour eux d'être bilingues ou trilingues. Pour pouvoir évaluer comme il faut l'état d'un patient, le réconforter et le conseiller, un médecin doit être capable de comprendre la langue de son patient. Le dernier numéro du Canadian Medical Association Journal est accompagné d'un dictionnaire miniature pour une autre langue étrangère que les médecins doivent comprendre, sinon parler, quand leurs patients sont des utilisateurs de L.S.D., de stupéfiants, de colle ou d'amphétamines.

Dans une série d'articles directs sur "L'usage illicite de drogues parmi les jeunes Canadiens", la revue en question expose le problème des drogues hallucinogènes au Canada, son étendue, ainsi que les problèmes spéciaux que les soins à apporter à leurs victimes posent aux médecins et aux hôpitaux.

Usage répandu chez les jeunes

L'article note que le fumeur moyen de marijuana est âgé de 17 ans seulement. Le fait que la consommation de marijuana atteint des proportions épidémiques au Canada (1,300 arrestations et 359 condamnations au cours des dix premiers mois de 1967) n'étonnera personne. Mais, le fait que de 2 à 5% des étudiants des écoles secondaires de Winnipeg inhalent de la colle est nouveau; et il n'y a rien qui prouve que cette habitude soit moins fréquente dans les autres grandes villes du Canada.

D. J. Robertson Unwin de Montréal déclare que "l'importance de l'expérimentation et de l'abus des drogues en Amérique du Nord est inconnue". Il accuse les déclarations "sensationnelles" et inexactes de la presse, et particulièrement de la radio et de la télévision, et qui s'ajoutent aux déclarations des adolescents eux-mêmes, sur lesquelles on ne peut pas se fonder, d'avoir créé la confusion qui règne chez le public au sujet de l'importance du problème des drogues parmi les adolescents au Canada. Au sujet des déclarations faites par de nombreux "hippies" et utilisateurs de drogues au cours de programmes télévisés, M. Robertson Unwin déclare: "Il ne faut pas prendre leurs déclarations à la lettre. Ils ont tendance soit à amoindrir leurs connaissances par peur d'être accusés (d'un acte illégal), soit à amplifier la situation pour se mettre en valeur."

Le Dr Vera Gellman, directrice du centre de contrôle des poisons à Winnipeg, suggère que la publicité a peut-être encouragé l'emploi des drogues hallucinogènes, mais "nous croyons que le problème a dépassé le stade où la publicité doit être évitée à tout prix. Des faux renseignements concernant les effets possibles de l'inhalation de colle circulent déjà parmi les écoliers. Notre politique actuelle est de présenter les faits connus sur la pratique de cette intoxication et d'essayer de ne pas ajouter foi à ce qui est faux."

Parmi les faits rapportés dans le Journal — les drogues hallucinogènes au sens large — marijuana, colles et ciments, dissolvant de vernis à ongles, essences à briquets et de nettoyage, diluant de laque, éther, LSD, STP, DMT, FUK, noix de muscade et graines de volubilis, amphétamines (ou "speed" comme les "hippies" les appellent), peyolt, mescaline, haschish et beaucoup d'autres sont facilement disponibles dans la plupart des grandes villes canadiennes.

"La situation est telle que chaque jeune doit décider si oui ou non il essaiera une certaine drogue, car l'occasion en est presque certainement offerte à chacun. Les trafiquants sont en contact avec les étudiants de la plupart des écoles secondaires et universités. Ils fréquentent les cafés et les restaurants où les adolescents se rencontrent."

L'inhalation de colle

On rapporte que les autres formes de délinquence et les échecs scolaires sont plus fréquents chez les jeunes qui inhalent de la colle que parmi les utilisateurs de marijuana et de LSD.

Les "inhalateurs de colle", ou "inhalateurs de dissolvants" comme on devrait réellement les appeler d'après le Dr Unwin, ressentent souvent un sentiment de puissance téméraire qui conduit à la violence, aux accidents, à une conduite antisociale et même à des tendances au suicide. Des anomalies temporaires du rein, des troubles hépatiques et médullaires sont fréquents mais, contrairement à la croyance générale, il n'y a aucune preuve scientifique établissant que l'inhalation de colle cause une atteinte permanente du cerveau.

Inhaler de la colle n'entraîne pas d'accoutumance physique, bien que le sujet qui en inhale beaucoup devienne psychologiquement dépendant de sa drogue.

En Amérique du nord, 15 décès ont été imputés à l'inhalation de colle; il s'agissait de suicides, de meurtres, de défaillances cardiaques, d'anémies, d'atteintes pulmonaires ou d'étouffement. Le rapport ne dit pas combien de ces décès sont survenus au Canada.

Les dangers du LSD

Le LSD fait partie des drogues vraiment puissantes. Une once de LSD pourrait donner des hallucinations à plus de 300,000 personnes, soit à toute la population d'une ville de l'importance d'Ottawa. Les dangers — conduite irresponsable et dangereuse, suicide, homicide et troubles mentaux temporaires ou permanents.

Les auteurs du rapport ne croient pas aux déclarations de Leary et autres partisans du LSD selon lesquelles "pendant un voyage, on atteint une intelligence proche du génie, accompagnée de la connaissance intime de sa propre personnalité et de la conviction que les problèmes de l'existence et de la souffrance terrestre ont été résolus". D'après le rapport, "il est regrettable que d'après des enquêtes impartiales, cette prétendue connaissance de soi et ce développement de la personnalité existent rarement en réalité, pas plus qu'ils ne s'appliquent à la vie normale après le voyage."

Le rapport prévient que le fait d'avoir un "guide" — un utilisateur habitué de la drogue qui vous prépare pour le "voyage" — n'empêche pas de faire un "voyage" désagréable ou mauvais.

Se bornant strictement à ce qui a été prouvé scientifiquement, le rapport déclare que, bien que des femmes ayant pris du LSD pendant leur grossesse aient présenté des signes d'éclatement des chromosomes — et donné naissance, dans ce cas, à des enfants malformés, cela n'a pas encore été scientifiquement prouvé.

Le STP est encore plus dangereux

Le rapport résume l'opinion scientifique sur la drogue STP dans sa première phrase "les initiales signifient Sérénité, Tranquillité et Paix, et toute association avec une pierre tombale serait déplacée . . ."

Un "voyage" au STP peut durer quatre ou cinq jours et est plein de risques. Par exemple, la drogue prise pour neutraliser un mauvais voyage au LSD a été mortelle pour certains utilisateurs de STP.

Au cas où vous penseriez que les drogues psychédéliques sont nouvelles, le rapport démontre que les noix de muscade et les graines de volubilis, sont utilisés depuis plusieurs centaines d'années.

Et si vous surprenez votre fils de dix ans en train de fumer des peaux de bananes, rassurez-vous, d'après le rapport "elles ne contiennent pas d'agents psycho-actifs, et les effets sont purement suggestifs".

Les emphétamines font l'objet d'un intérêt considérable dans le rapport. Utilisées par les médecins dans le traitement de l'obésité, de la fatigue et de la dépression, ces drogues sont souvent utilisées par ceux qui utilisent le LSD et ceux qui fument de la marijuana comme excitants supplémentaires.

Les dangers du STP sont mis en relief dans la phrase: "Même une simple dose thérapeutique de STP administrée par un médecin compétent dans un hôpital a produit des troubles mentaux graves. L'utilisateur régulier de cette drogue, qui prend aussi de grandes quantités d'amphétamines, a presque toujours présenté des troubles mentaux."

Difficultés de traitement

Les docteurs Lionel Solursh et Wilfred Clement de l'Université de Toronto attirent l'attention sur le fait qu'un médecin est souvent en face d'un patient qui a absorbé plusieurs drogues. "Ce n'est pas rare pour un patient d'utiliser à la fois du LSD et de la marijuana, une amphétamine et du LSD, du STP et de la marijuana, ou d'autres mélanges. De tels patients posent des problèmes de traitement, très difficiles".

Le rapport insiste à plusieurs reprises sur la nécessité de mieux informer le public sur les dangers de la mauvaise utilisation des drogues. Cette éducation pourrait suggérer de ne pas commencer plus tard que le niveau de la 9e année.

En lisant ce rapport, je me suis rappelé le conseil que je reçus, quand j'étais petit, d'un bon vieux médecin de famille de la petite ville de Carp, en Ontario:

"Personne ne doit prendre de drogue ou de substances étrangères à moins qu'elles n'aient été prescrites par un médecin qualifié et administré sous sa surveillance, et
aucun médecin ne doit prescrire une drogue à moins qu'il n'ait une raison spécifique et médicalement fondée.
Ceux qui n'observent pas cette règle sont, soit des insensés, soit des charlatans — ou les deux."

☆ ☆ ☆

Le but principal d'une oeuvre musicale est d'être entendue par l'auditeur

M. Lutoslawski, originaire de Varsovie, étudia le piano au Conservatoire de cette ville, et suivit également des cours de composition avec Witold Maliszewski, disciple de Rimsky-Korsakov et de Glazunov. Après la Seconde Guerre Mondiale, il s'adonna intensément à la composition et collabora à divers organismes à caractère social: L'Union des Compositeurs de Pologne, les Publications Musicales, le Festival d'automne de Varsovie, le Conseil de la Radio, etc. Monsieur Lutoslawski fut à plusieurs reprises membre de jurys de concours internationaux. Il enseigna la composition à plusieurs camps musicaux, entre autres à Tanglewood, à Dartington et à Hanover, New-Hampshire. Elu à l'Académie Royale de musique de Suède en 1962, il fut invité au Conservatoire de Stockholm en 1964. Ses oeuvres sont surtout des symphonies, des concertos, des quatuors, des mélodies.

Le but principal d'une oeuvre musicale est d'être entendue par l'auditeur. Il s'ensuit qu'une oeuvre d'art est un phénomène complexe dont le principal élément — selon la fin spécifique de l'Oeuvre en question — doit être saisi par l'esprit humain.

Comme je suis d'avis que l'élément psychologique est de toute première importance, je ne suis pas d'accord avec ceux qui considèrent qu'une oeuvre existe par elle-même, indépendamment du fait qu'elle sera entendue, car c'est là sa seule et unique raison d'être.

Cette attitude, qui m'a toujours parue évidente, a certaines conséquences importantes sur la composition elle-même. L'une d'entre elles me paraît être que la seule chose qui est importante dans une oeuvre musicale est le fait de produire une impression bien déterminée sur les auditeurs. Ainsi, toutes les méthodes élaborées d'organisation du matériau musical ne peuvent avoir de valeur que si elles sont pour l'auditeur la source d'une impression esthétique particulière, voulue par le compositeur, même si cette impression n'est éprouvée qu'après plusieurs auditions.

Je me méfie des expériences qui conduiraient simplement à une beauté purement mathématique dans la disposition des éléments d'une oeuvre musicale. Cette conception particulière de la beauté est bien connue de tous ceux qui sont familiers avec les mathématiques. Je n'ai pas l'intention de nier son existence ou de déplorer les joies qu'elles procurent.

Cependant, je considère que c'est un grave malentendu que d'introduire cette forme de beauté en musique. Je ne veux pas recourir à ces opérations mathématiques ou quasi-mathématiques, qu'un compositeur d'aujourd'hui se sent obligé d'utiliser, autrement que pour ce qu'elles donnent comme résultat sonore, et conséquemment, comme impression psychologique sur l'auditeur.

Il ne me semble pas du tout opportun d'avoir à découvrir dans les nombres et dans leur arrangement un élément de création qui soit aussi important que la perception elle-même et qui serait censé posséder une valeur en propre bien qu'il n'ait aucune influence perceptible sur le résultat sonore de l'oeuvre. On a un exemple de cette foi ésotérique dans les nombres et dans les lois qui les régissent, et à laquelle je suis opposé, dans l'une ou l'autre de ces premières oeuvres électroniques où le compositeur travaille avec un grand nombre de sons ordinaires disposés dans un ordre très simple pour subir ensuite une série de transformations qui détruisent entièrement l'ordre initial. L'ordre initial n'a donc aucun rapport avec le résultat sonore final de l'oeuvre et ne représente qu'une valeur purement symbolique dans la composition.

En m'opposant à ce qu'on élève le nombre au-dessus de toute autre valeur en musique, je ne prétends pas considérer comme négligeable et inutile toute opération mathématique dans la composition. Au contraire, j'ai souvent recours aux mathématiques ou plutôt à certaines opérations mathématiques très simples. Toutefois, dans ce genre d'opérations, j'essaie de ne pas perdre de vue mon unique but, qui est de produire chez mon auditeur des sensations esthétiques particulières.

J'ai employé à plusieurs reprises le mot "auditeur". Il serait temps de définir avec précision ce que j'entends par ce mot. Cela est important, car je me rends compte que, sans l'explication nécessaire, mon message peut être mal interprété.

Ici le mot "auditeur" ne signifie pas du tout un auditeur moyen ou un auditeur en particulier ou même un type d'auditeurs. Ici le mot "auditeur" est une création de ma propre imagination, qui a été façonnée par une longue expérience continuellement enrichie dans le domaine de l'audition musicale. Je sais très bien que mon auditeur imaginaire n'est pas un auditeur-type et qu'il est même probablement très particulier. Pour mon travail, cependant, il a une valeur inestimable, car c'est le seul auditeur que je connaisse véritablement. Comme tel, il m'est un élément absolument nécessaire pour composer, car il me serait impossible de concevoir le processus de la création sans songer constamment à un auditoire fictif de l'oeuvre en voie d'élaboration. De la sorte, création et audition se compénètrent et constituent les éléments d'un même phénomène complexe.

De ce qui précède on peut déduire que l'auditeur, dans le sens courant du mot, est absent de ma pensée dans mon effort de composition et n'y tient aucun rôle. Il serait possible alors de qualifier mon attitude d'égoïste et même d'antisociale. Une telle appréciation me déplairait grandement et je considère qu'en adoptant cette attitude, je prends le plus court chemin qui conduit à ce but ultime qu'est pour l'artiste l'accomplissement de son devoir envers la société dans laquelle il vit. Si on me demande sur quoi ces convictions sont basées, je répondrai qu'en obéissant à la voix de mon auditeur imaginaire qui, étant celui qui entend mes oeuvres, n'est en réalité nul autre que moi-même je suis assuré de combler les désirs d'au moins un auditeur.

Si particulier que soit mon auditeur imaginaire, j'ai sûrement le droit de croire qu'il est semblable à plusieurs autres auditeurs. Voilà sur quoi je me base pour supposer que la musique que je compose peut être de quelque utilité à d'autres même si au départ je ne l'ai pas conçue à cette fin.

Si je procédais autrement, c'est-à-dire si je refusais d'écouter l'avis de mon auditeur imaginaire et si j'essayais de répondre aux aspirations de mes vrais auditeurs, je risquerais de laisser la confusion s'introduire dans mon oeuvre, car je ne crois pas qu'il soit possible de connaître avec une certaine précision les goûts esthétiques d'une autre personne et je considère, de plus, que les goûts personnels d'un artiste adulte et pleinement conscient de son talent sont les seules mesures qu'il peut employer pour évaluer son oeuvre. En renonçant volontairement à suivre cette boussole pour suivre une chimère, car c'est véritablement une pure chimère que de rechercher à satisfaire les goûts et les aspirations d'autrui, je n'aurais que l'illusion de rendre service. Cette méthode n'aboutirait qu'à décevoir les auditeurs, car le produit des méthodes de travail qui n'ont pas comme facteurs suprêmes et déterminants la conscience même du créateur sont une véritable supercherie.

Mon "auditeur imaginaire", vous l'avez compris, n'est que la personnification de la conscience artistique et, en répondant à ses exigences, j'estime que je m'approche plus près que je ne pourrais le faire autrement du but principal que doit se proposer un artiste et qui est de transmettre son message sous la forme la plus vraie possible.

W. Lutoslawski
(J.M.C. jan. '68)

Attention à la jalousie des enfants

"Il est un art singulièrement difficile à exercer, disait un humoriste-philosophe, celui de la menace."

Rien de plus vrai et de plus important, en ce qui concerne les enfants. Pour eux, la menace prend souvent les allures d'un véritable exil, loin de l'amour paternel et maternel.

Dans toute la mesure du possible, évitons de nous placer dans une situation qui amène à lancer des menaces. un père, singulièrement psychologue et maître de soi, se contenta de dire à son fils, particulièrement désagréable et même insolent, ce jour-là:

"Je ne veux pas te frapper, mais considère-toi comme moralement giflé."

A ces mots, l'enfant changea de visage et fondit en larmes. Sensible et intelligent, il souffrait certainement beaucoup plus de cette "gifle morale" que d'une taloche, donnée dans un moment d'énervement.

Si ce père avait eu la fâcheuse habitude d'élever — comme tant d'autres — la voix contre son fils et même de recourir aux châtiments corporels, nul doute qu'une gifle supplémentaire n'eût guère amélioré le caractère de ce garçon.

Il est même prouvé, au dire de tous les éducateurs, que les menaces — à plus forte raison les coups — n'améliorent guère les dispositions intimes d'un enfant coupable. Ils l'incitent même à faire preuve d'une plus grande hargne et à remâcher parfois une véritable haine. Les exemples abondent de ces enfants qui, à la suite d'une gifle particulièrement sérieuse, disparaissent du domicile de leurs parents. La plupart des "fugueurs" sont des "mal aimés" ou se croient tels.

Gardons-nous de toute parole, et, à plus forte raison, de tout geste qui peuvent donner l'impression à tel ou tel de nos enfants d'être moins aimés. On soupçonne mal les abîmes de chagrin et de désespoir où cette impression peut plonger des enfants insupportables, peut-être, mais très sensibles.

Le goût de la justice

Veillons également à éviter tout ce qui peut exciter la jalousie entre frères et soeurs. Gardons-nous de prononcer, par exemple, des phrases de ce genre:

"Tu vois... Ton frère André est plus travailleur que toi... Il réussira mieux dans la vie... En tout cas, il ne faudra pas t'étonner si nous le gâtons un peu plus, car il le mérite."

Il est possible qu'André travaille plus facilement que son frère Paul. Mais ce dernier doit-il souffrir de cette supériorité naturelle de son frère André? Est-ce une raison pour priver Paul de manifestations affectives, pour le brimer, en un mot, de manière injuste?

Le goût de la justice est un sentiment qui règne sur le coeur des enfants. S'ils ont l'impression que cette justice se trouve bafouée, ils en conçoivent une sourde irritation qui peut prendre des allures de révolte.

"La justice, écrivait déjà un sage grec, au cinquième siècle avant l'ère chrétienne, c'est de donner à chacun son dû."

Il y a toujours moyen, pour les parents et tout spécialement pour une mère, de chercher, en cas de rivalité entre les enfants, à accorder à chacun d'entre eux un avantage qui le distingue des autres.

L'apparition d'un nouveau-né dans une maison où se trouve déjà un enfant ombrageux sera moins ressentie, par exemple, si les parents réservent une juste place, non seulement aux devoirs mais aux droits de l'aîné.

N'oublions pas, en effet, que la jalousie est une véritable souffrance. Si l'on en doutait, il suffirait de méditer, un instant, sur ce proverbe de John Drydent (1687):

"La jalousie, c'est la jaunisse de l'âme."

Quels parents, dignes de ce nom, voudraient que leur enfant tombât malade?



Q. — J'aimerais me procurer des livres ou même des dictionnaires à l'aide desquels je pourrais traduire de l'anglais et arriver à le comprendre. Pourriez-vous me dire où je pourrais me les procurer? Merci. — **Lectrice**

R. — Je crois qu'en écrivant à la Librairie Lumen, 345, avenue de la Cathédrale, St-Boniface, vous obtiendrez les livres que vous désirez. On y trouve un excellent choix de tous les genres de livres et si ce qu'on cherche n'est pas en magasin, on fait tout le possible pour l'obtenir.

☆ ☆ ☆

Q. — Je me marierai au mois de mai et serai vêtue de la traditionnelle robe longue. Croyez-vous que je puisse porter des souliers de brocart argenté que je possède déjà? Je n'aurai pas l'occasion de mettre des souliers de satin blanc plus tard. Merci des bons conseils que j'ai souvent mis à profit. — **Heureuse**

R. — Je ne vois aucun inconvénient à ce que vous vous serviez de vos souliers argentés. Ils seront très jolis, et pourquoi des dépenses inutiles.

☆ ☆ ☆

Q. — Comment se fait-il que les bouillons de volaille n'ont plus la saveur de ceux que faisaient autrefois nos mères et nos grands-mères? Les volailles sont pourtant bien viandées, surtout les chapons, mais on ne tire de ces carcasses qu'un jus insipide et grisâtre. Croyez-vous que la nourriture synthétique qu'on donne maintenant aux animaux de toutes sortes puissent enlever la saveur à leur viande? — **Cuisinière**

R. — Les bouillons de nos mères et de nos grands-mères provenaient de bonnes vieilles poules âgées d'au moins deux ans et dont la chair et les os étaient solides. Si vous pouvez vous procurer, à la campagne, de telles volailles, profitez-en. Vous réussirez le même riche bouillon, vous aussi. Un chapon élevé en vitesse et engraissé à coups d'hormones, même s'il donne une fois farci et rôti un bon repas, n'est pas assez fini pour le bouillon de soupe ou même pour un ragoût.

☆ ☆ ☆

Q. — Mes parents habitent la campagne et la plus jeune de mes soeurs doit commencer à travailler dans un bureau de la ville dans un mois. Je suis célibataire et je demeure dans un appartement confortable assez grand pour la loger avec moi. Mes parents m'ont demandé de la prendre chez moi, du moins au début afin de la guider un peu. Nous nous entendons très bien, et j'ai accepté de le faire sans avoir posé mes conditions. Auriez-vous des conseils à me donner sur les termes que je devrais fixer? Merci. — **Secrétaire.**

R. — Vous avez bien fait d'accepter de prendre votre jeune soeur chez vous. Vous ne me dites pas votre âge, mais vous semblez sérieuse. Vous avez deux choix, à mon avis: prendre votre soeur en pension, alors, elle vous paierait chambre et pension seulement; ou partager votre appartement et toutes les dépenses, non pas à part égales, puisque vous avez dû acheter le mobilier, la lingerie, la vaisselle, la coutellerie, etc. La part de votre soeur devrait être plus élevée que la vôtre, si vous désirez qu'elle se sente complètement indépendante. Il me semble que pour les premiers mois, il serait préférable qu'elle vous paie un montant fixe par semaine. Si, plus tard, vous vous rendez compte que vous vous accordez bien et qu'il serait, en effet, plaisant de vivre ensemble, vous pourriez discuter toutes deux de la deuxième manière de mener votre ménage. Ne prenez pas de grandes décisions à la légère. Il y a non seulement les dépenses à partager et le logement, il y a aussi l'entretien et la préparation des repas. Ces travaux doivent se faire régulièrement et il faudra que vous vous entendiez sur "qui fera quoi quand". Il arrive très souvent que quand on partage un appartement, l'une ou l'autre ne veuille pas accomplir certaines tâches. Bonne chance.

LOUISE



Un tapis à boucles étagées et à effet de tweed rehausse l'ameublement de style colonial de cette salle familiale si confortable. Pratique par sa couleur et sa texture, le tapis est à touffes de nylon. Cette texture peut aussi convenir à une pièce de style plus élaboré.

Des talents à nourrir

Outre nos aptitudes purement professionnelles, c'est-à-dire celles qui nous permettent de pratiquer un métier en particulier, il est bon de se rappeler que chacun de nous possède, en plus, des talents naturels comme la sensibilité artistique, la facilité d'expression orale ou écrite, des aptitudes athlétiques ou autres. On parle souvent de ces talents particuliers en disant: "C'est un don qu'il a reçu".

Or, voici que dans la grande banque du Créateur, une multitude de dons ont été distribués de par la terre entière. Malheureusement, plusieurs de ces talents dont chaque homme a "hérité" de Dieu se perdent, s'étouffent par manque de nourriture adéquate. Car, admettons-le un talent doit être nourri pour parvenir à un développement normal.

Un loisir nouveau-genre

Un brave homme qui cherchait à occuper ses loisirs a finalement trouvé une nouvelle formule. "Cette année, disait-il, j'accorderai de mes temps libres à mieux connaître mes talents inutilisés; j'expérimenterai un tas de nouvelles activités que je n'ai pas eu le temps d'explorer dans le passé". Ne croyez-vous pas que son idée est excellente et qu'il peut s'attendre à des surprises vraiment fascinantes. Plusieurs personnes, à un âge plus ou moins avancé, se sont découvert des talents jusqu'alors insoupçonnés pour la peinture, la sculpture ou la musique. Dans la majorité des cas, les impératifs de la vie ne leur auront guère laissé le temps de scruter les trésors de leurs talents que parvenus dans la quarantaine. Plus jeunes ils ont été contraints de voir d'abord à s'établir économiquement et cela leur aura demandé tout leur temps et leur argent. Maintenant que ce stade de leur existence est atteint, pourquoi ne chercheraient-ils pas à élargir les horizons de leurs intérêts en partant à la découverte de leurs talents inutilisés? C'est un projet digne d'admiration.

La sensibilité de l'enfant

Dès le tout jeune âge, l'enfant révèle déjà une sensibilité plus ou moins intense pour les sons, les couleurs et les formes. Les parents qui veulent encourager leurs enfants à développer leurs talents doivent d'abord être attentifs à toute forme de sensibilité particulière que les jeunes manifestent. Un talent pour la musique ou pour toute autre forme d'art peut être nourri dès l'enfance. Il suffit d'observer l'enfant et de lui fournir l'encouragement et l'équipement en rapport avec les tendances artistiques manifestées.

De nos jours l'industrie du jouet met à la disposition du public un nombre incalculable de petites inventions pour aider l'enfant à se développer. Il suffit de se donner la peine de chercher un équipement qui conviendra aux talents de chaque enfant. A chaque fois qu'un petit réalise le moindre progrès, les parents devraient démontrer un réel intérêt. Ainsi seront nourris les talents qui se cachent à l'intérieur de chacun de ces petits êtres.

La passivité qui abaisse

Notre siècle est caractérisé par une passivité inquiétante devant l'Art. Les gens écoutent beaucoup de musique mais en exécute de moins en moins; de même, les peintres et les sculpteurs se font de plus en plus rares. Pourtant chacun a besoin de répondre à son désir profond de s'exprimer par la pratique des arts. Espérons que, parmi les lectrices, il s'en trouvera qui rattraperont le temps perdu et organiseront leurs loisirs de manière à raviver en eux la flamme de leurs talents cachés.

Entre deux tranches de pain

Les sandwichs pour le lunch et la boite à lunch varient autant que les sortes de pain et petits pains que le consommateur achète de sa boulangerie ou de la pâtisserie préférée, et que les garnitures innombrables que l'on trouve dans le commerce ou que l'on apprête à la maison.

En plus des garnitures familières; jambon, boeuf, poulet, fromage, tomate, salade d'oeufs durs ou de thon, beurre d'arachide et confiture, vous régalerez votre famille, vos parents et amis avec ces nouveaux agencements:

— tranches de boeuf salé, gruyère (ou fromage suisse) et relish au maïs;

— oeufs durs hachés, raisins épépinés et mayonnaise;

— jambon haché, lié avec une mayonnaise-moutarde, et rondelles de cornichons au fenouil;

— tranches d'orange et minces tranches d'oignon espagnol avec mayonnaise;

— tsanches de dinde avec sauce aux canneberges;

— crevette. cuites, filets de piment vert, jus de citron et mayonnaise.

Qu'ils soient destinés au lunch à la maison, ou à la boite à lunch de l'écolier ou de l'adulte, ces sandwichs faits avec du pain croûté, du pain blanc enrichi ou de blé entier qui regorgent de saveur, ne peuvent manquer de plaire, ni de stimuler l'appétit.

Pour déjouer les douaniers les femmes simulent la grossesse

LACOLLE, Qué. — Seuls les préposés aux douanes sont susceptibles de n'être pas leurrés par la façade qu'il s'agisse d'un camion chargé de bananes ou d'une femme apparemment enceinte.

Postés aux 275 endroits où l'on peut franchir la frontière Canada-Etats-Unis, les officiers de douane passent la journée à demander: Avez-vous quelque chose à déclarer? Et dans les réponses données, ils font la part du vrai et du faux.

Les officiers de Lacolle, ville frontière à 50 milles de Montréal disent que le moyen le plus en usage parmi les habitués de la contrebande, c'est la grossesse simulée.

Récemment, une femme se présenta au bureau de la douane paraissant fort incommodée par sa "situation intéressante". La matrone de service ne s'y laissa pas prendre, rejetant cette théorie qu'en ce qui concerne la femme enceinte, seul son médecin le sait. On fit donc passer la dame dans une salle d'inspection pour la visite réglementaire quand il y a doute. Elle ressortit quelques instants plus tard toute rougissante: on avait trouvé bien enroulés autour de sa taille: un trois-pièces, trois robes d'été, trois gaines et plusieurs paires de bas.

Un autre jour, un camion chargé de bananes arriva à la frontière. Les officiers le laissèrent filer et il continua son chemin suivi par les agents de la Gendarmerie royale qui s'étaient entendus avec les douaniers.

La police découvrit, dissimulés sous les bananes, 300 radios transistors, 40 caisses de liqueur, 10 bouteilles de vodka et 100 rouleaux de films pornographiques.

Les dollars de votre Fonds du Coeur sauvent des milliers de vie. De nos jours, grâce à la recherche, la fièvre rhumatismale et le rhumatisme du coeur peuvent être prévenus dans la majorité des cas.

Bijoux et bibelots



Coffret de Rosette

Chacun est familier avec le pain blanc enrichi, le pain de blé entier, le pain de seigle, le viennois et le pain français ou croûté qui complètent si bien un plat en casserole et une salade verte. Mais ce ne sont là que quelques variétés. Ouvrez l'oeil et vous constaterez toute la gamme de pains et petits pains de tailles, de formes et de saveurs variées. Par rapport au coût et à la valeur nutritive — n'importe quel pain est un bon achat. Par rapport aux calories — ne coupez pas le pain de votre régime. Il appartient au groupe des céréales et constitue un élément essentiel d'un régime équilibré. Par rapport à la bonne chère — prenez une minute de plus et réchauffez le pain avant de le servir. Quel arôme! quel goût! comme c'est bon!

✦ ✱ ✦

La dam., dans tous ses états:

— Docteur, je suis vraiment inquiète. Depuis quelque temps, j'entends des voix.

— Diable! Et que disent-elles?

— Impossible de savoir. Je suis sourde.

✦ ✱ ✦

Pour éviter qu'un soufflé ne se dégonfle lorsque les invités se font attendre, couvrez-le avec une feuille d'aluminium, c'est formidable.

✦ ✱ ✦

Les épouvantails font rarement peur aux corbeaux et, pour beaucoup d'entre eux, la vue de l'un d'eux est tout simplement l'indication d'un repas gratuit dans les parages.

✦ ✱ ✦

Pour empêcher les vieilles pommes de terre de noircir en cuisant, on ajoute un peu de lait ou de vinaigre dans la cuisson.

✦ ✱ ✦

M. X.:

— Chérie, regarde le merveilleux petit chat que Gérard m'a offert. C'est un persan.

— Qu'il est beau, et comme il tient haut sa tête!

— Oui, il est très fier. S'il savait parler, je suis sûre qu'il ne t'adresserait même pas la parole.

✦ ✱ ✦

Les mines de nickel, dans le nord du Canada, ont des réserves de minerai qui contiennent environ 10,000,000 de tonnes de nickel et de cuivre.

✦ ✱ ✦

La conception que l'homme se fait de l'amour donnera toujours lieu à des tragédies. Seul, le pardon généreux et complet de la part de la femme peut en éviter les conséquences.

(Gina Lombroso)

✦ ✱ ✦

Petit poisson deviendra grand... mais il s'en est fallu de peu! Une petite fille de treize ans aimait beaucoup son poisson rouge. Elle l'a retrouvé un jour inanimé. Alors, elle a tout essayé, même le cognac, mais rien n'y faisait. Tentant le tout pour le tout, par l'intermédiaire d'une paille, elle a fait le bouche à bouche. Au bout de quelques secondes, il battait à nouveau des nageoires.

✦ ✱ ✦

Le futur père fait les cent pas dans la clinique d'accouchement. Et de marcher dans un sens, et de revenir, et de recommencer... Finalement, impatienté, il grommelle:

— Ce n'est pas normal d'attendre ainsi. C'est sûrement une fille!

Feuilleton de "La Liberté et Le Patriote"

TOI OU MOI?

par Valdrine

Reproduit avec l'autorisation de la Société des Gens de Lettres

NUMERO 12

— Quelle situation que la mienne!... Je suis le gibier qui doit fuir devant les chasseurs. Aux courses de lévriers, courses que je trouve atrocement cruelles, on fait courir un malheureux lièvre devant une meute de chiens jusqu'à ce qu'il soit rattrapé par le plus vite. Le lièvre, ici, ce sera moi!

CHAPITRE VI

Le samedi après-midi, l'usine était fermée. Ce jour-là, Marie-Hélène profitait de ses loisirs pour lire, confortablement installée dans son salon préféré. La pièce était douillette et si bien close que le vent ne trouvait aucun interstice pour s'y glisser. Les flammes du feu de bois brûlant en permanence dans la cheminée, en surplus du chauffage central, miroitaient, dansantes, irrégulières, sur le parquet brillant. La jeune fille était assise à sa place favorite, dans un fauteuil profond — larges accoudoirs et dossier oblique — placé devant une fenêtre au vitrage descendant très bas, ce qui découvrait largement le paysage. De ce poste d'élection, la vue s'étendait loin, avantage qui semblait reculer aux yeux de Marie-Hélène les limites de sa prison. Au premier plan, Chambourières et son va-et-vient d'insectes affairés montant et descendant la fourmillière. Plus bas, l'Isère serpentant dans la plaine, qui se relevait peu à peu en s'élargissant. Par temps clair, on pouvait apercevoir au bout de l'horizon l'agglomération de Tullins.

Marie-Hélène s'absorbait dans la lecture des journaux féminins: elle voulait picorer çà et là quelques idées de créations, afin de présenter à la clientèle de nouveaux modèles "dans le vent"; il lui semblait qu'une usine, à moins d'être spécialisée, doit se renouveler pour être à même de satisfaire les exigences de ce minotaure fantasque qu'est la mode.

Soudain, elle en eut assez et referma rageusement un périodique qui donnait des indications sur la meilleure façon de skier. Chambourières pouvait être une cité pittoresque avec son unique rue et sa mairie tronquée, un pays silencieux où trop de regards vous épiaient derrière les rideaux, ce n'était pas une station de sports d'hiver, avec ses misérables quatre cents mètres d'altitude. Alors, à quoi bon raviver ses regrets en lisant des articles sur le bob, le ski, le patinage? Supplice pour elle, bloquée sur sa montagne comme Prométhée sur son rocher. Si, d'aventure, la neige tombait sur le pays, celle-ci ne s'attarderait guère sur des pentes trop offertes au soleil. De plus, comment skier dans pareil pays? Le point d'arrivée, le point de chute plus exactement, il n'y en avait qu'un, et c'était l'Isère!... Songeuse, Marie-Hélène vint s'asseoir devant la cheminée sur un tabouret bas recouvert d'une tapisserie fleurie, allongea les jambes et tendit les mains vers le feu. De temps à autre, un craquement, un coup sec: la plainte du bois que le feu corrodait et qui glissait dans les flammes en abandonnant peu à peu, avec ses fibres colorées, un peu de son odeur sylvestre et parfumée.

Elle méditait. Depuis six semaines, elle était Chambouriaude, mais tiendrait-elle jusqu'au bout? Il était permis d'en douter. Elle avait à lutter contre bien des ennemis: la solitude, l'ennui, l'indifférence des uns, l'hostilité des autres. Où donc était la tranquillité poussiéreuse mais aimable de l'étude Revel? Elle travaillait beaucoup là-bas mais n'y comptait que des amis. Pourquoi était-ce si différent ici? Les Chambouriauds, dans leur quasi-unanimité, lui montraient des visages inexorablement fermés. Et à l'usine, la révolte couvait. Ses cousins Bellac ne dresseraient-ils pas les ouvriers contre elle pour l'écoeurer, la décourager et la faire partir? Pourtant, rien ne prouvait que sa famille eût une responsabilité quelconque dans l'attitude du personnel; dans sa droiture naturelle peu encline à la méfiance, elle eût honte de ce soupçon et l'écarta de son esprit.

Pour se réconforter, tous les deux jours, elle téléphonait à son père. Privés l'un de l'autre, ils se sentaient rattachés l'un à l'autre par ce lien précieux, mais Marie-Hélène ne pouvait bloquer les lignes téléphoniques durant des heures pour son propre plaisir ou pour échapper à la solitude. Du château, on n'entendait jamais toutes ces rumeurs familières: cris, conversations de passants, ronflement d'autos, pas cadencés de piétons, qui, en dépit des volets clos, vous rattachent à la communauté humaine. Dans sa maison, le soir venu, elle se sentait perdue, seule, s'accrochant à la tiédeur du petit salon comme un naufragé à sa bouée. Quand il lui fallait parcourir le long couloir et gravir l'escalier monumental pour retrouver son lit, elle partait au galop, suivie ou précédée de Kim, pour arriver plus vite à sa chambre et échapper ainsi à l'impression lugubre dégagée par cette grande bâtisse insuffisamment occupée. Dans la nuit, des bruits naissaient, plus sinistres qu'amicaux: craquements de murailles, plaintes des charpentes qui jouaient, tapotement régulier des cirons taraudant de vieux bois, et surtout frottements continus dans le grenier, raclements comme si l'on traînait quelque chose de volumineux. La première fois qu'elle avait entendu ce vacarme au-dessus de sa tête, elle s'était enfouie sous ses couvertures en se demandant si le château n'était pas hanté. Au matin, Edmond questionné donna la clef du mystère: un grand-duc, entrant par un oeil-de-boeuf laissé ouvert pour son usage personnel, chassait rats et souris dans le grenier et n'était donc pas à redouter, mais à protéger. Depuis lors, Marie-Hélène, gardée par son chien qui couchait sur la descente de lit, s'était habituée aux rumeurs sourdes venues d'en haut. Quant au chaton, il dormait dans un fauteuil, non loin de sa maîtresse, sans se soucier, en bébé qu'il était encore, des chasses nocturnes qui troublaient le silence de la vieille demeure.

Dans la journée, quand sa maîtresse était au château, Kim élisait domicile devant le feu du salon; de là, immobile, museau entre les pattes, il surveillait les mouvements de son amie en roulant ses prunelles mordorées. Si, après être sortie du salon, "elle" arborait un certain manteau beige qui sentait le chanvre et se coiffait d'un bonnet de laine, le chien filait d'un trait jusqu'à la porte d'entrée, des frissons de joie parcourant déjà son échine raboteuse de chien maigre et, les narines dilatées, attendait que sa maîtresse lui ouvrît les portes du paradis canin que sont les champs et les bois... à condition d'y être avec "elle". Souvent, après le déjeuner, tous deux se promenaient aux alentours, aussi heureux l'un que l'autre de cette évasion dans la nature, et les sentiers herbeux les voyaient passer joyeux et détendus, profitant de leur moment de liberté.

Les rapports avec le personnel domestique étaient devenus non seulement normaux, mais agréables pour Marie-Hélène, qui, à force de gentillesse, d'amabilité, s'était fait aimer du vieux ménage. Pour distraire sa jeune patronne, Edmond lui racontait l'histoire de la famille Vellac, qu'il servait depuis plus de trente ans, et Rose lui confectionnait des petits plats succulents. Aussi ces humbles amitiés étaient-elles un appui sérieux pour Marie-Hélène, qui en comptait peu à Chambourières, en dehors des Poncin.

Que dire de l'atmosphère dans l'usine? Déplorable, angoissante. Un mauvais vouloir général ralentissait la production. Irait-on jusqu'au refus de travail? On pouvait le craindre. Marie-Hélène avait des battements de coeur quand elle traversait les ateliers, tant elle appréhendait les rencontres avec le personnel. Si elle avait un ordre à donner, une question à poser, elle était certaine que ses phrases seraient reprises, déformées, pour fournir aux rieurs une nouvelle occasion de se moquer d'elle. On voulait lui rendre la vie intenable, c'était incontestable.

Marie-Hélène aurait peut-être tout lâché si le secours, imprévisible étant donné les circonstances, ne lui était venu de son cousin Marc. Huit jours après son arrivée, un samedi, Robert Vellac, sa femme et son frère étaient montés au château. Première visite assez guindée, la jeune châtelaine se sentant mal à l'aise pour jouer la maîtresse de maison en face de cousins déshérités. Robert et son épouse, potiches immobiles et sans voix, avaient laissé à Marc le soin de dégeler l'atmosphère en exprimant à leur cousine des amabilités bien tournées. Ayant horreur des brouilles, des bouderies, celle-ci avait été enchantée de

(à suivre)

Petites Annonces

Tarif, 3 sous par mot. Minimum, $1.00. — Chaque insertion supplémentaire, 2 sous par mot. Minimum, $0.50. — Pas de changement de texte. Ajouter 25c si l'annonce doit être placée dans un cadre.

Vol. 55—No 49

A LOUER — St-Boniface, appts., Aulneau, 1er juin. Logis très moderne (1 chambre à coucher). Pour personnes semi-retirées. Signaler: CH 7-3004. 49-144-T.F.

A LOUER — St-Boniface. Logis complètement privé: 2½ pièces. Non meublé. $78.00. Signaler: 589-8505 ou 233-4188. 49-141-50C.

A LOUER — Rue Des Meurons entre Hamel et Cathédrale. Logis: 4 pièces, entièrement privé. Convenable pour jeune couple. Libre: 1er avril. Signaler: 233-7552 le matin ou après 7 h. 49-138-50C.

A LOUER — St-Boniface, 485, rue De la Morénie. Logis: 3 pièces non meublé. Au 2e. Pour 2 personnes. 49-139-49C.

A LOUER — St-Boniface, 187, rue Masson. 2 pièces meublées au premier. Libre: 1er avril. Signaler: 233-7327. 49-140-49C.

A LOUER — Norwood. Logis: 4 pièces, salle de bain privée. Libre: 1er avril. Signaler: 247-4158 après 6 h. 48-126-50C.

A LOUER — Boul. Provencher. Chambres meublées. Facilités de cuisine, réfrigérateur. Pour étudiant ou homme qui travaille. 2 libres: 1er avril; 1, 15 avril. Signaler: 233-5268. 47-110-49C.

A LOUER — Près autobus, 2 chambres meublées, poêle et réfrigérateur. Conviendrait à un couple ou à un ou deux hommes qui travaillent. Libre immédiatement. S'adresser à 441, Meurons, St-Boniface. 45-986-T.F.

PENSION ET SOINS SPECIAUX pour dame âgée ou invalide. Dans foyer catholique et de langue française dans un des beaux quartiers de St-Boniface. Faites vos réservations maintenant. Pour plus de renseignements, signaler: 453-8776. 33-411-T.F.

A LOUER — St-Boniface, rue Ritchot. Logis meublé: 3 pièces. Libre: 1er avril. Signaler: 247-6688 après 4 h. 49-143-49C.

A LOUER — Rue Aulneau. Dans nouvel immeuble - appartements: 1 garçonnière, $95.00; 1 logis: 3½ pièces, 1 chambre à coucher, $115.00. Possession: 1er avril. S'il vous plaît, appeler 247-9267 ou 338-8212. 46-994-T.F.

PENSION ET SOINS pour couple âgé ou personnes retirées, de langue anglaise ou française, dans foyer catholique. (Devront partagés grande chambre moderne). Signaler: 222-8634 44-981-T.F.

GARDERAI ENFANTS à la maison. Signaler: 247-6057. 49-137-49C.

ON DEMANDE MENAGERES

La Children's Aid Society recherchent des femmes qui seraient intéressées à devenir ménagères à plein temps ou à temps partiel. Moyen de transport utile, mais pas essentiel. Pour toute autre information et formule de demande, s'adresser à Mme D. Gordon, 233-7181, The Children's Aid Society of Eastern Manitoba, 123B, rue Marion, St-Boniface 6. 49-134-49C.

LOYER REDUIT pour entretien de la cour et triplex. Logis: 3 pièces séparées. Libre: 1er avril ou mai. Il est temps de faire arrangements maintenant. Adultes conciliants, propres, sobres, plus intellectuels que la moyenne si possible. Boîte 953, La Liberté, 619, avenue McDermot, Winnipeg. 42-953-T.F.

A VENDRE — Ferme à grain: 225 acres avec bâtiments, à 12 milles au sud-est de Winnipeg, près No 59. Grange: 32' x 65' (5 ans), toute équipée pour pourceaux et vaches laitières. Achat avec ou sans machines. Prix: $39,000. Echangerait: immeuble - appartements, 4 logis, environ $25,000. Pas d'agents. Appeler Emile-M. Trudeau, Richer, Man., téléphone GA 2-5671. 48-129-49P.

A VENDRE — ST-BONIFACE

Maison très attrayante: 1½ étage, 4 chambres à coucher. Angle de rues. Plancher: bois dur. Foyer. Lot clôturé. Nombreux arbustes. Pour rendez-vous, signaler 233-5727. 48-123-T.F.

A VENDRE

Place Cabana. Maison: 3 chambres à coucher. Sous sol fini. Grand lot clôturé. Garage. Près école et autobus. Signaler: 233-5786. 48-125-50C.

A VENDRE — Rue De la Morénie. Maison louée à $215 par mois. $2,000 comptant. S'adresser à: 532, rue St-Jean-Baptiste, St-Boniface. 45-984-T.F.

A VENDRE — Une section et demie de terrain; 100 bêtes à cornes. Laiterie équipée. Vendrait avec ou sans bêtes. Pour information, s'adresser à: Pierre Lemoing, St-Claude, Man. 46-102-4C.

A VENDRE — Fannystelle, Man. (ouest de Starbuck). Ferme: 640 acres et porcherie. Toute en culture. Maison: 6 pièces, propre et claire. Bon terrain plat, pas de roches. Garage, hangars à machinerie, 8 graineries, grande étable. Le terrain et les bâtiments sont en très bon état. Appeler Scott Realty Ltd., Winnipeg 16, 339-1991 ou le soir 344-7059. 47-107-50C.

A VENDRE — St-Norbert. Maison: 1,100 pieds carrés, 3 chambres à coucher, près église et école. Beau lot clôturé. Prix très raisonnable. Hypothèque à 6¼%. Pas d'agent. Signaler: 269-3285. 44-979-T.F.

VENTE DE MACHINES A COUDRE USAGEES "Singer" zig-zag, boutonnières, dessins, $69. VERIFICATION de tension et lubrification: $1.95. S'adresser à: 566, chemin Ste-Marie, Winnipeg 8, ou téléphoner à 247-4034. 46-996-50C.

JEUNE HOMME (22 ans), bon emploi, aimerait rencontrer jeune fille sérieuse, (18 à 22 ans) ayant bonne réputation. S'adresser, à Boite 121, La Liberté et le Patriote, 619, avenue McDermot, Winnipeg 2. 48-121-50P.

ON DEMANDE

La Commission scolaire de Gravelbourg désire un professeur de biologie (BSCS) pour la onzième année et sciences en huitième et neuvième années. Salaire selon échelle. **S'adresser à: A.-H. Lepage, sec.-trés., Gravelbourg, Sask. Tél.: 648-2301.** 48-122-T.F.

RAND REALTY CO.
Propriétés demandées

Désirez-vous vendre votre maison? Nous avons des clients pour St-Boniface, St-Norbert et Parc Windsor. Appeler Paul Godin: 453-8520 le jour; HUdson 9-9554 le soir. 46-998-50C.

ALEXANDER AGENCIES LTD.
556, chemin Pembina
Winnipeg 9

A VENDRE

Place Raymond — Grand bungalow: 6 pièces; 3 chambres à coucher. Soubassement complètement fini: salle de récréation, chambre supplémentaire, salle de bain, armoire en cèdre pour fourrures. Chauffage: gaz, eau chaude. Garage.

St-Boniface — Près école Provencher. Nouveau duplex. Logis: 3 chambres à coucher chacun. 2 fournaises: gaz. Tapis mur à mur en bas. Cuisine: acajou. Loué pour $257 par mois.

St-Vital — Barrington. Maison: 8 ans. 5 pièces, 3 chambres à coucher. Soubassement complet. Auto-port. Seulement: $15,500.

Norwood — Rue Bristol. Jolie petite maison: 2 chambres à coucher, plus chambre supplémentaire au soubassement. Complètement moderne. Chauffage: gaz. Lot clôturé. Grand jardin.

St-Norbert — Jolie maison: 3 chambres à coucher, salle de récréation et de lessive. Tapis mur à mur au salon. Auto-port, grand lot paysagé.

Avons besoin de maisons à St-Boniface centre, Parc Windsor, Norwood et St-Vital.

Appeler PIERRE PINEAU
284-5390 ou 269-1591
47-116-49C.

Demande d'instituteur

On demande instituteur ou institutrice qualifiée pour Ecole Richard Consolidée #1092, Somerset, Man., pour le début de septembre 1968.
Salaire selon l'échelle.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Louis Lemoing, secrétaire-trésorier, C.P. 128, Somerset, Man.

Belle occasion À VENDRE

A St-Laurent, Manitoba, restaurant et station-service sur grand-route à circulation dense. Complètement équipée. Logis 10 pièces, eau courante, chauffage à l'huile. Entreprise prospère.

Si vous cherchez à vous établir et à être indépendant, renseignez-vous sur cette belle occasion. **$11,000.00 seulement.**

Pour renseignements, adressez-vous à **Adrien Chartrand, St-Laurent, Manitoba, ou à H. O. Richaud, Henry's Realty, C.P. 280, St-Norbert, Manitoba.**

Des médecins s'inquiètent . . .

(Suite de la première page)

signalé d'enfants anormaux dans la descendance de femmes ayant renoncé à l'usage des drogues anti-ovulatoires. Mais les statistiques américaines sur ce point n'existent pas.

Les rares publications disponibles portent sur un petit nombre d'enfants, quelques centaines, dont la majorité n'ont pas été directement examinés. Les seules conclusions de ces études sont une augmentation des avortements spontanés et une augmentation des malformations possible mais non démontrée.

L'exemple de la Thalidomide devrait être encore assez présent dans toutes les mémoires pour qu'aucune drogue ne soit jugée d'après sa seule toxicité pour la mère, mais aussi d'après ses effets possibles sur les enfants.

La plus extrême prudence s'impose aux généticiens

Il est fort difficile de mettre en évidence l'accroissement, même très marqué, d'une maladie très rare naturellement. Il faut un effet dramatique pour que l'attention soit attirée et qu'une démonstration statistique devienne possible. En un tel domaine on peut dire qu'il est heureux que la phocomélie produite par la Thalidomide soit une si terrible malformation. A supposer que cette drogue produise un trouble du développement d'un type relativement bien connu, le dépistage du produit responsable eût été beaucoup plus difficile et eût demandé de très nombreuses années.

On comprend dès lors que les généticiens soient astreints à la plus extrême prudence, puisqu'ils savent, par la théorie et par l'expérience, que lorsqu'ils sont à même de démontrer un danger, c'est que la catastrophe s'est déjà produite.

Le patrimoine héréditaire pourrait être en danger

L'étude systématique de la descendance des mères ayant subi une suspension artificielle de l'ovulation s'impose donc d'urgence, et il apparait inacceptable que les effets chromosomiques possibles des drogues anti-ovulatoires n'aient point fait l'objet d'une étude expérimentale "in anima vili" (sur des animaux) avant toute application humaine.

Certes, les données recueillies par le docteur Carr sont encore très restreintes et ne concernent pas des enfants vivants, mais cette sonnette d'alarme ne doit point être étouffée.

Il faudrait que ces présomptions graves soient expérimentalement infirmées avant que la contraception hormonale puisse être tenue pour innocente.

Des radiations atomiques aux drogues anti-ovulatoires, les risques de modification du patrimoine héréditaire imposent aux biologistes un rôle de Cassandre qu'ils n'ont point recherché. Ils ne peuvent cependant s'y soustraire, car si les généticiens se taisent, qui donc parlera pour les hommes à venir?

A VENDRE

Ou à louer St-Malo
Propriétaire transféré. Maison toute moderne: 4 chambres à coucher. Grand lot. Garage. Possession immédiate.

St-Boniface
Près hôpital. Immeuble - appartements: 4 logis. Revenu mensuel net: $330. Grand lot. Prix: $27,000. $10,000 comptant, balance facile.

Pour cause de santé
Ferme: 240 acres à 15 milles au sud-est de Winnipeg. Contrat de lait: 8,000 livres. 20 vaches laitières, puits artésien. Toutes machines aratoires. Prendrait maison à St-Boniface ou Winnipeg comme comptant.

Appelez
J.-R. POIRIER REALTY
Suite 11, 561, avenue Warsaw, Winnipeg 9
Téléphone: GR 5-1876
42-961-T.F.

PAUL'S REALTY LIMITED
120, boulevard Provencher
Angle Taché et Provencher
St-Boniface

A VENDRE

ST-VITAL
Rue Guay. Maison: 1½ étage, 2 chambres à coucher. Gaz. Lot: 50'. $7,800. Comptant: $1,000.

ST-BONIFACE
Rue Gaboury. Duplex ultra moderne. Chaque logis: 3 chambres à coucher et chambre supplémentaire au soubassement. Garage double. Prix très attrayant.

ST-BONIFACE
Duplex. Logis au 1er: 5 pièces, 3 chambres à coucher; logis au 2e: 3 pièces, 1 chambre à coucher. Garage double. Grand lot boisé: 66' de largeur. Prix très attrayant.

PRECIEUX-SANG
Tout près nouvelle église. Maison très attrayante: 1½ étage. Très bon état. Grande cuisine, planchers "Corlon". Salon: tapis mur à mur très bonne qualité; salle à manger, 3 chambres à coucher. Nouvelle fournaise au gaz. Soubassement complet. Garage. Grand lot avec beaucoup d'arbustes. Prix très attrayant.

Bureau: 247-9267
Paul GAGNON: 256-6538
ou
John A. RIVARD: 247-4927
47-114-49C.

Volailles

(livrées à Winnipeg)

Vivantes no 1 aux producteurs

Poulets	
Poulets à frire	.20½-
Poulets 4-5½ lb	.17-
Poulets 5½-6¾ lb	.18-
Poulets, plus de 6¾ lb	.19-.21
Poules	
Moins de 4½	.05-.06½
4½-5¾ lb	.05-.06½
Plus de 5¾ lb	.10-.11

Cours des oeufs

transmis à Winnipeg par le ministère fédéral de l'Agriculture

Prix moyen en carton d'une douzaine vendue par les grossistes aux détaillants.

A—gros	39.6c
A—moyens	36.3c
A—petits	28.7c

Marché des bestiaux

Rapport pour la semaine terminée le 14 mars 1968 fourni par le bureau du Ministère fédéral de l'Agriculture, Service des Marchés, Union Stock Yards, St-Boniface.

Les arrivages: 5,500 bovins, 1,475 veaux, 2,125 porcs, 100 moutons et agneaux. (La semaine précédente: 5,500 bovins, 1,400 veaux, 3,450 porcs, 100 moutons et agneaux.)

Bouvillons	
Choix	$25.00—$25.50
Bons	$24.00—$25.00
Moyens	$22.00—$24.00
Communs	$15.00—$22.00
Génisses	
Choix	$23.50—$24.00
Bonnes	$22.50—$23.50
Moyennes	$21.00—$22.50
Communes	$15.00—$20.00
Vaches	
Bonnes	$18.50—$19.50
Moyennes	$18.00—$18.50
Sujets destinés à la charcuterie et à la mise en conserve	$15.00—$16.00
Taureaux	
Bons	$21.00—$22.00
Communs et gras	$15.00—$20.50
Veaux	
Bons et choix	$36.00-$40.00
Moyens	$31.00-$35.00
Communs	$20.00-$30.00

Porcs

Les porcs de catégorie A de $25.55—$26.60 ($25.70 à la fermeture); les truies de $17.30—$17.65.

Agneaux

Les agneaux de bonne qualité ont atteint un prix maximum de $23.50.

Au Sacré-Coeur

Winnipeg

Tous les paroissiens sont fiers du succès remporté par l'une des leurs, Mlle Diane Berger, de l'avenue Bannatyne, gagnante de la coupe Rose Bowl au Festival. Diane est une ancienne élève de l'école paroissiale.

Children's Aid Society of Eastern Manitoba

La Children's Aid Society of Eastern Manitoba a reçu au café le mercredi 13 mars en vue de recueillir des fonds et des articles nécessaires à l'ouverture d'un foyer de groupe à Beauséjour. Les membres du bureau de direction de la Société et du personnel y assistaient.

Ce foyer de groupe, qui ouvrira cette semaine offrira une résidence et des soins à environ six à huit garçons. M. et Mme Stanley Levie, anciens parents titulaires pour la Children's Aid, ont été choisis comme parents au foyer. Il y aura des cérémonies d'ouverture avec réception plus tard au printemps, afin que tous ceux qui ont contribué ou qui sont intéressés au foyer puissent le visiter.

Communiqué.

Atomic Transfer adopte un nouveau symbole

Atomic Transfer Ltd., qui dessert le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta et qui est la compagnie de transport routier et d'entreposage la plus importante du Canada et la mieux connue de tout l'Ouest canadien, vient d'adopter un nouveau symbole. Il est très moderne et représente soit un homme tenant une caisse ou un "A" et un "T".

Le symbole sera en évidence sur tous les tracteurs remorques de la compagnie, ainsi que sur son équipement P et D. Des lettres de dessins différents pour écrire le mot "Atomic" ainsi que les couleurs de rouge et vert remplaceront le gris, ancien emblème de la compagnie.

Atomic Transfer Ltd., possède des terminus à Winnipeg, Langenburg, Yorkton, Regina, Saskatoon, Calgary et Edmonton.

The Real Property Act

Notice is hereby given that on or after the Fifteenth day of April, A.D. 1968, I will, upon the registration of a dealing affecting the land hereinafter mentioned, dispense with the production of Certificate of Title No. 469596 issued from the Land Titles Office, Winnipeg, in the name of The School District of St. François De Sales No. 975, as registered owner of the following land, namely: —

All that portion of the most Southerly Four chains in perpendicular width of River Lot Forty-nine, according to the Dominion Government Survey of the Parish of Saint Norbert, in Manitoba, which lies between the Western limit of the main Highway, as said highway is shewn on a plan filed in the Winnipeg Land Titles Office, as No. 549, and a line drawn at right angles to the Southern limit of said Lot from a point in the same distant Westerly thereon Five Hundred and Seventy feet from the said Western limit excepting out of the land above described all that portion which lies to the North and East of the following described lines, commencing at a point in the Western limit of said Highway, distant Northerly thereon Two Hundred and Two and One-Half feet from the Southern limit of said Lot; thence Westerly and parallel to the said Southern limit a distance of Three Hundred and Four and One-Half feet, thence Northerly in a straight line to a point in the Northern limit of the said most Southerly Four chains, distant Easterly thereon Three Hundred and Thirty feet from the Northwest angle of the land firstly above described.

which certificate it is alleged has been lost or destroyed, or I will upon reqeust issue a Provisional Certificate of Title subject to all subsisting registered charges, to replace said Certificate of Title.

Dated at the Land Titles Office at Winnipeg, this Eleventh day of March, A.D. 1968.

Deputy District Registrar
C. A. Evans

Avis aux créanciers

DANS L'AFFAIRE DE LA SUCCESSION DE CLEMENT-PIERRE-GILBERT COLLET, du Village de Notre-Dame-de-Lourdes, au Manitoba, Fermier:

Toutes réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées aux bureaux des soussignés à Chambre 700, Edifice Great Western, 356, rue Main, Winnipeg, Manitoba, le ou avant le 25e jour du mois d'avril 1968.

MARCOUX, DUREAULT, BETOURNAY et TEFFAINE,
Avocats.

NOTICE TO CREDITORS

IN THE MATTER of the Estate of MARIUS MUSSO, late of the City of St. Boniface, in the Province of Manitoba, Retired, deceased.

All claims against the above estate duly verified by Statutory Declaration, must be filed with the undersigned at 700 Great Western Building, 356 Main Street, Winnipeg 1, Manitoba, on or before the 19th day of April, A.D. 1968.

DATED at the City of Winnipeg, in Manitoba, this 14th day of March, A.D. 1968.

MARCOUX, DUREAULT, BETOURNAY & TEFFAINE,
Solicitors for the Executors.

The Real Property Act

Notice is hereby given that on or after que Fifteenth day of April, A.D. 1968, I will, upon the registration of a dealing affecting the land hereinafter mentioned, dispense with the production of Certificate of Title No. 701651 issued from the Land Titles Office, Winnipeg, in the name of The School District of Lorette Centre No. 992, as registered owner of the following land, namely: —

Lot Three, which Lot is shewn on a Plan of Survey of part of Lots Fifty-three to Fifty-six of the Parish of Lorette in Manitoba, registered in the Winnipeg Land Titles Office as No. 4940.

which certificate it is alleged has been lost or destroyed, or I will upon request issue a Provisional Certificate of Title subject to all subsisting registered charges, to replace said Certificate of Title.

Dated at the Land Titles Office at Winnipeg, this Eleventh day of March, A.D. 1968.

Deputy District Registrar
C. A. Evans

MORTGAGE SALE OF VALUABLE RESIDENTIAL PROPERTY

Under and by virtue of the powers contained and applied in a certain mortgage which will be produced at the time of sale, there will be offered for sale by public auction by a duly licensed auctioneer, at the Commercial Hotel, in the Village of St. Claude, in the Province of Manitoba, on Friday, the 29th day of March, A.D. 1968, at the hour of two o'clock in the afternoon, C.S.T. the following propertyu:

In the Village of St. Claude, in the Province of Manitoba, and being the South Half of Lot Six (6) and all of Lots Seven (7) and Eight (8), all in Block Two (2), which Lots are shewn on a Plan of Subdivision of part of the South West Quarter of Section Fifteen (15), in Township Eight (8), and Range Seven (7), West of the Principal Meridian, in the Province of Manitoba, registered in the Carman Land Titles Office as No. 1020

Located on the said property is a garage and a single one-storey dwelling house, floor area approximately 1700 square feet, electrically heated with tile floors and a laminated drywall interior.

TERMS OF SALE

Twenty per cent in cash at the time of sale and payment of the balance shall be made according to the terms and conditions which shall be made known at the time of the sale.

The said parcels of land and buildings thereon will be put up for auction subject to a reserve bid.

For further particulars apply to Robert S. McKenzie, Barrister & Solicitor, Carman, Manitoba.

DATED at the Town of Carman, in the Province of Manitoba, this 23rd day of February, A.D. 1968.

COURS DU GRAIN FOURNI PAR
JAMES RICHARDSON & SONS LIMITED
1019, Edifice Grain Exchange, Winnipeg Tél.: WHitehall 2-3451
Semaine du 11 au 15 mars 1968
Prix déchargé à Fort William ou Port Arthur

PRIX COMPTANTS A WINNIPEG

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
AVOINE —					
C.W. No 2	95.2	95.2	95.2	95.2	95.4
C.W. No 3	92.2	92.2	92.2	92.2	92.4
Fourrage No 1	91.4	91.4	91.4	91.4	91.6
Fourrage No 2	88.4	88.4	88.4	88.4	88.6
Fourrage No 3	85.4	85.4	85.4	85.4	85.6
ORGE —					
C.W. No 2 6 rangs	134	134	134	134	134.4
C.W. No 3 6 rangs	132	132	132	132	132.4
Fourrage No 1	123.4	123.4	123.4	123.4	124
Fourrage No 2	121.4	121.4	121.4	121.4	122
Fourrage No 3	118.4	118.4	116.4	118.4	119
SEIGLE —					
C.W. No 2	140⅝	140.6	140⅛	139.6	138⅛
C.W. No 3	135⅝	135.6	135⅛	134.6	133⅛
C.W 2 rej.	136⅝	136.6	136⅛	135.6	134⅛
C.W. No 4	121⅛	121.2	120.4	122	120.6
Ergot	110⅛	110.2	110.4	111	109.6
Sur voie net	138.2	133⅝	137.6	137⅝	136.2

OPTIONS — WINNIPEG

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
COLZA —					
Mars	225	223.6	223.6	224	226.2
Mai	227⅞	226.4	226	227.6	229⅛
Juillet	229.6	228.4	228.4	229.4	231⅝
Novembre	232⅞	231⅝	231.4	232.4	233.6
AVOINE —					
Mai	95	95	95	95	95.2
Juillet	95	95	95	95	95.2
Octobre	95	95	95	95	95⅝
ORGE —					
Mai	127	127	127	127	127.4
Juillet	126.6	127.6	126.4	126.4	127
Octobre	126⅞	126⅞	126.6	126⅞	127⅝
LIN —					
Mai	354⅝	353⅝	347.6	346⅞	348.2
Juillet	355⅞	354⅝	349.4	349	351
Octobre	343.2	341⅛	337.4	338.6	340⅞
SEIGLE —					
Mai	141⅛	141.2	140.4	140	138.6
Juillet	136	136⅛	135⅞	136⅝	135⅝
Octobre	137⅛	137	136.6	137.2	135.2

Heures du lever et du coucher de soleil à Winnipeg
(Heure normale du Centre)
Semaine du 24 mars

	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
LEVER	6 h 22	6 h 20	6 h 18	6 h 16	6 h 13	6 h 11	6 h 09
COUCHER	18 h 48	18 h 50	18 h 52	18 h 53	18 h 55	18 h 56	18 h 58

Phases de la lune

Nouvelle lune	Premier quartier	Pleine lune	Dernier quartier
28 mars	5 avril	12 avril	19 avril
5 h 48 p.m.	10 h 28 p.m.	11 h 52 p.m.	2 h 35 p.m.

Avis de soumission

Des soumissions cachetées de contrats généraux seront acceptées jusqu'au vendredi 5 avril 1968, à midi (heure centrale normale) aux bureaux de Gaboury, Sigurdson, Veneables, Architectes, 674, rue Langevin, St-Boniface, Manitoba, pour **une école élémentaire équivalant à sept classes, à Woodridge, Manitoba, pour la Division Scolaire de la Rivière-Seine No 14.**

Des soumissions pour sous-contrats de métiers seront acceptées jusqu'au jeudi 4 avril 1968, à midi (heure normale centrale) et devront être adressées au Builders' Exchange, sous le système de dépôt des soumissions.

On exige un dépot de soumission de 5% avec chaque soumission provenant d'un entrepreneur général.

On peut se procurer les plans et devis aux bureaux des Architectes en déposant un chèque visé au montant de $100.00. Cette somme sera remboursée sur réception, en bon état, des plans et devis dans les dix jours après la date limite des soumissions.

On n'acceptera pas nécessairement la plus basse ni aucune des soumissions.